

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2024

Le jeudi vingt juin deux-mille-vingt-quatre à seize heures trente, le Conseil municipal, convoqué le quatorze juin deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Carine PAPY, James NICOLAI, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUNI, Loïc TOSCANO, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Daniel MAGUIN, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Corinne GUIDON à Alain GAGGERO après son départ,
Alain GAGGERO à Corinne GUIDON jusqu'à son arrivée,
André RIHAN à Nicolas DELWICH après son départ,
Amandine PIHOUEE à Yvan SKOTTUBA-STEPAN après son départ,
Pierrette ALBERICI à Richard LEMAN après son départ,
Laurence TRASTOUR-ISNART à Louis NEGRE après son départ,
Nathalie AZOULAY à Bernard MOURET jusqu'à son arrivée,
Sébastien SALAZAR à Sarah LESCANE,
Carine PAPY à Margaux RAVARY après son départ,
Marie ROFIDAL à Annie ROSELIA,
Paul BENSADOUN à Chantal GERMAIN,
Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à Noëlle PALAZZETTI jusqu'à son arrivée et après son départ,
Annie ROSELIA à Raphaël ROFIDAL après son départ,
Valérie BRUNELLI-GORZEGNO à Rosette GERMANO,
Loïc TOSCANO à Romain ALLEMANT jusqu'à son arrivée,
Dominique SCHMITT à François POUTARAUD,
Josiane PIRET à Jean-Paul PEREZ après son départ

ABSENTE : Mme Lohann DUROX

SECRETARE DE SEANCE : M. Romain ALLEMANT

QUORUM : 35 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 28 mars 2024, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 43 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * *

*Arrivée de Nathalie AZOULAY à 17h15
Départ de Laurence TRASTOUR-ISNART à 17h40
Départ de Pierrette ALBERICI à 17h45
Arrivée d'Aurélien GUIRADO-ARNAUDO à 17h55*

QUORUM : 35 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE. - *Nous passons aux informations principales et incontestablement, je vais donner la parole à M. Songy, qui n'attendait que cela pour nous parler de plein de choses, du moins c'est ce que j'apprends. Non ?*

M. SONGY. - *Je risquais d'arriver en retard, mais finalement je suis à l'heure. Je représentais la Ville et M. le Maire pour la cérémonie de passation de pouvoirs du colonel Mickael Tesson, qui était en poste depuis deux ans et avec qui l'on a beaucoup travaillé dans l'optique de ce parrainage (et ce n'est pas terminé), il quitte Canjuers pour aller à Limoges, à l'École de Cavalerie de Saumur. Il est remplacé par le colonel Joseph Héon qui a pris le commandement. C'est la cérémonie de passation de pouvoirs et je représentais la mairie.*

C'est très important de garder de très bonnes relations avec le camp Canjuers, d'autant plus que le service national n'existe plus, nous n'avons pas d'unité militaire opérationnelle dans le département ; c'est important l'armée pour les cérémonies, mais également pour eux vis-à-vis de la population, de continuer à préserver et même renforcer le lien qui peut exister entre la Ville et cette unité opérationnelle.

M. LE MAIRE. - *Merci beaucoup pour cette information qui, je le dis, et vous l'avez attendu de la part de Bernard Songy, confirme les bonnes relations que nous entretenons avec l'armée en général, et notamment avec Canjuers et ce régiment qui est attaché et qui vient régulièrement lors d'une manifestation patriote. Je tenais à ce que cela soit mis en avant.*

Première information municipale d'importance, je vais vous lire le courrier que j'ai reçu, parce que ça y est, on y arrive, enfin ! Il vient de Bouygues.

« Monsieur le Maire,

En 2017, la SPL Côte d'Azur Aménagement nous a désignés lauréat de la consultation relative au projet de la ZAC de la Villette. Après sept années de travail des équipes de Bouygues Immobilier, de la SPL ainsi que des services de la Ville et métropolitains, ce projet va désormais pouvoir entrer dans la phase opérationnelle.

Ces deux dernières années, dans le cadre de l'Écoquartier, les deux premières tranches que sont les chantiers majeurs de la renaturation de la Cagne et de l'aménagement du parc des Canebiers ont été menées à bien par la collectivité.

L'Écoquartier Canebiers Villette, un des plus importants projets d'aménagement urbain de la Côte d'Azur, devient ainsi progressivement une réalité pour les Cagnois.

Le programme va donc se poursuivre avec la requalification de l'actuel parking de la Villette, transféré dans un silo le long de l'autoroute et la suppression prioritaire, comme vous l'avez souhaité, de l'îlot de chaleur que constituent ces milliers de mètres carrés imperméabilisés d'enrobé noir.

Durant ces années de gestation, comme vous le savez, nous avons dû surmonter plusieurs crises violentes : une crise sanitaire totalement inédite, le conflit en Ukraine, conduisant à des hausses exceptionnelles des prix des matériaux et de l'énergie, un contexte de très forte inflation avec une crise de l'immobilier sans égal depuis 1992.

Ces différents événements ont conduit, en France, à l'ajournement, voire à l'abandon de très nombreux projets de cette envergure (à titre d'exemples : le quartier Le Nôtre à Clamart, à Asnières-sur-Seine, la transformation du quartier des Courtilles, le quartier de la gare à Houilles ou encore la requalification de l'ancienne centrale à charbon ENGIE à Toulouse...)

Mais, malgré ce contexte objectivement très dégradé, notre société n'a jamais renoncé. Lauréate à l'unanimité du concours européen lancé par la Ville, elle est fière de son projet, distingué dans le cadre du très qualificatif label Écoquartier décerné par le ministère de la Transition écologique. Aussi, Bouygues Immobilier a œuvré sans relâche pour parvenir à la mise en œuvre des permis de construire qui, il faut le souligner, n'ont fait l'objet d'aucun recours contentieux des Cagnois. »

Cela signifie en bon français que les Cagnois ont approuvé ce projet.

« Ainsi, dans le prolongement de notre courrier du 17 juin 2024 à Monsieur le Directeur Général de la SPL, nous avons le plaisir de vous confirmer notre engagement ferme sur le calendrier suivant :

- Début des travaux de la première tranche et du parking silo : janvier 2025

- Livraison du parking silo : 3e trimestre 2026

- Livraison de la première tranche : de fin 2026 à juin 2027.

Ce programme ambitieux contribuera fortement au développement de son centre-ville et au renforcement de l'attractivité de Cagnes-sur-Mer.

Par le lancement opérationnel de l'Écoquartier, Bouygues Immobilier poursuit l'accompagnement de la Ville de Cagnes-sur-Mer dans ce projet d'aménagement urbain structurant, et réaffirme son attachement au partenariat noué en 2017. »

Deux, voire trois remarques. La première, sept années (sept années !) pour enfin arriver à déboucher sur l'opérationnel. Vous me direz, au bord de mer, on était chez nous, il m'a fallu tout de même 10 ans alors qu'il n'y avait aucun terrain exproprié et que l'on était 100 % sur le terrain public. Là, il faut minimum sept ans et il en faudra trois ou quatre minimum ensuite pour construire. Aujourd'hui, chers collègues élus, vous n'êtes élus que pour six ans, vous ne sortez plus un dossier. En six ans, plus personne n'est capable de sortir un dossier en France, il faut au moins deux mandats, voilà ce que je constate.

La deuxième chose, au-delà de cette lourdeur administrative française, c'est que la Villette est partie, il y a un peu moins de 500 logements, il va y avoir des commerces, des seniors, des jeunes et il va y avoir à la place de cet espace d'enrobé noir dont aucun environnementaliste cagnois ne s'était plaint jusqu'à maintenant, on va faire un écoquartier. Un écoquartier, c'est le plus haut niveau de qualification aujourd'hui de la construction résidentielle. Nous sommes les seuls, je dis bien les seuls, sur la Côte d'Azur à avoir le niveau 2 de l'écoquartier. C'est labellisé par, bien entendu, un jury national, non pas par nous.

Cagnes-sur-Mer, c'est ce que cela veut dire : on a attendu sept ans, on s'est battu, mais on y arrive et en plus on est conforme à la politique qui est la nôtre, qui n'est pas le quantitatif, mais le qualitatif. Tout Cagnois qui veut s'établir à Cagnes-sur-Mer est le bienvenu, mais il doit s'établir dans un cadre qui est un cadre de qualité. On n'est pas obligé de servir les pâtes dans le grand luxe à Cagnes-sur-Mer, ou le caviar, mais même si l'on me fait une pizza, elle doit être bonne, avec des ingrédients de qualité faits par un professionnel de qualité. C'est le donnant. C'est notre politique constante : depuis le premier jour à Cagnes, ce n'est pas le luxe qui est le plus important, ce n'est pas le tape-à-l'œil ; ce qui est important, c'est la qualité de ce qui est fait par les différents professionnels. Nous sommes très heureux que la plupart des professionnels comprennent cela.

La troisième chose, c'est que nous allons pouvoir encore plus doper le centre-ville parce que si l'on amène près de 500 logements, on amène de la vie et l'on amène des clients potentiels pour tout le commerce de proximité et notamment la rue Giacosa, notre cœur du réacteur économique du petit commerce, la cité marchande, la place De Gaulle. Bref, on va doper le centre-ville dans son économie.

Il y a un autre point positif. Maintenant que l'on peut entrer enfin dans la phase opérationnelle de la Villette, Roland qui était en demi-teinte va bosser « comme un Nègre ». Pourquoi ? Parce qu'il va y avoir l'équipement culturel à sortir, parce que l'équipement culturel n'est pas fait par Bouygues, mais par nous. Mais comme il est lié, ne serait-ce que par tous les réseaux, à Bouygues, on était obligé d'attendre que Bouygues puisse déclencher son opération. Nous allons pouvoir avancer également dans une des opérations les plus lourdes que conduise la commune, au-delà de l'Écoquartier, c'est cet équipement culturel qui sera lui aussi de grande qualité.

À travers ce courrier, vous constatez, qu'il y ait Alex, Aline, l'Ukraine, l'inflation ou le reste, la commune de Cagnes-sur-Mer poursuit sans relâche, année après année, ses équipements, ses investissements, avec les uns, avec les autres, pour changer Cagnes. C'est la mission qui nous a été confiée à travers les différents votes que nous avons pu obtenir, c'est la mission que nous ont confiée les Cagnois pour faire réaliser cette métamorphose de Cagnes qui se produit sous nos yeux.

Voilà un très bel exemple. C'est une excellente nouvelle pour le centre-ville, pour j'allais dire toute la filière de la construction qui aujourd'hui a beaucoup de difficultés. C'est une excellente nouvelle pour loger les gens parce qu'il y a une très forte demande à Cagnes-sur-Mer, je vous le rappelle. Nous sommes la commune la plus attractive du département des Alpes-Maritimes. En bon français, cela veut dire que les gens veulent venir à Cagnes-sur-Mer.

Après cette information, j'en ai une autre tout aussi belle, importante, parce que là aussi on a beaucoup souffert. Ce n'est vraiment pas un long fleuve tranquille. C'est la fameuse inauguration samedi, à laquelle vous êtes tous invités, de la nouvelle école du Haut-de-Cagnes (l'ancienne a totalement disparu). Cette nouvelle école, on l'a faite avec des difficultés majeures. On ne le savait pas dès le départ, on l'a fait dans du bâti ancien, monument historique. Si j'ai un conseil à donner à un collègue, c'est de moins le toucher : vous avez les architectes conseils, l'ABF, vous avez tout. Bien entendu, dès que l'on découvre le moindre tessou de bouteille, on s'arrête, tout s'arrête, la grue s'arrête, les entreprises s'arrêtent et l'on regarde de quoi il s'agit, etc. C'est lourd, c'est complexe, c'est long, cela prend du temps et ça coûte plus cher. Ceci étant, ça y est, l'école va sortir.

Cette école a un triple objectif, vous le savez, vous l'avez compris. Cette école va nous permettre de sauver l'école, c'est la priorité des priorités. Pourquoi je dis sauver l'école ? Parce que l'Éducation nationale nous a informés, il y a trois ou quatre ans, que cette école ferme. Elle fermerait parce que les salles de classe de la maison du docteur Maurel n'étaient plus adaptées aux normes actuelles et que, dans ces conditions, l'école devrait fermer, ce qui nous a conduit à nous poser la question.

On peut bien entendu récupérer les écoliers du Haut-de-Cagnes dans les autres écoles, c'est ce que l'on a fait avec Chantal, les enseignants et les communautés éducatives qui, depuis deux ou trois ans maintenant, accueillent les enfants du Haut-de-Cagnes. On aurait pu faire ça. On a opté pour un choix totalement différent, plus coûteux, c'est clair, mais sauver l'école du Haut-de-Cagnes, c'est sauver le village. Si vous enlevez les enfants de l'école, vous avez ensuite un musée, cela devient un musée, plus rien ne bouge et la vie, petit à petit, disparaît, ou alors vous avez les marchands du temple comme dans d'autres villages, pas très loin de chez nous, où la vie en grande partie a disparu, mais vous avez des cohortes de touristes qui viennent, qui débarquent, qui rentrent par les trois galeries ouvertes, qui achètent éventuellement un « Made in China » et qui repartent. Nous ne voulons pas ça. Nous n'avons pas choisi cet aménagement-là de notre ville. Nous souhaitons bien entendu que nos musées soient suivis, mais en même temps, nous voulons là aussi plutôt de la qualité que de la quantité.

Premièrement, sauver l'école pour faire en sorte que les écoliers du Haut-de-Cagnes et des collines environnantes puissent continuer à aller à l'école.

Deuxièmement, sauver le village par l'intermédiaire des familles et des écoliers.

Troisièmement, faire en sorte que si vous amenez les gosses, vous amenez la vie, vous amenez les parents et c'est pour cela d'ailleurs, je vous le rappelle, que nous avons créé ce fameux jardin d'enfants dont certains ne voulaient pas. Allez-y au Haut-de-Cagnes, il y a toujours des gosses dans

ce jardin d'enfants. Grâce à l'école, on a les enfants. Mais si vous avez les enfants et les parents, c'est le tissu économique, les restaurants là-haut qui tournent.

Tout à l'heure, vous en aurez un exemple, on vous donnera une vidéo qui confirme qu'en sauvant l'école, on sauve le village et l'on sauve l'économie, le commerce de proximité qui fait la vie. Si vous êtes monté au Haut-de-Cagnes ces derniers temps, le tabac était rempli, il a rouvert. On a de nouveau un commerce, le matin, les gens s'arrêtent pour prendre le croissant, un café, le journal. Bref, on revitalise le Haut-de-Cagnes. C'est une volonté politique de notre part, c'est clair, c'est net, car l'école a coûté tout de même 4 M€. On a 1 M€ de subventions, ça va, c'est bien, cela nous aide, mais quand même !

Vous allez découvrir – j'espère que vous pourrez tous venir, tout le monde est invité – une école extraordinaire. Vous avez les technologies de 2024, l'école la plus moderne de Cagnes-sur-Mer, voire du département, et en même temps, nous avons conservé le plus possible les vieilles pierres, les tomettes, les carrelages anciens, car c'est la mémoire. La maison Blacas qui est la maison bourgeoise située au Haut-de-Cagnes, qui a une très belle vue, nous l'avons récupérée pour agrandir l'école. Vous verrez les salles de cours, les classes, sont merveilleuses avec ouverture sur la Méditerranée, du Mont Agel au Cap d'Antibes avec le Château à côté, l'église. Bref, c'est du pur Pagnol.

C'est magnifique avec un jardin, parce que l'on a voulu qu'il y ait un jardin, au milieu pour les parents, pour les enfants, pour la communauté éducative. Ce sera un vrai bijou. Comme l'on n'y touchera pas pendant 50 ans vraisemblablement, autant faire des choses propres et bien.

Le dernier point, c'est le signe et la confirmation qu'au-delà des discours on agit. Si aujourd'hui on a le résultat des élections que l'on connaît, c'est parce que, selon moi, les politiques qui nous ont précédés au niveau supérieur parlent trop et n'agissent pas assez. Ça, je l'ai compris depuis très longtemps : les discours, vous en avez assez entendu ; en revanche, vous avez besoin et les citoyens ont besoin d'actes. Vous constaterez que nous parlons, nous faisons et nous réalisons des choses qui sont de grande qualité.

Voilà pourquoi cette deuxième bonne nouvelle montre qu'un des axes lourds de la politique communale depuis le départ, c'est une politique de la jeunesse. Faire en sorte que nos jeunes qui habitent Cagnes-sur-Mer soient les bienvenus, que ces jeunes-là prennent conscience que les pouvoirs publics leur donnent le meilleur pour que demain, eux qui seront à notre place, eux qui seront peut-être à votre place, aient la même attitude envers les jeunes Cagnois de leur époque.

Cette vision de long terme est absolument, me semble-t-il, indispensable pour gérer une ville. On ne doit pas s'arrêter aux prochaines élections – si j'avais un reproche à faire à certains, c'est cela que je dirai – avec une politique courte vue, à court terme. On a des résultats à court terme et en général, ils ne sont pas bons.

Projetez-vous ! Vous êtes responsables, majorité comme opposition, de l'avenir de la ville de Cagnes-sur-Mer. Vous en êtes comptables. Alors, essayez d'avoir une vision à moyen et long terme, essayez plutôt de tirer vers le haut que vers le bas. Nos concitoyens d'ailleurs nous le réclament à juste raison. Voilà pourquoi cette école est un deuxième point qui fait plaisir parce qu'il s'inscrit dans cette vision large d'un accueil pour nos jeunes et pour les parents sur quelque chose de très qualitatif. Avec Mme Corbinais qui a suivi, en tant que « chef de chantier » presque, les travaux, avec nos collègues qui ont suivi ces dossiers, il a été réalisé une plaquette. Je vais vous la faire passer, je n'en ai qu'une sous la main, mais vous en aurez une, ne vous inquiétez pas, à l'inauguration. Elles arriveront à l'inauguration. Vous avez une plaquette qui vous montre, en avant-première, la qualité du travail réalisé dans cette école.

Puisque l'on est dans les bonnes nouvelles, de temps en temps, il y en a de mauvaises, là on est dans les bonnes nouvelles, vous le savez sans doute, au palmarès du Grand Prix Livre Hebdo des libraires 2024, le Prix de l'animation 2024 a été accordé à la Pléiade à Cagnes-sur-Mer.

[Applaudissements.]

Là encore, il y a une certaine morale finalement. Je me plais à le souligner. Ce sont deux femmes qui ont pris ce commerce, La Pléiade, qui l'ont managé de main de maître. Aujourd'hui, elles ont créé plusieurs emplois, ça marche du « tonnerre de Dieu ». Cela anime l'avenue Renoir, c'est un commerce de proximité de grande qualité. Je tenais à porter à votre connaissance ce résultat, cette sélection d'un de nos commerces et le fait que La Pléiade soit lauréate au plan national. Si Cagnes est attractive, c'est aussi parce qu'il y a des commerces de proximité, des acteurs commerciaux qui jouent le jeu de Cagnes, qui se décarcassent et qui obtiennent ces résultats. Ce n'est pas nous qui décernons les palmarès et les prix, ce n'est pas nous, c'est un jury national. Que constate le jury national ? Il constate qu'à Cagnes-sur-Mer, il y a La Pléiade notamment.

Quant à nous, nous assumons nos responsabilités dans un cadre légal : la commune passe des achats pour la Ville à La Pléiade pour faire tourner en effet La Pléiade.

Je continue. Certains doutent parce qu'ils dorment, ce sont des dormeurs (je vais les réveiller), peut-être que certains ne savent pas, ou ils font semblant de ne pas savoir, qu'ils habitent dans une ville qui bouge, une ville qui n'arrête pas de bouger, une ville qui bouge tellement que de temps en temps certains nous disent : « Ça bouge trop ! ».

[Rires.]

Eh oui ! Je vais leur confirmer qu'ils sont dans une ville qui bouge. La première, la fête du vélo.

[Discussion générale.] [Projection de photos.]

On a fait la fête du vélo comme chaque année, on est favorable aux modes doux à Cagnes-sur-Mer et je le rappelle, à une ville apaisée. Les modes doux font partie de la ville apaisée. La fête du vélo chez nous est une fête tout à fait sympathique, conviviale, il y a tous les âges possibles et imaginables. On fait du vélo à 5 km à l'heure, il n'y a pas de problème, ce ne sont pas les cyclistes quasi professionnels qui font 120 km dans la matinée.

Regardez l'image, nous avons même eu l'association Vélo de Nice qui est venue avec une installation tout à fait « moderne » pour balader les gosses avec une sono. Ils ont trouvé notre fête du vélo tellement sympathique qu'ils nous ont dit : « L'année prochaine, pour la fête du vélo, on reviendra, mais avec plus d'instruments », avec encore plus j'allais dire de convivialité, de côté ludique et sympathique.

La fête du vélo est là, sous vos yeux, cela a été une grande réussite. On est parti de la place De Gaulle, on est allé au Cros, on est revenu, cela nous a pris une heure. Parallèlement et de manière tout à fait sérieuse – je vous informe – nous travaillons avec le groupe de travail vélo, un schéma directeur vélo de la ville de Cagnes-sur-Mer. C'est un travail de fond qui est fait avec notamment les comités de quartier, les cyclistes amateurs, les services, la Métropole. Je pense pouvoir vous présenter ce schéma directeur prochainement, à la rentrée. Vous verrez le travail réalisé, nous avons déjà 22 km de pistes cyclables et bien sûr, nous comptons développer le vélo protégé sur piste cyclable sur l'ensemble de la commune.

Je voudrais vous passer le beach-volley, le tournoi de basket, le Festimômes, sachez que le week-end dernier des gens de l'équipe de France étaient à Cagnes-sur-Mer. Cela a été relativement discret, parce que l'on a été écrasé totalement par les Olympiades d'André qui ont fait un tel « barouf » que plus personne ne s'en est rendu compte ; il y avait le beach-volley avec 80 équipes, c'est un énorme succès à Cagnes-sur-Mer. C'est une ville qui bouge, je peux vous dire que c'est une ville très jeune, elle bouge beaucoup et l'âge moyen là-bas était plutôt de 18 ans et c'était remarquable.

Vous avez ensuite le tournoi de basket organisé par Romain avec des jeunes. Là encore, des jeunes viennent de tout le bassin, y compris de Nice, pour jouer sur la plage dans un tournoi avec une grande diversité, puisqu'il n'y a pas d'inscription, il n'y a rien. Vous êtes jeunes, cela suffit pour vous inscrire. Sous la conduite des éducateurs du centre de loisirs jeunesse, ils font de l'auto-arbitrage. Je ne sais pas si vous voyez la différence avec ce qui se passe à l'heure actuelle sur certains terrains de foot où il faut amener des CRS ou le GIGN. Là, ces jeunes qui ont le même âge font du basket, certains viennent de plus loin que Nice ou que Cagnes, ils ont fait – j'ai assisté – de

l'auto-arbitrage. Il n'y a pas eu un incident. C'est la cinquième année, nous n'avons aucun incident avec des jeunes de ce type.

Ensuite il y a Festimômes, Romain, tu peux nous en parler, ce sont des enfants plus jeunes.

M. ALLEMANT.- *Ce sont des 10-14 ans, cela se déroule à Planète Jeunes, au quartier de la gare. L'idée était de retrouver à la fois les parents et les enfants lors de cette soirée festive. Cela permet de présenter toutes les activités qui sont faites sur Planète Jeunes, notamment le potager que l'on voit en arrière plan. Les jeunes n'avaient pas forcément l'habitude de cultiver des légumes, c'était une première approche de découvrir des choses qui nous paraissent plutôt simples à nous tous, mais pour eux, c'était une véritable rencontre, non pas avec le monde de l'agriculture, mais au moins avec des légumes de proximité qu'ils ont pu cultiver et dont ils ont pu s'occuper. Cela a été un moment très important pour eux, ils ont beaucoup apprécié, ils nous ont dit, Monsieur le Maire, que c'était quelque chose d'intéressant pour eux. Ils ont mis les mains dans la terre et cela leur a beaucoup plu.*

M. LE MAIRE.- *Y a-t-il combien de jeunes inscrits à Planète Jeunes ?*

M. ALLEMANT.- *Une centaine de jeunes fréquentent la structure par intermittence.*

M. LE MAIRE.- *C'est une manifestation où vous voyez des jeunes, là aussi il y a une grande diversité, qui sont tous de Cagnes-sur-Mer. Les parents viennent et accompagnent. Là encore, cela se passe dans les meilleures conditions possibles. Les enfants et les parents savent qu'ils sont à Cagnes-sur-Mer, que la ville se décarcasse pour eux pour leur donner le meilleur. Je tiens d'ailleurs à féliciter publiquement l'encadrement, les animateurs du service jeunesse qui se donnent à fond et qui ont un très bon contact avec les enfants et les parents. Dès qu'un animateur dit : « Tut, tut, tut », le gosse s'arrête tout de suite. C'est ça, Cagnes-sur-Mer.*

C'est ce que je souhaite pour notre ville, pour nos enfants, les parents et cette ville apaisée que nous souhaitons tous, on essaye de l'obtenir à travers cette pédagogie, cette action au jour le jour d'un cadre dans lequel on dit : « Vous êtes les bienvenus, mais vous respectez les règles de vie en société », y compris les jeunes, y compris les parents. On va le retrouver dans d'autres domaines, par exemple le logement social, on en parlera tout à l'heure.

Ensuite vous avez les fameuses Olympiades qui ont fait de l'ombre, semble-t-il, aux Jeux Olympiques officiels puisqu'elles sont les seules dans le département des Alpes-Maritimes. Je vais donner la parole immédiatement à André, parce que c'est lui qui a eu cette idée. Il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César. André, dis-nous, en peu de temps, ce que tu as voulu faire, ce que vous avez fait avec le service des sports.

M. RIHAN.- *Il s'agit de réunir tout le sport multi-générationnel, c'est-à-dire avec les grands-parents et les parents. Ce jour-là, on a demandé à chaque club d'avoir un groupe de cinq personnes et l'on a relevé les défis ; on a réussi à avoir près de 50 clubs qui ont amené chacun cinq personnes, on avait 400 personnes qui ont réalisé les défis. Cela a été une journée mémorable. Les retours ont été extrêmement favorables, tous les présidents m'appellent, cela a plu à tout le monde. Ce qui est extraordinaire, c'est que cela a réuni tout le monde, que ce soit les équipes à la piscine, à la salle des sports, au service technique, c'est exceptionnel. On a eu plus de 3 000 personnes, on n'a pas l'impression parce que c'est très grand et très large. C'était une journée mémorable et tout le monde me demande de la recommencer. Je leur ai dit qu'il faut attendre 100 ans, parce que les Jeux Olympiques, c'est tous les 100 ans. [Rires.]*

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- *Merci, André, de ce témoignage.*

M. RIHAN.- *Ce qui est extraordinaire, c'est que l'on a eu plus de 37 000 € des mécènes, les gens sont venus à nous et nous ont donnés. Beaucoup de gens se sont portés volontaires pour nous donner.*

M. LE MAIRE.- *Vous voyez la médaille ? Tous les enfants ont une médaille, tous ! La volonté qui a été celle d'André et que j'ai trouvée très bien, a été de réunir tous les enfants, tous les jeunes, des*

écoles de Cagnes-sur-Mer pour leur dire : « Participez aux Olympiades » avec l'état d'esprit bien entendu de participer à des compétitions qui se sont traduites par justement des compétitions dans lesquelles le fair-play était la qualité principale, parce que cela rentre dans cette ville apaisée que nous souhaitons, on peut faire du sport sans « se fracasser ». Voilà ce que nous avons fait à travers ces Olympiades qui ont été un très grand succès. La veille de ces Olympiades du samedi, il y avait le vendredi avec, là encore, une idée un peu originale. Je te redonne la parole, André.

M. RIHAN.- On avait décidé de faire un fil rouge en disant qu'il fallait nager, entre 22 h et minuit, 2024 longueurs. Au bout de 2 heures, on s'est aperçu que l'on a fait 3 650 fois. On a reçu en don près de 1 100 €, ce qui représente exactement le montant du masque de plongée entièrement autonome pour un jeune handicapé qui n'avait pas les moyens, ce fil rouge lui était dédié. Le deuxième fil rouge sur le terrain de foot, 2 024 km, a également été réalisé.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Nous avons été les seuls dans les Alpes-Maritimes à rassembler autant de monde pour marquer ce moment qui reviendra sans doute dans un siècle, au moins. Le président du Comité olympique sportif départemental est venu et il a dit : « Félicitations ! Bravo ! » À la piscine, les gens ont réalisé 50 % de plus que ce qui était attendu. Au lieu de 2 000, on en a eu 3 000. C'est un vrai succès, ils sont venus parce que c'était original et sympathique, cela permettait de faire une bonne action auprès d'une personne handicapée. Tout le monde a joué le jeu. C'est cela, l'ambiance que nous souhaitons à Cagnes-sur-Mer : pas la violence, mais le respect, la solidarité. On le confirme à travers nos actions, à travers ce type d'actions, nous n'avons pas cherché à faire du combat, mais à souder, à rapprocher, et l'on y arrive. Il y a eu 50 % de plus et un millier de personnes, le soir, pour venir nager à la piscine. Vous voyez cette ambiance.

Il y a une autre ambiance de cette ville qui bouge, au Haut-de-Cagnes, Art en fête, une manifestation que l'on organise tous les mois.

[Projection de vidéo.]

[Applaudissements.]

Voilà, vous avez là une très belle place.

M. CONSTANT.- Le principe au départ est de mettre un peu en relation tout ce qui se passe dans Cagnes, à la fois nos propres structures culturelles, nos deux musées, la crypte et les gens qui travaillent sur place, mettre aussi à contribution la ludothèque et d'autres structures culturelles qui, en effet, amènent quelque chose en plus, qui fait que les gens viennent voir nos animations, mais se déversent je dirais dans le Haut-de-Cagnes en allant voir et visiter ces ateliers. On fait une communication directement liée dans les ateliers et cela se passe de commentaires. Tout le monde est content de cette manifestation, qui permet justement de découvrir les gens qui sont là-haut et qui travaillent tous les jours ; ce ne sont pas des marchands qui achètent et qui revendent, ils sont là, ils créent tous les jours leurs produits et ils trouvent une clientèle à leur mesure pour essayer de vendre et d'en vivre. De la restauration aux bijoux contemporains, c'est la même démarche.

M. LE MAIRE.- Merci, Roland, de ces précisions qui confirment que la volonté de la municipalité est, je le rappelle, de soutenir ces ateliers d'artistes. On s'est rendu compte que les artistes installaient des ateliers au Haut-de-Cagnes, un, puis deux, puis trois, puis quatre. Nous avons décidé, en tant que commune, de soutenir cette démarche. Le Haut-de-Cagnes, Art en fête part d'une volonté de soutenir l'action menée par les artistes eux-mêmes au départ, et de les accompagner, de leur permettre de se développer, d'être connus, de prospérer. C'est un énorme succès. Vous avez entendu, ce sont eux, non pas nous, les acteurs directs qui parlent. Vous entendez qu'ils sont tous heureux de se retrouver dans ce cadre-là, d'être mis en valeur.

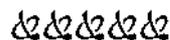
Au-delà des artistes, rappelez-vous que le Haut-de-Cagnes a été appelé un peu le « Montmartre de la Côte d'Azur » dans les années 1930 ; on ne refait pas un Montmartre, mais on refait un Haut-de-Cagnes vivant avec une école, on refait un Haut-de-Cagnes qui est un des quartiers soutenus par l'action de la municipalité à travers la réfection des places, des écoles et du reste. C'est aussi soutenir un tissu économique avec des restaurants qui marchent justement parce qu'il y a les

ateliers d'abord, et puis on soutient, on accompagne et l'on remplit notre mission. On le reverra tout à l'heure, la commune accomplit sa mission en soutenant les acteurs de terrain qui nous permettent d'avoir cette image-là.

[Affichage de l'image]

M. CONSTANT.- *Le dernier petit mot d'humour, les artistes participent aussi à ce mouvement, l'affiche qui a été créée par Olivier Romanelli est typique de son travail : Foujita, Renoir, Suzy Solidor, Yves Klein. C'est le travail typique d'Olivier Romanelli qui vient servir de base à notre affiche, c'est sympathique, donnant-donnant.*

M. LE MAIRE.- *Voilà, chers collègues, quelques informations municipales qui permettent d'avoir une vision peut-être plus positive que ce qu'il y a autour, en tous les cas, au niveau national. Cela nous amène aux informations sur les 43 décisions commentées et prises pendant l'intersession dans le cadre de l'article du code général des collectivités territoriales, sans vote ni commentaire, transmises à l'ensemble du conseil.*



DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE.- *Y a-t-il des remarques ? Monsieur Touzeau-Menoni.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *C'est une question sur la 27, on s'était exprimé la dernière fois sur une subvention très importante à l'Association des maires du 06 pour 10 000 €. Je pense que, comme pour la subvention que l'on verse à l'ADM, il faut au moins avoir pour les élus un rapport d'activité, voire les élus qui siègent, voire l'organisme lui-même.*

M. LE MAIRE.- *Très bien. Madame Utrago.*

Mme UTRAGO.- *Sur la décision numéro 3, vous avez prêté une salle à la communauté musulmane pour faire leur fête. Je voulais savoir, étant donné qu'on me l'a demandé à plusieurs reprises, si à Cagnes il y avait une salle pour faire des fêtes pour les Cagnois qui ont envie d'en faire une. Peut-on mettre à disposition pour 200 €, comme vous l'avez fait à cette communauté, aux Cagnois qui désirent réaliser une fête, le mariage ou autre ?*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Haddad va vous répondre.*

M. HADDAD.- *Merci, Monsieur le Maire. Il faut savoir, Madame Utrago, que nous louons des salles uniquement aux associations et pas aux Cagnois particuliers. Si demain une association qui a pignon sur rue, qui est en règle et qui a des statuts, nous demande une salle, je pense qu'avec mon collègue, Richard Leman, nous serons en mesure de l'accueillir et de lui en louer une, pourquoi pas, avec grand plaisir.*

Mme HARTMANN.- *Les élus de l'opposition ainsi qu'une majorité des Cagnois sont en désaccord concernant votre présence et votre discours lors la fête de l'Aïd au gymnase de Cagnes-sur-Mer. Je pense qu'un maire doit faire preuve de prudence lorsqu'il s'exprime sur des sujets sensibles tels que la sécurité et la religion. Pour moi, il faut être neutre afin d'éviter toute forme de favoritisme ou de stigmatisation. Dans le contexte de la sécurité de la ville, il aurait été peut-être préférable de souligner l'importance de la coopération et de la solidarité entre les différentes communautés religieuses plutôt que de mettre l'accent sur une seule d'entre elles. Donc on se pose des questions. Monsieur le Maire, vous qui aimez être devant le projecteur, on ne vous entend pas lors des autres fêtes religieuses, avez-vous changé de religion ? Ou êtes-vous à la recherche de voix pour votre élection prochaine ?*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Haddad veut vous répondre, il est « tampon ». Cela mérite une réponse à votre niveau, Madame, visiblement.*

M. HADDAD.- *Merci, Monsieur le Maire. Juste pour vous rappeler, chère Madame, que M. le Maire assiste à toutes les religions et toutes les communautés qui nous invitent. Chaque fois que M. le Maire*

reçoit une invitation, il vient et il donne toujours un mot à toutes les communautés. Ce n'est pas un mot spécifique pour la communauté musulmane puisque nous sommes également invités par la communauté juive, par la communauté chrétienne, d'autres communautés religieuses qui sont différentes. À chaque fois que l'on nous invite, on vient.

M. LE MAIRE.- J'ajouterai que ce n'est pas la peine de descendre aussi bas, Madame, vous méritez mieux. Quand vous soupçonnez de noirs desseins le maire, c'est vous qui vous peignez en noir. Comme l'a dit Jean-Marc, vous, vous êtes peut-être athée, donc vous n'allez pas à l'église, vous ne m'avez pas vu, vous n'êtes pas peut-être juive, donc vous ne m'avez pas vu à la synagogue. C'est parce que vous m'avez vu sur les réseaux sociaux que vous avez cette interprétation, mais encore une fois, Madame, avant de monter au créneau, avant de prendre des baffes, vous feriez mieux de vérifier si en effet, comme vous l'avez dit, j'ai changé de religion. En arriver là, c'est le niveau qui est le vôtre, je vous le laisse.

Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Je viens au secours de ma collègue.

M. LE MAIRE.- Pourquoi ? Elle a besoin de secours ?

M. PEREZ.- En effet, nous ne sommes pas contre votre participation à l'Aïd avec vos amis, mais vous, qui êtes si prompt à faire des vidéos de tout et de rien, nous aurions aimé que vous puissiez souhaiter de bonnes fêtes de Pâques aux Cagnois, quelles que soient leurs orientations politiques et religieuses. En visionnant plusieurs fois la vidéo que nous avons postée, on a cherché sur l'estrade Mme Trastour qui habituellement participe à peu près à toutes les manifestations. Elle devait être occupée ailleurs, je pense. Alors, nous avons cherché Mme Papy, conseillère départementale, Mme Palazzetti, conseillère régionale. Eh bien, non, pas de femme sur l'estrade, ni dans la foule, pour la bonne raison que chez les musulmans, les femmes ne sont pas admises à côté des hommes.

La situation est très claire, Monsieur le Maire, on a vu un maire sans femmes, et vous vous êtes couché et soumis en mélangeant religion et politique. Alors, la question que je vais poser à Mme Trastour, puisqu'elle est candidate à la députation : en n'étant pas invité à la manifestation, pensez-vous que c'est contraire aux lois de la République qui préconisent l'égalité homme-femme ? Cette question, nous la posons aussi à l'ensemble des élus femmes de cette assemblée.

Au fronton de notre mairie, il est mentionné « Liberté, Égalité, Fraternité », où est dans ce cas l'égalité homme-femme ? Alors, Monsieur le Maire, vous faites de grands discours en levant les bras, en parlant fort de laïcité, mais c'est quoi la laïcité sans l'égalité homme-femme ? En réalité, « vous vous foutez » de la laïcité. Ce qui compte pour vous, c'est le vivier que représente cette communauté électoralement et que vous caressez dans le sens du poil. Vous êtes fort avec les faibles et faible avec les forts, c'est la caractéristique flagrante de l'islamo-gauchiste dont vous faites partie.

[Réactions dans la salle.]

Mme TRASTOUR.- En dehors de toute considération électorale, car on n'est pas là pour débattre sur l'élection, les femmes sont au fond de la salle. J'ai participé déjà à ces manifestations et je pense que l'égalité ne se joue pas sur des manifestations religieuses ; l'égalité se joue tous les jours dans l'éducation des jeunes filles. C'est ce que j'essaye de faire pour ma part en intervenant dans les établissements, en intervenant dans différents événements. Je ne suis pas la seule à le faire et je remercie toutes mes collègues qui m'accompagnent sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Trastour. Je trouve que M. Perez fait « du Perez », plus c'est gros, plus c'est « Perez ». Je veux bien être ce que vous voulez, je m'en fous complètement de votre opinion. En revanche, je note que désormais vous êtes rangé dans la catégorie des antisémites.

M. PEREZ.- Ah bon ?

M. LE MAIRE.- Eh oui, vous me rappelez un peu l'ours. Vous connaissez les fables de La Fontaine ? L'ours qui voulait abattre un moucheron et qui a tué celui qui était sous le moucheron, c'est-à-dire le bonhomme. Vous êtes aussi gros que ça dans votre action.

M. PEREZ.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- *Laurence l'a répété, dans ces deux religions, les femmes ne sont pas à côté soit de l'imam, soit du rabbin...*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Oui, mais vous étiez à côté, Monsieur le Maire.*

M. LE MAIRE.- *... quand vous attaquez une religion, réfléchissez bien...*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Je n'attaque pas une religion.*

M. LE MAIRE.- *...vous visez mal, vous visez de travers et vous vous enfoncez dans une situation que je vous laisse, vous aussi, d'ailleurs comme Mme Hartmann, le niveau est à peu près le même.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Vous êtes mal à l'aise.*

M. LE MAIRE.- *Cela confirme que vous êtes en perdition politiquement, ça se voit tous les jours, mais là, vous me le confirmez.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Vous êtes bien placé pour le dire...*

Mme PIRET.- [Hors micro] *Vous avez dit que les femmes sont au fond de la salle.*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Songy a demandé la parole.*

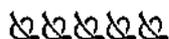
M. SONGY.- *Je voudrais revenir très brièvement sur l'intervention de Mme Hartmann, parce que je n'ai pas bien compris. Vous avez employé deux fois le mot sécurité et je ne comprends pas le rapport qu'il y a entre une cérémonie religieuse, quelle qu'elle soit, et la sécurité. J'ai un peu l'impression que vous mélangez tout et, personnellement, je voulais relever cet amalgame que j'ai du mal à accepter.*

Mme HARTMANN.- [Hors micro] *Vous n'avez pas entendu la vidéo en fait, il faudrait la [Inaudible]...*

M. LE MAIRE.- *Regardez votre vidéo tous les soirs avant de vous coucher, cela vous fait le plus grand bien.*

Je continue sur les décisions prises, y a-t-il d'autres remarques ? [Pas de remarque.]

Nous passons ensuite aux marchés.



MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

PRESENTATION

Mme GERMANO.- *Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter les principaux marchés à procédure adaptée qui ont été passés depuis le dernier conseil municipal.*

Dans le cadre des commandes passées entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Écoles, on a un marché qui se présente sous forme de plusieurs lots.

- *Lot 05 : beurres, œufs, fromages, produits laitiers et avicoles pour un montant annuel de 200 000 € ;*
- *Lot 06 : pains conventionnels et biologiques pour un montant maximum annuel de 60 000 € ;*
- *Lot 07 : fruits et légumes frais, pommes de terre et légumes préparés issus de l'agriculture conventionnelle autre que biologique pour un montant maximum annuel de 60 000 € ;*
- *Lot 08 : fruits, légumes frais, pommes de terre et légumes préparés (4e gamme) issus de l'agriculture biologique pour un montant annuel maximal de 120 000 € ;*

- Lot 09 : surgelés et glaces autres que biologiques pour un montant de 220 000 € ;
- Lot 10 : épicerie pour un montant annuel de 250 000 € ;
- Lot 11 : épicerie issue de l'agriculture biologique pour un montant maximum annuel de 200 000 € ;
- Lot 12 : charcuterie traiteur pour un montant maximum annuel de 12 000 €.

Dans un autre registre, l'entretien des arbres de la commune nous avons :

- Lot 1 : travaux d'élagage et d'abattage pour un montant maximum annuel de 400 000 € ;
- Lot 2 : prestations de traitement biologique pour un montant maximum annuel de 40 000 €.

Pour l'entretien des cimetières, nous avons :

- Marché de fournitures d'épuration pour un montant maximum de 50 000 € ;
- Marché de travaux de construction et de mise en œuvre de columbarium dans les cimetières de La Buffe et du Vieux cimetière pour un montant maximum annuel de 50 000 €.

Pour la période estivale et toutes les manifestations, nous avons :

- Un contrat de location de modules préfabriqués pour un montant maximum de 200 000 € annuels ;
- Des prestations de programmation artistique et de mise en œuvre technique des scènes musicales pour un montant maximum de 40 000 €.

Un contrat pour la prestation des feux d'artifice qui se présente sous forme de deux lots :

- Le feu d'artifice du samedi 22 juin dans le cadre de Promenade en fête pour un montant de 23 333 € ;
- Le lot 2, la conception et tir d'un spectacle pyromélodique à l'hippodrome pour un montant de 30 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Monsieur Dolciani a demandé la parole.

M. DOLCIANI.- Merci, Monsieur le Maire. Juste une petite remarque, je reviens sur une de mes questions lors du précédent conseil municipal, finalement, trouver des montants des fruits et légumes consommés par la Ville, la Caisse des Écoles et le Centre communal d'action sociale est relativement facile pour vous, mais quand je les demande, je ne les ai pas. C'était juste pour le rappel par rapport à la dernière fois, mais maintenant je les ai.

M. LE MAIRE.- Vous les avez, c'est bon signe.

Nous allons maintenant passer aux différents points de l'ordre du jour. Mme Papy devant nous quitter, on présentera sa délibération après la 9.

FINANCES

1. BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le compte administratif 2023 est le rapprochement des prévisions budgétaires et des réalisations effectives des dépenses et des recettes de la ville, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Ce budget a été exécuté dans un contexte difficile de flambée des prix.

Cependant, grâce à une gestion basée sur les fondamentaux financiers cagnois initiés depuis de nombreuses années (taux communaux inchangés, dette parmi les plus faibles de France, budget de fonctionnement maîtrisé, tout en privilégiant un bon niveau d'investissement) et à un autofinancement privilégié, les dépenses d'investissement ont été renforcées pour l'amélioration de la qualité de vie des Cagnois.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur d'environ 86 %.

Du fait de l'inflation galopante (4,9 % en moyenne en 2023), les charges à caractère général ont augmenté de 3 %. Néanmoins, ce pourcentage aurait pu être beaucoup plus important vu l'augmentation des dépenses d'alimentation (+28 %), du gaz (+21 %) et du carburant (+62 %) La ville a continué à réaliser d'importantes économies sur certaines dépenses, notamment sur les consommations électriques (baisse des dépenses d'énergie de 18 %).

Les charges de personnel ont augmenté de 4,8 % après une augmentation de 4,4 % en 2022 du fait des revalorisations imposées par le gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement concernent plusieurs axes :

- Le soutien au commerce de proximité :

La ville a poursuivi en 2023 sa politique majeure de **soutien du commerce cagnois** et notamment du commerce de proximité.

En plus d'une communication renforcée de promotion du commerce cagnois, des manifestations ou opérations commerciales ciblées destinées à faire vivre le cœur de ville et l'ensemble des quartiers ont été organisées à l'instar du « mercato italiano », du « marché des producteurs des vallées » ou encore des marchés thématiques (ex : « Terraila » consacré à la poterie) sans compter les marchés hebdomadaires. Cagnes est une des rares villes de la Côte d'Azur à avoir des marchés de qualité tous les jours, du mardi au vendredi, qui attirent une importante clientèle venant de tout le bassin cagnois.

De plus, les acteurs économiques ont pu compter sur l'appui personnalisé du service économique qui leur propose des solutions concrètes, notamment dans le domaine numérique. En effet, Cagnes-sur-Mer est la première commune des Alpes-Maritimes et l'une des 5 en France à avoir bénéficié d'un atelier numérique Google à destination de ses commerçants.

- Une politique volontariste en faveur de la culture

De nombreuses actions ont été réalisées en 2023 pour promouvoir la culture à Cagnes.

Cagnes-sur-Mer a proposé en 2023 une saison culturelle riche avec ses animations phares : « Jazz au Château » tous les vendredis soir de l'été au Haut-de-Cagnes, le festival de Piano à l'Hippodrome, « Un soir chez Renoir », le Festival de la musique sacrée, la saison théâtrale.

2023 a été marquée par le 50^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de Passau, mais aussi par celui de la donation Suzy Solidor. Ces anniversaires ont été célébrés par des spectacles de musique classique ou encore une exposition au château-musée Grimaldi.

La ville, soucieuse de dynamiser la vitalité artistique contemporaine du Haut-de-Cagnes a poursuivi sa politique de soutien envers les artistes, en participant aux événements qu'ils organisent tout au long de l'année pour faire découvrir leurs créations.

Cette véritable pépinière d'artistes participe à l'attractivité du Haut-de-Cagnes et ressuscite le « petit Montmartre » de la Côte d'Azur.

En raison de leur engagement, la ville les accompagne et a créé avec eux la manifestation « **Haut-de-Cagnes, Art en Fête** », véritable synergie entre les artistes et les équipements municipaux. Cette manifestation a lieu tous les 1^{ers} dimanches du mois. Elle rencontre **un franc succès** aussi bien du fait de la fréquentation mais surtout en raison de la **qualité des expositions et des médiations culturelles proposées**.

Par ailleurs, l'accès à la culture est désormais facilité par la possibilité d'acheter en ligne les billets d'entrée pour les musées et les spectacles proposés par la ville.

Avec ses 4 musées sur le territoire cagnois, Cagnes met tout en œuvre pour rendre accessible la culture au plus grand nombre. En ce sens, un objectif prioritaire de la municipalité est de faire venir au moins une fois par an chaque élève dans un de nos musées afin de sensibiliser la jeunesse à l'art, l'architecture ou encore l'histoire des sites culturels cagnois, grâce à la médiation culturelle des musées. Cette médiation a permis, au travers d'ateliers et de visites, une véritable appropriation des propositions artistiques et des œuvres exposées.

D'autres actions en faveur de la culture et de la médiation culturelle ont été poursuivies et renforcées en 2023, en particulier pour les jeunes Cagnois, avec l'ensemble des équipements culturels et notamment :

- **En faveur de la musique** : création d'un deuxième orchestre à l'école (13 000 € pour l'achat d'instruments) porté par le conservatoire.

De plus, le dispositif « le conservatoire hors les murs » a été poursuivi dans les écoles par la mise à disposition par la commune de deux professeurs du conservatoire (1,5 poste équivalent temps plein). Il a bénéficié à 1 400 enfants. Grâce à ces actions, les professeurs du conservatoire ont fait découvrir aux élèves cagnois l'art musical et la pratique instrumentale qu'ils peuvent ensuite poursuivre à titre personnel.

Les jeunes (dont les adolescents et jeunes adultes) ont également pu avoir accès à la musique grâce aux actions développées par le service jeunesse et notamment le Studio 25 qui leur offre un véritable studio de pratique musicale et de répétition.

Enfin, des cours de chant ont d'autre part été dispensés au Centre culturel qui a bénéficié de la plus importante subvention de la ville (360 500 €). D'autres activités telles que le théâtre, la danse... ont été proposées aux Cagnois par cette association.

- **En faveur du cinéma** : Malgré un complexe cinématographique des plus modernes à Polygone Riviera, la ville a fait le choix de conserver le cinéma Espace Centre, équipement culturel en centre-ville proposant une tarification tout public et dont l'activité soutient le commerce de proximité. La gestion a été confiée à une association subventionnée par la ville (55 000 €). Elle propose une programmation diversifiée s'adressant à un large public, poursuit le dispositif « école et cinéma » ou « collège et cinéma », ce qui permet d'aborder le cinéma comme un art et fournit des bases de culture cinématographique et le dispositif « cinéhouette » proposé par la ludothèque permettant aux adhérents de bénéficier de séances et d'ateliers d'éducation à l'image...

- **L'animation de la ville**

La ville a choisi de mener une politique de manifestations particulièrement dense pour animer la ville. Ce sont donc environ 400 manifestations qui ont animé l'ensemble des quartiers de la ville.

Mais la ville a aussi tenu à célébrer ses traditions, avec la « fête des Mais » au Haut-de-Cagnes, la « Stella Maris », la fête de la Saint-Pierre au Cros-de-Cagnes, la fête de la Saint-Roch...

Enfin, les Cagnois ont pu profiter des bords de mer piétons dont Cagnes a été à l'initiative dans les Alpes-Maritimes, fort appréciés, à l'occasion des manifestations touristiques comme les « dimanches malins » et leurs animations gratuites pour les enfants, ou encore « Promenade en fête » au cours de l'été.

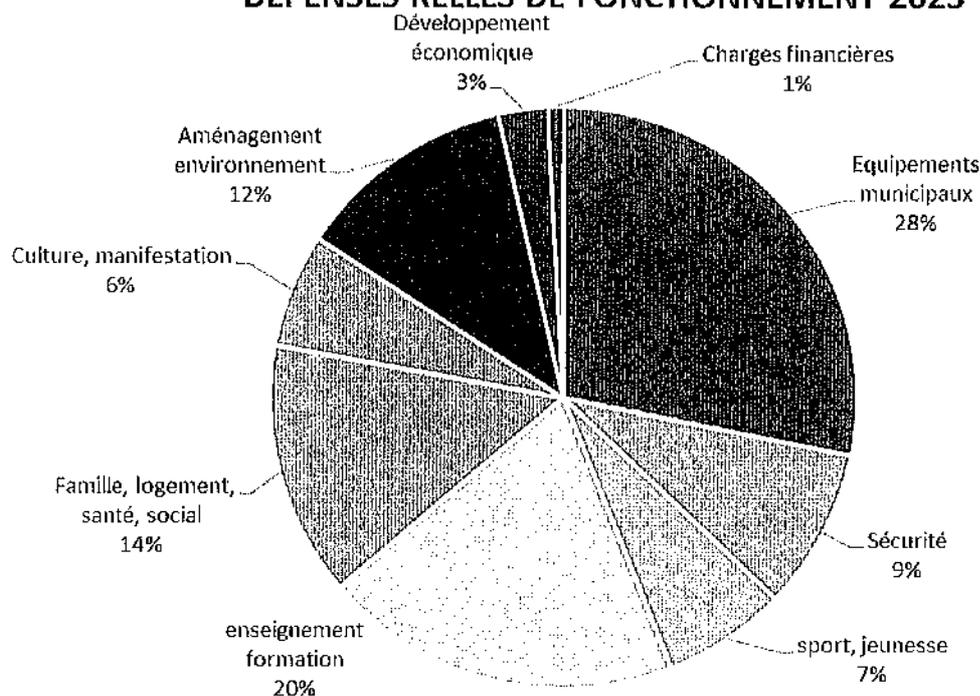
- **Le maintien d'une politique de solidarité**

Au titre de la solidarité et compte tenu de son caractère social, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été maintenue (1,95 M€). Le CCAS a poursuivi ses missions notamment pour le portage à domicile de repas de qualité à un faible coût, notamment pour les personnes âgées isolées.

Concernant la Caisse des Ecoles, la ville a encore revalorisé sa subvention en la passant à 3 520 000 € soit 1 M€ d'augmentation par rapport à la subvention 2020. La commune a engagé, au travers des repas servis aux enfants, une politique résolue en faveur de la promotion d'une alimentation saine et de qualité, respectueuse à la fois de la santé et de l'environnement.

Malgré une très forte inflation des prix des produits alimentaires et notamment bio, dont la consommation a baissé en France, Cagnes a fait le choix de maintenir 70 % de bio dans les menus servis aux enfants. La commune continue également d'augmenter la part des produits locaux dans la composition des repas scolaires et à sensibiliser les jeunes Cagnois au « bien manger » et au « manger local ».

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



S'agissant des recettes, elles se sont élevées à 64 219 168,86 € en 2023. Pour rappel, les taux municipaux n'ont pas augmenté en 2023 (soit une seule augmentation en 26 ans), conformément aux engagements de la municipalité.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), celle-ci est restée stable (environ 4,7 M €). La Métropole a versé comme chaque année une dotation de solidarité métropolitaine d'environ 1 M€.

Concernant les produits des services, les recettes ont légèrement diminué en 2023 pour atteindre environ 5,74 M€.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a baissé d'environ 10% en 2023 (4,7 M€) du fait des difficultés liées à l'immobilier mais moins qu'au niveau national (baisse d'environ 23 %) signe de l'attractivité de la commune.

Le prélèvement sur le produit des jeux du casino est reparti à la hausse, il a été en 2023 de plus de 2 M€ plus élevé qu'en 2019 (1 852 645 € en 2019).

La recette liée à la taxe sur l'électricité a augmenté (environ 1,5 M€).

Le résultat de clôture pour 2023 s'élève à **24 838 606,09 €** et comprend :

- L'excédent de l'exercice 2023 de **6 483 613,43 €**,
- Le report à nouveau créditeur de **18 354 992,66 €**.

Il a été repris par anticipation au budget primitif 2024 et devrait permettre de financer les investissements futurs.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement a répondu aux objectifs de développement durable sur lesquels la ville s'est résolument engagée depuis de très nombreuses années (Marianne d'Or en 2011).

Les dépenses ont concerné plusieurs domaines :

1. La mobilité douce et décarbonée

Les transports et la mobilité en général sont, au plan national comme au plan de la Métropole, le secteur qui produit le plus de gaz à effet de serre.

En conséquence, tous les efforts tendent vers des modes de déplacement décarbonés.

Le Pôle d'Échanges Multimodal est un projet phare pour la ville et le premier réalisé dans les Alpes-Maritimes. Il est inscrit dans le Schéma Directeur du Réseau de Transports Métropolitain établi en 2009 et dans le Plan de Déplacement Urbain et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU Métropolitain approuvé le 25 octobre 2019.

Le PEM de Cagnes assurera une fonction de connexion multimodale à l'échelle intercommunale du bassin cagnois qui compte 150 000 habitants. Cela permet de continuer à requalifier le quartier de la Gare avec la création d'un parvis de 2 000 m² comprenant 94 arbres ainsi que 1350 arbustes, limiter la pollution et le bruit et végétaliser le centre-ville.

Dans le cadre de la première tranche, un parking relais dédié de 280 places dont 7 places PMR a ouvert ses portes le 1^{er} août 2022, avec 27 bornes de recharge électrique.

Le coût total du PEM est d'environ 25,8 M€ mais avec une participation **pour la ville de seulement 992 000 € soit 3,84 % du coût total** (environ 108 110 € pour 2023). En effet, la ville a réussi à obtenir pour ce projet, le soutien financier de toutes les institutions publiques : Europe, Etat, Région, Département, Métropole, SNCF Gare et Connexions à hauteur de 96,16 %.

Par ailleurs, la commune a poursuivi en 2023 **la décarbonation de sa flotte** avec l'acquisition de 3 nouveaux véhicules électriques pour la renouveler entièrement à terme (environ 100 000 €).

La création de la ligne T4 du tramway, a été confirmée par le Président de la Métropole. C'est un projet d'envergure pour le territoire métropolitain. Il va permettre, à terme, de desservir les différents quartiers les plus denses de Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var et de les relier à la gare ferroviaire TGV Nice/Saint-Augustin et l'aéroport.

Cependant, compte tenu de l'équivalent de trois chocs pétroliers successifs (COVID, tempêtes Alex et Aline, guerre en Ukraine) qui ont entraîné pour la Métropole d'importantes dépenses imprévues, cette dernière va continuer ce projet d'intérêt général, comme prévu, mais sa réalisation se poursuivra dans le mandat suivant.

Ceci étant, après les études archéologiques qui sont désormais terminées, la ville de Cagnes-sur-Mer va commencer par les travaux de dévoiement des réseaux communaux de fibres optiques en anticipation de la future ligne du tramway. La procédure d'enquête publique est terminée. L'arrêté reconnaissant l'utilité publique du projet a été pris.

Mobilité durable sur la voirie : La ville agit également avec la Métropole en particulier avec la **création de la piste cyclable** qui reliera l'ÉcoQuartier Canebiers-Villette et son parc, de la Cagne renaturée au collège Jules Verne et au futur quartier de la gare réaménagé. Grâce à cette dernière portion, il sera possible depuis l'ouest de la ville, de se rendre à vélo sur une piste cyclable dédiée jusqu'au cœur de Nice. Le tronçon situé dans le square du 8 mai est désormais fonctionnel.

En 2023, un groupe de travail participatif a été créé par la municipalité afin de définir avec les services, le futur schéma directeur Vélo de Cagnes-sur-Mer.

2. La rénovation énergétique des bâtiments communaux et la sauvegarde de notre patrimoine

- **Des économies d'énergie avec la rénovation des bâtiments**

En 2023, plus de 774 000 € ont été consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec la rénovation complète du gymnase Jean Bouin après la rénovation des toitures avec isolation des écoles L.e Logis et Daudet, ou le changement des menuiseries avec doublage des vitres des écoles Val Fleuri, Renoir, Giono et Canebiers.

Tous ces travaux ont permis **une baisse de consommation de gaz de 16 % depuis 2013.**

C'est pourquoi Cagnes, à travers **un engagement financier hors norme** jusqu'en 2030 entend donner l'exemple. Elle lutte ainsi concrètement contre le changement climatique qui s'annonce de plus en plus préoccupant en contribuant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

2023 a vu aussi, au Val Fleuri, la poursuite des travaux du **nouveau conservatoire de musique**, comprenant une vingtaine de salles réparties sur plus de 900 m² et qui sera ouvert en septembre 2024. Ce bâtiment structurant valorisera et dynamisera le quartier en le dotant d'un équipement fonctionnel de **haute qualité environnementale** notamment dans le domaine des économies d'énergie.

- **La sauvegarde de notre patrimoine**

Afin d'assurer le sauvetage de l'école du Haut-de-Cagnes, les travaux de réhabilitation de la Maison Blacas et de l'école du Vieux bourg se sont poursuivis.

Ce projet, reconnu pour sa conception remarquable, atteste une fois encore de l'exemplarité de la ville de Cagnes-sur-Mer pour la préservation et la valorisation de son patrimoine.

Cette réhabilitation globale s'inscrit dans **une dynamique de développement durable, avec non seulement la rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi la végétalisation des espaces extérieurs afin de créer une véritable « cour-jardin ».**

3. La nature en ville pour s'adapter au changement climatique

Le budget 2023 a poursuivi les actions engagées depuis des années par la commune et reconnues par les nombreuses distinctions obtenues.

En effet, pour atteindre cet objectif, la ville a poursuivi ses investissements dans ses grands **projets structurants d'aménagement durable** comme :

- **Le schéma directeur de la Cagne, « La Coulée Bleue ».**

Une participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau face au changement climatique a été organisée par la commune pour l'élaboration du Schéma Directeur de la Cagne en réponse à l'appel à Projet de l'Agence de l'eau. Conformément aux orientations du Schéma Directeur et aux attentes sociales exprimées lors de la participation citoyenne, ont été engagées trois orientations majeures :

- Les travaux de renaturation de la Cagne en centre-ville, 1^{ère} phase de travaux de la réalisation de l'EcoQuartier Canebiers-Villette ;
Ce projet original et innovant a reçu l'appui de l'Europe, l'Etat, la Région, la Métropole et l'Agence de l'Eau. Il est même devenu une référence au niveau européen et a bénéficié à ce titre d'une subvention au taux exceptionnel de 80 %.
Les travaux de renaturation ont été réalisés durant l'année 2022. Cette opération exemplaire permet la désimperméabilisation des berges, la création d'une zone humide et la plantation de plusieurs centaines d'arbres.
Puis, le parc des Canebiers est en cours de requalification en une grande prairie ombragée avec un univers ludique pour les enfants grâce à des jeux en bois, un microsite pour adolescents, des jardins méditerranéens en terrasses, véritables refuges de biodiversité, une aire canine et une promenade belvédère en rive Ouest de la rue Cyrille Besset. Les travaux d'un montant total de 3,94 M€ ont débuté en 2023 pour une livraison en 2024 ;
- L'appel d'offres pour la désignation du bureau d'études en charge de la définition du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) du Val de Cagne.

- **La création du 9^{ème} parc urbain en cœur de ville, le Parc de la Méditerranée, subventionné presque à hauteur de 50 % pour un coût de 1,5 M€ dont 800 000 € en 2023.**

Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration, la plus moderne de France à énergie positive, l'ancien site est devenu un vaste espace naturel revégétalisé de plus de 10 000 m².

Les objectifs écologiques sont ambitieux : désimperméabilisation des sols, augmentation significative des espaces verts, préservation de la ressource en eau par la limitation de l'arrosage grâce à un choix de végétaux adaptés, choix des matériaux et mobiliers favorisant la filière locale...Inauguré en septembre 2023, il rencontre aujourd'hui un franc succès.

- Le programme ambitieux de végétalisation de l'ensemble des cours d'écoles sera poursuivi sur les 8 prochaines années et finalisé avant 2030. En 2023 la végétalisation de l'élémentaire Pinède a été réalisée après celle de la maternelle Renoir en 2022 : réduction de la surface de sols imperméabilisés, réalisation d'une prairie dans la cour, plantation de nouveaux arbres, réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes...

La poursuite du plan pluriannuel de plantation d'arbres (100 000 €) et la création de « forêts urbaines » et d'îlots de fraîcheur (100 000 €). En 2023, des centaines d'arbres ont été plantés (50 pour renforcer l'ombrage dans les parcs existants, plus de 150 pour le parc de la Méditerranée et environ 100 pour le parc des Canebiers) soit près de 300 arbres auxquels s'ajoutent les 80 arbres plantés dans le cadre du PEM et les 30 arbres dans le cadre de la renaturation, soit une véritable forêt urbaine de 410 arbres !

Les objectifs de tous ces aménagements durables sont multiples : apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux usagers, réduire le ruissellement et les effets de l'artificialisation, éviter le gaspillage de l'eau, grâce à la récupération de l'eau de pluie au plus près et à sa réutilisation dans une démarche de gestion intégrée. Cette politique de long terme, débutée dès 1997, a fait de Cagnes-sur-Mer une commune pionnière au plan environnemental.

4. L'amélioration de la qualité de vie

- La sécurité

Cagnes-sur-Mer maintient la sécurité pour tous au quotidien avec notamment la poursuite du programme d'extension de la vidéo protection (environ 328 122€ en 2023) engagé depuis 2008.

Pour lutter contre les cyber attaques, cette année, un investissement a été réalisé avec la sécurisation du système informatique en intégrant l'installation de serveurs très performants et la mise à jour des bases de données Oracle (environ 120 000 €).

Pour compléter le dispositif numérique de la commune, il a été également mis en place :

- la gestion à distance des bâtiments,
- la création d'un portail famille pour faciliter les inscriptions
- le développement de l'outil informatique dans les écoles pour lutter contre la fracture numérique.

- Le sport

Pour favoriser la pratique du sport, créateur de lien social, après la création d'un futsal de terrains de tennis padel, la ville a créé de nouveaux terrains de Beach Volley (environ 120 000 €) au bord de mer, remplacé certains bateaux de l'école de voile (environ 60 000 €), et continue sa politique de mise en valeur de ses équipements sportifs (rénovation énergétique du gymnase Jean Bouin).

- L'habitat cagnois

La ville a renforcé en 2023 sa politique en faveur du logement social en versant environ 1,7 M€ de subventions foncières en vue de répondre à la très grande demande des familles cagnoises. Elle privilégie toujours les constructions à haute qualité environnementale intégrées au site.

Soit un budget d'investissement ciblé pour le bien-être des Cagnois d'environ 16,2 M€ en dépenses réelles auxquelles viennent s'ajouter les restes à réaliser (environ 3,2 M€) et les nombreux travaux d'investissement réalisés par la Métropole sur notre territoire.

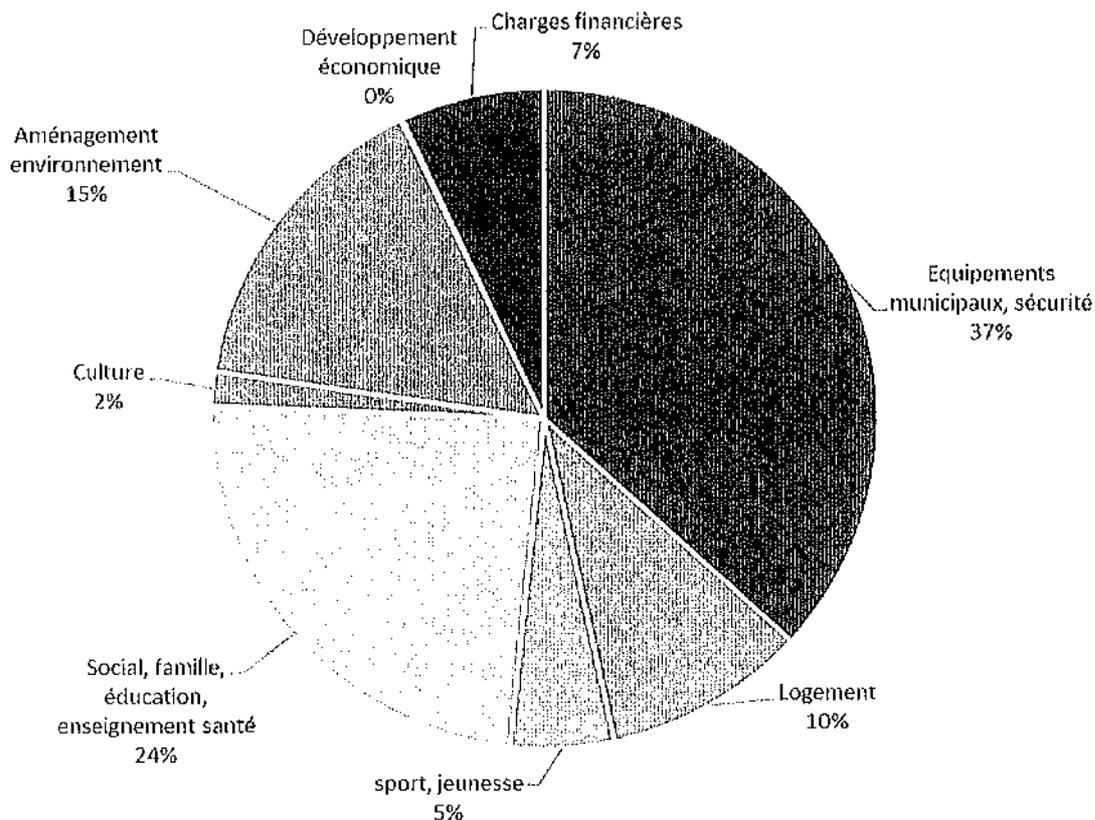
A ces nombreux investissements pour faire de Cagnes-sur-Mer une ville encore plus agréable et apaisée, il faut ajouter les autres dépenses financières de cette section du budget comme :

- Le remboursement de l'annuité de la dette en capital (environ 1,162 M€), (soit 22 € / habitant - moyenne de la strate en 2019 : 135 € / habitant soit 84 % de moins que la moyenne !) ;
- Des opérations purement financières et de reprise des résultats antérieurs.

Cet ensemble de réalisations atteste de la volonté de la commune de gérer en « bon père de famille » les deniers communaux et de préserver le « vivre ensemble » dans un cadre de vie agréable et apaisé.

Les recettes réelles d'investissement réalisées s'élèvent à 5 966 488,28 €, parmi lesquelles on retrouve l'excédent de fonctionnement capitalisé (2 M €), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour environ 428 464,27 €, les subventions d'investissement pour un montant d'environ 3,46 M€. Ainsi, le résultat de clôture de la section d'investissement pour 2023 s'élève, en tenant compte des restes à réaliser et du résultat reporté, à -2 753 389,71 €.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2023



Clôture 2023 Budget Principal ville

(montants en €)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes réalisées	7 587 557,24	64 219 168,86	71 806 726,10
- Dépenses réalisées	16 574 217,76	57 735 555,43	74 309 773,19
Résultat de l'exercice	-8 986 660,52	6 483 613,43	-2 503 047,09
+ Résultats antérieurs reportés	7 880 147,87	18 354 992,66	26 235 140,53
Résultat de clôture	-1 106 512,65	24 838 606,09	23 732 093,44
+ RàR Recettes	1 627 762,83		1 627 762,83
- RàR Dépenses	3 274 639,89		3 274 639,89
Solde des Restes à Réaliser	-1 646 877,06		-1 646 877,06
Disponible	-2 753 389,71	24 838 606,09	22 085 216,38
EXCEDENT DISPONIBLE	-2 753 389,71	24 838 606,09	22 085 216,38
Autofinancement	2 753 389,71	-2 753 389,71	0,00
Autofinancement complémentaire	2 000 000,00	-2 000 000,00	
EXCEDENT DISPONIBLE	2 000 000,00	20 085 216,38	22 085 216,38

Il est donc proposé au Conseil municipal :

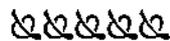
- d'adopter les résultats du compte administratif 2023 du budget principal ville.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 5.

1 contre(s) : Isabelle UTRAGO

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Ce compte administratif retrace ce qui s'est passé à Cagnes-sur-Mer de manière conforme à la réalité des faits. Il confirme que la municipalité que j'ai l'honneur de présider a une vision. Contrairement à d'autres, nous avons une vision à court, moyen et long terme et nos politiques, les grandes politiques que nous avons définies ensemble, sont des politiques de long terme avec une constance dans l'effort, avec une ténacité dans l'effort qui, comme je le disais tout à l'heure, malgré les difficultés inhérentes à la vie et aux catastrophes par exemple qui peuvent arriver, se poursuit. Nous traçons notre route.*

Quels que soient les problèmes que l'on puisse rencontrer, et l'on en rencontre, quelles que soit les remarques petites et mesquines qui n'honorent pas ceux qui font ce type de remarque, la commune de Cagnes-sur-Mer – tant que je serai maire de Cagnes-sur-Mer –, continuera à tracer sa route.

C'est la première chose que je vais dire dans ce compte administratif. Au moins, c'est clair, c'est net, nous n'entendons pas dévier de notre objectif numéro un qui nous a été confié. Que nous ont dit les Cagnois ? Ils nous ont dit : « On vous confie la responsabilité de gérer la ville. On vous demande de la gérer au mieux des intérêts des habitants », c'est ce que je vais vous montrer. Ils nous ont demandé de rendre des comptes. Alors, foin des grands discours, tout simplement des actes.

Quand on entre dans les actes, on s'aperçoit que nous, élus locaux, nous avons les pieds sur terre. On est dans du concret, dans les réalisations, dans les actions. Les discours oui, mais des actes, c'est mieux. La philosophie de Cagnes-sur-Mer, toute la philosophie qui est la nôtre consiste à dire et à répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, au cas où vous ne m'auriez pas bien entendu, que nos Français en général, nos Cagnois qui font partie des Français, sont fatigués des discours des uns et des autres à des niveaux supérieurs qui leur annoncent que demain « on rase gratis ». En fait, ils s'aperçoivent que non seulement « on ne rase pas gratis », mais en plus on a un déficit.

Nous, ce que nous faisons à Cagnes, beaucoup plus humblement, beaucoup plus modestement, c'est d'essayer d'être à la hauteur des moyens qui sont les nôtres, de réaliser le maximum avec beaucoup de bonne volonté. Je remercie mes collègues, toute l'équipe majoritaire pour son engagement, je remercie Madame la directrice générale, les services pour leur engagement, parce qu'il y a beaucoup de bonne volonté, parce qu'il y a beaucoup de gens motivés pour en faire un peu plus qu'un peu moins, parce que chez nous, la valeur travail existe et nous en sommes fiers. C'est d'ailleurs pour cela que la médaille du travail que certains méprisent, nous accordons le plus haut niveau de référence puisque la remise se passe dans la salle du conseil municipal, officiellement, pour décerner à des Cagnois qui travaillent et qui bénéficient de cette médaille la reconnaissance de la Ville.

Cette philosophie, vous ne m'en ferez pas changer, quelles que soient les remarques et les observations. Quand les observations volent aussi bas que celles que j'ai entendues, je me sens sur une autre planète, je me dis que ceux qui continuent ainsi, ils vont dans le mur en klaxonnant pour reprendre cette expression.

❖ **Section de fonctionnement - Dépenses**

Le compte administratif 2023, je vous le résume, c'est une section de fonctionnement où l'on a dépassé les 80 % de réalisation, 86 %. Malgré l'augmentation des dépenses, je rappelle, Monsieur Dolciani, d'alimentation (28 %), du gaz (21 %), du carburant (62 %), nous avons fait à côté d'importantes économies, notamment sur les consommations électriques où nous avons baissé les dépenses d'énergie de 18 %. On n'est pas passé à la bougie, je n'ai pas acheté de bougie, pourtant on a dépensé 18 % de moins. À qui le doit-on ? Aux collègues, aux chefs de service et aux employés qui ont fait le nécessaire, qui ont entendu le message délivré et qui ont dit : « à nous, citoyens, de participer à cette recherche d'économies » non seulement en parole, mais en action. J'ai les chiffres. Nous avons limité au maximum ces dépenses.

Dans la section de fonctionnement, c'est le soutien au commerce de proximité. Je l'ai dit, à Cagnes-sur-Mer, nous n'avons pas de grandes entreprises, contrairement aux communes voisines qui nous bordent, qui ont de grandes et de très grandes entreprises. Nous, non. Notre cœur du réacteur économique, Madame Papy, vous le confirmerez, c'est le commerce de proximité. La politique de Cagnes-sur-Mer est de soutenir le commerce de proximité, c'est ce que nous faisons tous les jours. Nous sommes une des très rares villes de la Côte d'Azur à avoir des marchés de qualité tous les jours qui attirent une importante clientèle venant de tout le bassin cagnois, grâce aux marchés. Quand vous allez au marché, vous passez à la rue du marché, rue de La Villette... Le jour où un marché s'arrête, les commerçants sédentaires seront les premiers à me dire : « Monsieur le Maire, attention ! ». Pour aider le commerce de proximité, nous avons été la première commune des Alpes-Maritimes à leur proposer, grâce au service économique, un appui dans le domaine numérique ; nous sommes l'une des cinq en France (sur 35 000 communes) à bénéficier d'un atelier numérique Google à destination des commerçants pour les rendre les plus performants possibles.

C'est ensuite une politique volontariste en faveur de la culture. Pourquoi ? Parce que la culture est un élément important de la qualité de vie que l'on oublie considérablement, et pourtant, cela en fait partie. Monsieur le premier adjoint, adjoint à la culture, nous avons des animations phares comme Jazz au Château que vous portez tous les vendredis soir au Haut-de-Cagnes qui est toujours rempli d'ailleurs, le Festival de piano qui, au bout de deux ans, est une réussite, Un soir chez Renoir, le Festival de musique sacrée, François, ou la saison théâtrale. Là encore, nous visons à soutenir et à retrouver, en partie au moins, bien que cela ait évolué, le « Montmartre de la Côte d'Azur » et nous sommes en train de réussir. Combien avons-nous d'ateliers au Haut-de-Cagnes qui fonctionnent désormais ?

M. CONSTANT.- 10 ou 12.

M. LE MAIRE.- Il y en avait deux et désormais 12. Voilà ce qu'est une action de terrain construite avec ténacité dans le long terme, on ne change pas de politique comme on change de veste, de costume ou de chemise. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il y a le pouvoir A qu'il faut changer, ou le pouvoir B demain ou le pouvoir C, pas du tout. Cagnes définit des politiques de long terme et elle fait tout dans ce domaine quels que soient ceux qui nous gouvernent. On peut estimer que ceux qui nous gouvernent, quels qu'ils soient, depuis 30 à 40 ans n'ont pas amélioré le sort des finances publiques par exemple. Alors que nous confirmons que l'on peut gérer des finances publiques avec une très grande qualité de finances publiques et obtenir les meilleures notes. Qui a fait l'ENA parmi nous ? Personne ! Aucun n'a fait Polytechnique. Mais nous, simples citoyens, sommes capables d'avoir des budgets équilibrés. Nous sommes capables de baisser notre dette et nous sommes capables de ne pas faire appel à l'impôt.

Voilà pourquoi nous pouvons être fiers du travail fait. Art en fête au Haut-de-Cagnes y contribue avec les quatre musées dont le musée numérique. Avec Roland et Chantal, le but est clair : au moins

une fois par an, chaque élève cagnois passe dans un de nos musées. De la même façon, nous avons développé l'approche de la musique. Pour beaucoup de parents, la musique, les instruments de musique restent très éloignés de leur quotidien. Qu'est-ce que l'on fait ? On fait un effort. On est au deuxième orchestre en 2023, qui est porté dans les écoles, qui est porté par le conservatoire. Je rappelle que les enfants prennent l'instrument qu'on leur confie, le gardent et le ramènent au bout de deux ans. Nous n'avons eu aucune dégradation, aucun vol. Les instruments de musique à Cagnes-sur-Mer prêtés dans toutes nos écoles, avec la diversité de nos écoles, reviennent en bon état et aucun n'est dégradé. C'est pour cela que je compare certaines observations de tout à l'heure avec nos objectifs qui sont de tirer plutôt les gens vers le haut que vers le bas, je suis très heureux d'être à ma place et d'avoir ces idées.

Le conservatoire hors les murs complète les orchestres à l'école et cela a bénéficié en 2023 à 1 400 enfants, sans compter, pour les jeunes, le studio de pratique musicale et de répétition et le centre culturel.

On fait la même chose pour le 7e art, c'est-à-dire le cinéma. Nous avons fait le choix. On aurait pu fermer le cinéma du centre-ville puisque l'on a un énorme cinéma ultramoderne à Polygone. Nous avons fait le choix de conserver le cinéma Espace Centre et nous le subventionnons d'ailleurs à 55 000 €, mais pour un large public, pour animer et soutenir le commerce de proximité du centre-ville, parce que les habitants du centre-ville n'ont pas besoin d'aller à Polygone. Ils font vivre le centre-ville, ils vont au cinéma, ils sortent, ils sont ensuite dans un bar, un restaurant, bref, ça tourne. Là encore, non seulement il y a un large public, mais il y a aussi le dispositif école et cinéma, collègue et cinéma où, chers collègues, nous mettons l'action sur les jeunes. Nous voulons que les jeunes soient justement à l'éducation, à la culture au sens large avec le cinéma, avec la musique, chose qui n'aurait pas toujours été donné dans leur famille, sans compter la Ludothèque qui a été la première du département et le dispositif Cinéhouette. Vous avez une ville qui bouge – on l'a confirmé tout à l'heure – avec 400 manifestations. Cela n'empêche pas de maintenir nos traditions : la fête des Mai, la Stella Maris, la fête de la Sainte-Pierre, la fête de la Saint-Roch. Nous pouvons maintenir nos traditions, nous en sommes fiers, c'est notre histoire. Je n'ai pas vu certains prendre la parole tout à l'heure alors qu'il s'agit de maintenir ces traditions, l'histoire de son village. Où étiez-vous, Madame Hartmann ? Où étiez-vous ?

Nos bords de mer piétons sont appréciés et deviennent, comme les Dimanches Malins ou Promenades en fête, des must de la Côte d'Azur. Voilà ce que nous faisons. Cette ville bouge. Cette ville est vivante. Cette ville se distingue et c'est peut-être aussi une des raisons qui la rend aussi attractive. Merci à tous les collègues, merci à tous les services qui contribuent à cette image flatteuse, valorisante de ville qui bouge.

C'est le maintien, mais on n'oublie pas ceux qui sont sur la touche parce que certains sont sur la touche. Nous avons une politique de solidarité équilibrée, une subvention de l'ordre de 2 M€ pour le Centre Communal d'action sociale. Nous avons augmenté en 2023 d'un million d'euros la subvention à la Caisse des Écoles, et ce pour maintenir à 70 % le choix du bio, pour faire en sorte que nos gamins dans les cantines puissent bien manger et manger local. Depuis peut-être 15 ans que je fais cela, de temps en temps, à 11 h 30, mon cabinet téléphone dans une cantine, au hasard, et dit : « Le maire vient manger. » Je ne crois pas qu'un autre maire ait fait cela. Je vais manger, mais je ne mange pas avec les instituteurs, je ne mange pas avec les employés de la cantine, je mange avec les gosses, avec des CM1 et CM2. Un CM1 ou CM2 ne se censure pas : il parle de son école, de ses instituteurs, de ses parents et de la ville. C'est intéressant de voir l'avis des gosses sur la ville, parce que ce n'est pas exactement le même. C'est pour cela que le conseil des enfants que tu as organisé et mis en place, Chantal, fonctionne bien, parce que les gosses à 9 ans, à 10 ans ont des idées et ils les défendent.

Quand je vais manger à table, chers collègues, je trouve de tout. Je trouve, la dernière fois, un gosse qui attaquait sa viande avec un couteau à la main, je le regarde et je lui ai montré comment tenir le couteau : « pour attaquer ta viande, tu serais beaucoup plus efficace si tu le prenais avec la fourchette et que tu coupes. » Un autre mangeait avec la fourchette, il ne se servait pas du couteau, et pour que ça rentre sur la fourchette, le doigt et l'index l'aidaient à mettre sur la fourchette. Je lui

ai dit gentiment, courtoisement : « Tu sais, tu bénéficies gratuitement d'un couteau en plus ». D'autres gosses coupent leur viande sans problème, ils se servent avec une fourchette sans problème. Il y a de tout. Ce que je vois, c'est que 80 % des familles ne posent pas de problème et 20 % où l'on s'est dit qu'il y aurait des progrès. Il m'arrive de poser des questions bien sûr. Ils sont tous contents, c'est aussi une très bonne nouvelle, merci à ton service, Chantal, c'est que les ingrédients que nous achetons, l'implication des cuisiniers et du service est telle, que l'on mange toute l'année correctement. Si quelqu'un de la majorité ou de l'opposition veut voir ce qui se passe dans nos cantines, il est le bienvenu. C'est de l'argent public, on peut le faire, pas tous les jours, mais c'est possible à tour de rôle. Je suis prêt à ce que vous voyiez, vous aussi, que vous touchiez du doigt ce qu'il y a de bien et ce qu'il faut encore améliorer.

Donc, je leur pose des questions, je leur demande s'ils ont un portable ou plutôt qui n'en a pas ; ensuite, si ce portable est verrouillé ou pas. Certains me répondent oui, d'autres me disent non. Et le soir, à quelle heure te couches-tu ? Certains me disent à 9 h, extinction des feux ; d'autres me disent qu'il n'y a pas d'horaire et qu'ils se couchent quand ils veulent. « J'éteins quand je veux et je regarde le portable toute la nuit si je veux », voilà ce que je découvre. Il y a une diversité d'éducatons. Ils sont contents de ce qu'ils mangent, de ce qu'on leur prépare à la cantine. Je leur dis : « Ce soir, comment manges-tu à la maison ? » Certains sont normaux avec leur maman, leur papa. D'aucuns me disent (ils sont rares, mais c'est une minorité qui existe) : « Je n'ai pas de souci, Monsieur le Maire, mes parents ne s'occupent pas de moi, ils mangent plus tard que moi, ils me disent que le frigo est là et que je me sers dans le frigo ». Vous voyez cette diversité de comportements.

Encore une fois, sur l'action que nous menons tant au niveau des repas, de la qualité des achats (70 % de bio) avec Mme Corbinais, avec Chantal, avec les services, nous allons essayer d'en faire encore un peu plus. Je rappelle que les cancers qui apparaissent à partir de 50 ans viennent souvent 30 ans avant. Au moins on leur apprend à manger à peu près correctement, à manger bien, à goûter des choses qu'ils n'ont pas l'habitude de manger et de dominer justement ce côté-là. C'est une éducation sans compter les tables anti-gaspillage pour éviter le gaspillage, des tables de tri où ils trient eux-mêmes. Voilà l'éducation que l'on donne à Cagnes-sur-Mer. On ne tourne pas la tête. Vous le verrez dans un autre dossier tout à l'heure avec ceux qui viennent habiter chez nous. Ils ont droit justement à un accueil à la cagnoise. Ce que je souhaite, c'est que nous fassions à nouveau passer les fondements d'une vie en société apaisée à tous les niveaux. Vu ce qui se passe au niveau national, l'équipe municipale que je dirige, et moi le premier, nous ne sommes pas heureux. Il y a deux possibilités, Mesdames, Messieurs, chers collègues :

✓ soit vous tournez la tête et vous dites : « Ce n'est pas moi, ça ne me concerne pas, je ne peux rien faire, je suis trop petit » ;

✓ soit chacun d'entre nous essaye de faire quelque chose de positif, essaye d'améliorer les jeunes au besoin, mais on bouge, on fait quelque chose, on n'est pas là à subir.

Ce qui se passe dans ce pays ne me plaît pas, je vous le dis. Ce que je lis dans la presse ne me plaît pas, je n'ai pas envie, cela peut nous arriver demain matin, mais je n'ai pas envie. Alors on prend tout en amont, toutes les précautions pour essayer de faire de Cagnes, sinon un havre de paix, du moins une ville plus apaisée que la moyenne statistique en France. Cela part des gosses en passant par les adultes, tout le monde. Voilà pourquoi dans les écoles, il est important que nous fassions passer ce type de message.

❖ Section de fonctionnement - Recettes

Vous le savez, vous l'avez déjà remarqué, la DGF est restée stable, mais elle a été fortement diminuée sous M. Hollande. Depuis, plus personne n'a récupéré le différentiel. Heureusement, la Métropole continue à nous verser une dotation de solidarité métropolitaine d'un million d'euros.

Les recettes en 2023 ont diminué. La taxe additionnelle aux droits de mutation a baissé d'environ 10 %. Heureusement, le produit des jeux du casino a augmenté ainsi que la recette liée à la taxe sur l'électricité.

Cela nous a permis d'avoir un résultat de clôture pour 2023 qui s'élève à 24 838 606,09 €.

Nous avons donc un nouveau report à nouveau créateur de 18 M€ qui nous permet, dans notre philosophie de sagesse, d'équilibre, de vision à moyen et long terme, d'envisager sereinement tous les grands investissements que nous continuons à faire. Nous n'arrêtons pas.

Après la station d'épuration, après le bord de mer, après le Val fleuri et le nouveau conservatoire, après la nouvelle école à 4 M€, nous continuons nos investissements année après année, élection ou pas élection, ce n'est pas le problème. Nous avons une mission, nous la remplissons jusqu'en 2026. Voilà ce que nous faisons. Nous n'arrêtons pas !

L'information que je peux confirmer à travers la lettre que nous avons reçue de Bouygues, c'est que tu vas pouvoir sortir du frigo l'équipement culturel.

M. CONSTANT.- Sortir de la terre.

M. LE MAIRE.- Nous continuons à investir pour réussir ce qui nous a été demandé par les Cagnois, c'est la métamorphose de Cagnes.

❖ **Section d'investissement**

Dans la section d'investissement, je le disais tout à l'heure, les orientations fortes de la municipalité sont basées sur la phrase de Saint-Exupéry. Certains en ont entendu parler ? [Rires.] Il est mort. « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Je vous suggère là aussi de méditer. Vous pouvez regarder la petite vidéo de Mme Hartmann tous les soirs, mais vous pouvez aussi méditer sur Saint-Exupéry.

Mme PIRET.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- Saint-Exupéry nous dit que nous sommes responsables, y compris vous, Madame Hartmann. Ne souriez pas, c'est triste. Vous participez à quelque chose dans lequel je trouve que l'on peut faire mieux.

Nous avons dans ce domaine réalisé, Madame la Directrice générale, à 80 %. Ces réalisations à 80 % montrent que nous, la commune, que ce soit Alex, Aline, l'inflation, l'Ukraine ou le reste, nous traçons notre route quels que soient les obstacles, quelles que soient les catastrophes, quelles que soient les guerres. On se débrouille, on avance, parce que les Cagnois, eux, n'attendent pas ; ils n'en ont rien à faire de l'inflation, de l'OMS ou de ce qui se passe entre Poutine et la Corée du Nord. Ils nous disent : « Vous, élus locaux, bossez, réalisez, donnez-nous la plus belle ville qui soit. »

C'est pour cela que dans ce domaine des investissements, nous avons mis l'accent bien entendu sur la mobilité douce et décarbonée, avec le pôle d'échanges multimodal dont le coût reviendra à plus de 25 M€, c'est sûr, mais pour lequel nous ne paierons que moins de 5 %. Voilà pourquoi nous réalisons à Cagnes-sur-Mer : nous sommes capables de monter des dossiers qui ensuite sont aidés, parce que ce sont de bons dossiers, ils sont subventionnés par l'Europe. Vous rendez-vous compte ! La renaturation de la Cagne, c'est l'Europe ; le PEM, c'est l'Europe d'abord suivie de tous les autres, la Région, le Département, la Métropole, l'État, tout le monde. Les Cagnois ne paieront que moins de 5 % de cet énorme projet que nous n'aurions jamais pu d'ailleurs faire seuls, si nous avions été seuls. Ce sont des années et des années de diplomatie, de discussion avec ces institutions différentes. C'est l'expérience, c'est un travail de fond qui demande des années et des années.

Quand j'ai été élu en 1995, je n'aurais jamais pu obtenir ces taux de subvention. Je ne connaissais pas les mécanismes, je ne connaissais pas les institutions, je ne connaissais pas les bureaux. Maintenant, oui, cela aide énormément parce que vous maîtrisez mieux votre dossier, vous êtes capables de faire des dossiers très solides, beaucoup plus solides qu'avant. Lorsque le dossier est solide, c'est plus facile d'aller taper au bon bureau parce qu'en plus, il faut connaître le bon bureau.

Nous donnerons nous-mêmes l'exemple de décarbonation avec l'acquisition de trois nouveaux véhicules électriques. Nous allons continuer avec les pistes cyclables, je l'ai dit tout à l'heure, avec le futur schéma directeur des vélos avec le groupe de travail.

Nous rénovons les bâtiments communaux, nous sauvegardons notre patrimoine avec des économies d'énergie. J'ai cité un exemple tout à l'heure : on a baissé de 18 % la consommation électrique et de 16 % la consommation de gaz, vous avez vu que le prix du gaz va encore augmenter. Nous baissons les consommations et au-dessus de nous, ils augmentent le prix du gaz !

Un nouveau conservatoire de musique va être inauguré en septembre 2024.

Nous sauvegardons le patrimoine, j'en ai beaucoup parlé, avec l'école du Haut-de-Cagnes avec une cour-jardin en plus.

Nous avons une nature en ville pour s'adapter au changement climatique avec le schéma directeur de la Cagne, la fameuse coulée bleue qui a été réalisée à la suite de beaucoup de concertations, n'est-ce pas, Amandine, dans ce domaine. Les travaux de renaturation de la Cagne sont terminés, nous avons donc créé concrètement un climatiseur naturel qui n'existait pas en centre-ville. Voilà ce que l'on a fait. Aujourd'hui, ce climatiseur naturel fonctionne très bien et l'on a une faune que l'on n'attendait pas au pied d'immeubles, voilà ce que l'on est capable de faire.

Nous avons le parc des Canebiers dont les travaux vont se terminer au mois de juillet. Nous l'inaugurerons en septembre.

Nous avons également lancé le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels du Val de Cagne pour nous permettre d'être encore plus performants dans ce domaine.

Nous avons créé le 9e parc urbain, le Parc de la Méditerranée, subventionné à hauteur de 50 % (voilà ce que l'on était capable de faire), 10 000 m². Il marche très bien, il a été inauguré il y a moins d'un an. Allez le voir, il y a du monde matin, midi et soir. Ce sont des actions, ce sont des réalisations, ce ne sont pas des discours.

Nous avons également un programme très ambitieux de végétalisation des cours d'école avec en plus le plan pluriannuel de plantation d'arbres 100 000 €, la création d'îlots de fraîcheur. Nos services m'ont écrit que, en 2023, nous avons planté plus de 400 nouveaux arbres. Quand on fait le total entre les différents travaux et investissements, on dépasse 400 nouveaux arbres, Corinne, que tu as réussi à planter en 2023.

Vous voyez la différence. Avant, on ne les comptabilisait pas, on en plantait de temps en temps, mais là on s'est amusé à comptabiliser : en 2023, on a planté plus de 400 arbres, c'est énorme. Là aussi, ce sont des discours et des actes.

Nous sommes depuis 1997 une commune reconnue comme une commune pionnière au niveau du développement durable. Nous en avons la confirmation.

S'ajoute l'amélioration de la qualité de vie avec la sécurité. Nous avons bien entendu étendu la vidéoprotection. Nous avons mis en place contre les cyberattaques – on est susceptible d'être attaqué à ce niveau-là – toute une série de dispositifs.

Quant au sport, on a fait de nouveaux terrains de beach-volley, un futsal, des tennis padel, on a acheté des bateaux pour l'école de voile et l'on a continué à mettre en place des équipements sportifs et notamment on a rénové le gymnase Jean Bouin.

Enfin, nous avons versé 1,7 M€ pour des subventions pour l'habitat afin de répondre à la demande, et ce dans un cadre respectueux du développement durable.

Voilà ce que nous avons été capables de faire en remboursant notre dette, qui est aujourd'hui une des plus faibles de la strate, avec toujours cette gestion qui nous est reconnue également, gestion financière en bon père de famille, mais avec quelque chose, je le rappelle, souhaité à Cagnes-sur-Mer : vivre en paix, vivre ensemble. Tout le monde, la France entière cherche le « vivre ensemble », nous, nous essayons de le mettre en application par des actions concrètes, par des réalisations concrètes, par des messages pédagogiques concrets.

Voilà pourquoi je suis heureux de vous présenter un tel compte administratif. Je vous remercie.

Si quelqu'un veut la parole, il est à même de me la demander.

Mme UTRAGO.- Vous nous aviez demandé de méditer sur Saint-Exupéry, je vais vous demander de méditer sur ce que je vais vous dire. [Rires.]

M. LE MAIRE.- Si vous vous prenez pour Saint-Exupéry, pourquoi pas ? Mais il ne faut pas que cela vous monte trop à la tête.

Mme UTRAGO.- Non, cela ne me monte pas à la tête. Vous nous parlez de tradition, vous nous parlez d'histoire, je vous rappelle, Monsieur le Maire, que vous êtes le maire de la cité de Renoir. Je pense qu'actuellement Renoir doit se retourner dans sa tombe. Je vais vous dire pourquoi. Figurez-vous qu'avant sa mort, il a créé un tableau Andrée au chignon en 1919, ce tableau a été vendu le 27 mai 2024 à Rouillac au château d'Artigny. Quand j'ai appris que ce tableau allait se vendre, j'ai tout de suite appelé les amis du musée Renoir, dont je fais partie, pour voir si l'on pouvait faire quelque chose parce que j'ai appris que la commune ne s'était pas portée acquéreur, n'avait pas participé, etc. Alors vous allez me dire, la mise à prix a été à 300 000 €, je comprends. Vous parlez d'une politique volontariste en faveur de la culture, nous sommes la ville de Renoir, vous n'avez même pas essayé de lever des subventions pour faire l'acquisition du dernier portrait du maître de l'Impressionnisme. Quand je vois, depuis que je suis élue, désolée, qu'à chaque conseil municipal, on achète des capsules pour créer des broches pour votre musée de bijoux ou alors un collier où le gars a mis son empreinte dessus. Certes, faites, c'est l'argent des Cagnois, mais allez interroger les Cagnois, demandez-leur : « La capsule ou le tableau de Renoir ? » Vous allez voir la réponse.

M. CONSTANT.- Un point d'impôt.

Mme UTRAGO.- Vous voulez que l'on fasse le cumul de tout ce qui a été acheté ? Pratiquement à chaque conseil municipal il y a un achat, alors s'il vous plaît. Notre histoire, nos traditions, Monsieur le Maire, à méditer. Qui peut répondre à cela ?

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre. Je sens que mon adjoint me regarde avec un air me disant...

Mme UTRAGO.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- Je vous réponds sans problème. Que voulez-vous ? Vous êtes comme ceux qui nous dirigent, vous êtes une femme qui a tendance...

Mme UTRAGO.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- ...Vous êtes une femme jusqu'à preuve du contraire. Pour l'instant, je vous qualifie de femme, maintenant si vous me dites que vous êtes un homme, je vous qualifierai d'homme. Donc vous êtes une femme, qui mélange, me semble-t-il, les zéros : 300 €, 3 000 €, 30 000 €, 300 000 €... Oh, là, là. Un zéro, c'est un zéro, ce n'est rien... Vous me parlez d'un tableau à 300 000 €.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] C'est la mise à prix. Il a pu être en dessous.

M. CONSTANT.- Savez-vous à combien il est parti ?

Mme UTRAGO.- [Hors micro] On ne sait pas.

M. CONSTANT.- Vous vous êtes intéressée à la mise à prix, mais pas à la suite.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] On aurait pu demander des subventions. C'est ce que j'ai demandé aux amis du musée Renoir.

M. CONSTANT.- Les subventions ne se demandent jamais avant une mise à prix aux enchères. Jamais. Elles se demandent après.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Vous le faites après. Je suis sûre que l'on y est.

M. LE MAIRE.- Il faut d'abord acheter. Vous gérez, Madame, comme sont gérées les finances au niveau de l'État, et avec les conséquences que l'on connaît. 300 000 € ! L'adjoint vous rappelle que vous devez acheter et qu'ensuite vous demandez les subventions. Donc vous sortez 300 000 €, je

ne sais pas comment vous faites, demandez à vos camarades d'à côté. Les 300 000 €, une fois que vous les avez...

Mme PALAZZETTI.- Il a été vendu à 1,128 M€.

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- C'est bien ce que je dis, si Madame Utrago était responsable à la place de Sarah, qui est une femme aussi, des finances de la commune, nous aurions ce résultat-là : « j'ai acheté, 300 000 €, 1 M€... » D'autres Renoir sont en vente, de temps en temps l'adjoint ou le service me signale qu'il y a un Renoir en vente en France, en Angleterre, aux États-Unis. Mais quand on voit le prix des Renoir aujourd'hui, Madame, il n'y a que vous pour faire ce type de remarque. Puisque vous y tenez, faites-le, allez jusqu'au bout de votre démarche, faites donc le cumul des achats de bijoux contemporains à 1 252 € à 3 000 €, puis vous verrez, vous paierez comme ça, peut-être, le quart du tableau de Renoir. Voilà la réponse. D'autres questions ?

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- En propos liminaire, juste pour vous faire remarquer, le centre culturel n'est pas dans le projet Bouygues malgré la lettre de mission.

M. LE MAIRE.- J'en ai parlé ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Oui, tout à l'heure, il y a une amorce qui parle du projet Bouygues, c'est merveilleux, et vous dites ensuite que la culture n'a rien à voir dans le projet Bouygues. C'est juste pour faire remarquer.

Deuxième petite chose, c'est assez embêtant de vouloir répondre de la façon dont vous répondez à l'opposition. Karine s'est exprimée, j'étais d'accord avec elle sur un point : je ne vois pas ce que le maire de la commune a à intervenir dans une fête religieuse. Vous n'avez pas besoin de prendre le micro, on loue la salle, ils font leur manifestation, vous n'avez pas besoin de prendre le micro, ça, ce n'est pas une neutralité républicaine.

Une élue.- [Hors micro]

M. TOUZEAU-MENONI.- Peut être, mais il n'a pas à le faire selon moi. Ensuite, vous dites que vous gérez les finances de la ville au mieux, je suis 100 % d'accord, mais vous avez quand même payé une station d'épuration qui valait 60 M€ à l'époque plus de 110 M€, cela ne vous dérange pas ; le tramway, on l'a abordé autour des 100 M€, on est à plus de 500 M€. Ce n'est pas de la bonne gestion.

Quant à l'école du Haut-de-Cagnes, vous mettez fièrement 4 M€ en disant qu'il y a eu des surcoûts, (c'est vrai) et c'est dû à la conjoncture (c'est vrai). En attendant, j'ai demandé un rendez-vous pour voir l'ensemble des avenants et des conventions qui ont été passés, j'attends toujours. On ne sait pas comment a été investi cet argent. Vous avez parlé de la qualité, qu'à Cagnes on fait de la qualité, c'est vrai, mais ça coûte. À côté de ça, on va avoir une belle école avec 100-125 élèves, et à côté de ça, à Daudet, on continue à prendre de la poussière, on continue à prendre du bruit, on continue à prendre des îlots de chaleurs. On en a 600 qui vont continuer à avoir bien chaud et peut-être avoir de l'asthme, pendant que d'autres en effet qualitativement pourront bien vivre.

Je ne vous parlerai pas de la défense des traditions, cela a déjà été fait, mais à quel prix ? Les organisateurs se débrouillent, ils bricolent, vous voyez à quoi je fais allusion. Après, il y a un passage sur la politique de solidarité, c'est le CCAS. Là, je n'ai presque rien à dire hormis peut-être une alerte à faire au conseil municipal, à vous-même et à votre majorité : nous avons signé une convention avec une mutuelle qui est la mutuelle Just, mutuelle communale qui était attendue par mes soins aussi, j'ai attendu un bout de temps, c'est quelque chose que l'on devait faire. Simplement, je voulais savoir comment vous aviez fait pour déterminer le choix de cette mutuelle. Est-ce que vous la suivez, cette mutuelle ? Pas de réponse ?

Cette mutuelle perd de l'argent depuis deux ans alors qu'une mutuelle ne peut pas perdre de l'argent, on est rattrapé par la CPR à un moment donné. Elle a perdu 1,7 M€ et 2 M€, ce qui fait

qu'aujourd'hui elle est en [Inaudible] négative. Quelle est la conséquence ? Pourquoi je vous parle de ça ? C'est parce que j'ai commencé ma carrière professionnelle comme directeur de mutuelle, donc je sais un petit peu. Là, ce qui va se passer, c'est que les Cagnois que je représente et vous aussi, qui ont souscrit des mutuelles vont voir leurs conditions augmenter et leurs prestations baisser, visiblement, ça s'est passé à différents endroits, ce qui est un peu embêtant sachant que la Ville de Cagnes porte l'image, et a mis à disposition ces locaux [Inaudible], ça m'ennuie un petit peu.

J'ai encore un dernier point là-dessus, j'espère que vous pouvez me répondre, c'est une mutuelle qui a parfois des pratiques un peu bizarres et qui propose aux villes une sorte de contrat d'association qui consiste à reverser un peu d'argent par mutuelle souscrite, qui peut servir à des associations culturelle ou sportive, par exemple financer, je n'en sais rien, une opération sportive.

Par principe de précaution, j'espère que dans le cadre de la convention, on va pouvoir regarder de plus près, sachez que les mutuelles communales des villes, on peut en avoir plusieurs. Je pense qu'il faut regarder cela de plus près, Madame Palazzetti.

Ensuite, j'ai entendu aussi que nous étions invités de façon discrétionnaire une fois par an à découvrir la cantine, j'espère que l'on va pouvoir y aller, il va falloir se dépêcher parce que c'est bientôt les vacances.

Vous avez aussi promis en juillet 2020, quand nous avons été élus, que nous pourrions, l'opposition, aller à la rencontre des services, de les découvrir. J'attends toujours. Personnellement, je suis refoulé quand j'y vais. J'écris à la DG, pourquoi pas ? J'espère que je ne serai pas refoulé à la cantine et que le menu me conviendra ce jour-là.

Enfin, vous avez parlé de ville apaisée. Alors la ville est apaisée en effet, quand on a une convention de surveillance des mineurs de moins de 13 ans avec un couvre-feu derrière, c'est « magnifique » ! Faites attention. Ce qui est embêtant, c'est que notre police municipale n'est plus là à 22 h, c'est donc la police nationale qui prend le relais. Je crois que la Nationale s'intéresse plus au port de Saint-Laurent [Inaudible], ce n'est pas nous qui assurons la sécurité et la surveillance des mineurs de moins de 13 ans, à moins que, Monsieur le Maire, vous êtes officier d'état civil, donc la police, vous pouvez donc vous-même aller attraper ces chérubins, faire le [Inaudible] avec les caméras du commissariat. Je ne crois pas que vous l'ayez fait. Enfin quand vous avez pris cet arrêté, vous avez juste oublié que vous n'avez pas mis tous les quartiers dedans. Vous avez mis la gare, un peu de centre-ville, la place de la mairie, mais quand on appelle le commissariat à 23 h pour dire que des jeunes font n'importe quoi, qui ont 13 ans par exemple, au Val de Cagne, personne ne vient tout simplement parce que vous avez oublié, je pense que c'est un oubli, de mettre un périmètre. Donc, la ville est apaisée mais pas dans tous les quartiers et elle s'adresse parfois aussi à un type de population, ça, ce n'est pas bien.

Enfin, je vais finir par quelque chose de positif. Vous avez une école ou plutôt une crèche qui s'appelle Oasis qui appelle au secours depuis deux semaines, depuis le 6 juin, dont la porte a été fracturée. Les parents d'élèves ont sollicité la Caisse des Écoles, ont sollicité le cabinet du maire, ont sollicité le directeur du cabinet du maire. Deux semaines : rien ! C'est toujours fracturé. Donc les parents d'élèves nous demandent, par ma voix, s'ils doivent changer la serrure eux-mêmes. Comme il y a du laisser-aller, je pense que c'est le portail qu'il va falloir changer. Vous dites que l'on est soucieux de la sécurité, et l'on ne traite pas, c'est une urgence, on est en Vigipirate, qu'une personne qui est dédiée à la petite enfance vienne ouvrir et fermer la porte, je ne trouve pas que ce soit son boulot. Apparemment, ce n'était toujours pas fait ce matin, par contre, les espaces verts sont venus débroussailler le chemin des Grailles où est située cette petite crèche qui s'appelle Oasis.

Vous voyez, il y a encore du travail à faire. J'ai bien compris que vous étiez dans l'effort maximum, moi, je suis sur le terrain et je représente les Cagnois ; je voulais faire passer un certain nombre de messages et j'espère que vous les écoutez. Si vous avez des réponses à me faire maintenant, je le prends. [Inaudible]

M. LE MAIRE. - Vous avez terminé ?

M. TOUZEAU-MENONI. - *Oui.*

M. LE MAIRE. - *Très bien, merci. Qui demande la parole ? [Pas de demande de parole.]*

Nous allons passer au vote, je vais donc sortir et laisser la responsabilité du vote du compte administratif à Roland.

[M. le Maire quitte la salle.]

M. CONSTANT. - *Mes chers collègues, en ce qui concerne le résultat du compte administratif 2023, nous pouvons passer au vote.*

[M. Constant procède au vote.]

Je vous remercie. Monsieur le Maire, vous pouvez revenir, le compte administratif a été voté.

[M. le Maire revient dans la salle.]

Félicitations !

M. LE MAIRE. - *Merci.*

M. CONSTANT. - *C'est la phrase traditionnelle.*

M. LE MAIRE. - *Si vous le permettez, compte tenu de l'heure je demande, si vous en êtes d'accord, de passer la question numéro 30. Il s'agit de la cession du droit au bail du local commercial, le Bordelais. C'est un appel à candidatures, je donne la parole tout de suite à Carine Papy qui doit nous quitter.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

30. CESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL "LE BORDELAIS" - APPEL A CANDIDATURES

Rapporteur : Madame PAPY Carine

Par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2007, la commune a institué sur son territoire un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, au sein duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux.

L'objectif du droit de préemption est de permettre à la commune de maîtriser son développement économique, d'assurer le maintien de l'attractivité de ses quartiers, d'apporter une réponse adaptée aux problématiques des zones de chalandises ainsi que de veiller à la diversité des commerces de proximité indispensables pour satisfaire les besoins de la population.

Dans ce cadre et par décision en date du 31 août 2023, la commune a exercé son droit de préemption sur le fonds de commerce « LE BORDELAIS » en liquidation judiciaire, sis 54 boulevard Maréchal Juin, au prix de 43 200 €.

Suivant acte en date du 20 décembre 2023, régularisé par le mandataire judiciaire le 9 janvier 2024, la commune est devenue propriétaire du fonds de commerce, avec remise des clés par huissier le 22 février 2024.

Dorénavant propriétaire du bail commercial, la commune, conformément aux dispositions de l'article L 214-2 du code de l'urbanisme qui régit le droit de préemption sur les fonds artisanaux ou commerciaux et les baux commerciaux, est tenue de le rétrocéder.

Afin d'informer le plus largement possible et de sélectionner les repreneurs potentiels, il convient de lancer un appel à candidatures. Pour ce faire, un cahier des charges prenant en compte les éléments de commercialité, les caractéristiques du bail commercial et les conditions de rétrocession a été établi.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'appel à candidatures en vue de la vente du droit au bail du local commercial « LE BORDELAIS » selon le cahier des charges ci-annexé.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

Mme PAPY.- [Présentation de la délibération.]

M. LE MAIRE.- *Monsieur Touzeau-Menoni demande la parole.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Merci de me la donner, Monsieur. Carine, on a déjà évoqué le sujet, pas de souci pour en effet le remettre sur le marché. Mais est-ce qu'un type d'activité a été choisi ? C'est-à-dire est-ce que vous mettez la restauration dans votre champ ? Ce qu'il serait souhaitable, c'est d'organiser une concurrence. Est-ce que vous avez changé de destination et que vous avez proposé une activité plus large ? Merci.*

M. LE MAIRE.- *Merci. D'autres questions ? [Pas d'autre question.]*

[M. le Maire procède au vote.]

Je donne maintenant la parole pour la délibération numéro 2 - compte de gestion 2023 à Sarah.

FINANCES

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le compte de gestion établi par le comptable de la commune vient de nous être transmis, conformément à la loi.

Il présente les mêmes résultats que le compte administratif budget principal ville.

Vous trouverez ci-après une copie des balances du compte de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déclarer que le compte de gestion de la ville budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 5.

1 contre(s) : Isabelle UTRAGO

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

Départ de Carine PAPY à 18h35

QUORUM : 34 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

3. BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, à savoir :

L'excédent de l'exercice 2023 s'élève à : 6 483 613,43 €

Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de : 18 354 992,66 €

Le résultat créditeur dont l'affectation est soumise au Conseil municipal s'élève à : 24 838 606,09 €

Affecté comme suit :

- Affectation au besoin de financement de la section d'investissement (autofinancement) 4 753 389,71 €
- Affectation à l'excédent reporté 20 085 216,38 €

Il est rappelé que le montant de l'excédent reporté a été repris par anticipation au budget primitif 2024, adopté en séance du 28 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'énoncé ci-dessus.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 5.

1 contre(s) : Isabelle UTRAGO

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

4. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Cité marchande, reflet du compte de gestion transmis par le comptable de la commune, présente les résultats suivants :

Clôture Cité 2023 (montants en €)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes réalisées	100 524,00	191 528,87	292 052,87
- Dépenses réalisées	99 118,00	190 945,09	290 063,09
Résultat de l'exercice	1 406,00	583,78	1 989,78
+ Résultats antérieurs reportés	2 812,00	63 207,56	66019,56
Résultat de clôture	4 218,00	63 791,34	68 009,34
+ RàR Recettes	0,00		0,00
- RàR Dépenses	2 139,64		2 139,64
Solde des Reste à Réaliser	0,00		0,00
Disponible	2 078,36	63 791,34	65 869,70
Autofinancement de la section d'investissement			
EXCEDENT DISPONIBLE	2 078,36	63 791,34	65 869,70
Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	0,00
EXCEDENT DISPONIBLE	2 078,36	63 791,34	65 869,70

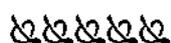
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Cité marchande.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.



DISCUSSION

M. CONSTANT. - *Puisque le maire va sortir, c'est moi qui procèderai au vote, si vous voulez bien.*

[M. le Maire quitte la salle.]

[M. Constant procède au vote.]

5. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le compte de gestion établi par le comptable de la commune vient de nous être transmis, conformément à la loi.

Il présente les mêmes résultats que le compte administratif budget annexe Cité marchande.

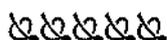
Vous trouverez ci-après une copie des balances du compte de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déclarer que le compte de gestion de la ville budget annexe Cité marchande, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

[M. Constant procède au vote.]

6. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe Cité marchande.

- | | |
|---|-------------|
| - Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à : | 583,78 € |
| - Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de : | 63 207,56 € |
| - Le résultat dont l'affectation est soumise au Conseil municipal s'élève à : | 63 791,34 € |

Affecté comme suit :

- | | |
|---|--------|
| - Affectation au besoin de financement de la section d'investissement (autofinancement) | 0,00 € |
|---|--------|

Affectation à l'excédent reporté 63 791,34 €

Il est rappelé que le montant de l'excédent reporté a été repris par anticipation au budget primitif 2024, adopté en séance du 28 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de l'affectation du résultat de la section d'exploitation tel qu'énoncé ci-dessus.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

[M. Constant procède au vote.]

7. BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe des caveaux, reflet du compte de gestion transmis par le comptable de la commune, présente les résultats suivants :

Clôture 2023 Budget caveaux

(montants en €)

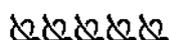
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes réalisées	60 660,00	126 560,00	187 220,00
- Dépenses réalisées	96 990,00	126 560,00	223 550,00
Résultat de l'exercice	-36 330,00	0,00	-36 330,00
+ Résultats antérieurs reportés	36 330,00		36 330,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00
+ RàR Recettes	0,00		0,00
- RàR Dépenses	0,00		0,00
Solde des Reste à Réaliser	0,00		0,00
Disponible	0,00	0,00	0,00
Autofinancement de la section d'investissement			
EXCEDENT DISPONIBLE	0,00	0,00	0,00
Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	0,00
EXCEDENT DISPONIBLE	0,00	0,00	0,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe des caveaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.



DISCUSSION

[M. Constant procède au vote.]

QUORUM : 33 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

8. BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le compte de gestion établi par le comptable de la commune vient de nous être transmis, conformément à la loi.

Il présente les mêmes résultats que le compte administratif budget annexe des caveaux.

Vous trouverez ci-après une copie des balances du compte de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déclarer que le compte de gestion de la ville budget annexe des caveaux, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. CONSTANT.- *Nous poursuivons l'ordre du jour, M. le Maire revient.*

[M. le Maire revient dans la salle.]

Mme UTRAGO.- *J'ai une question, Monsieur Constant.*

M. CONSTANT.- *Oui.*

Mme UTRAGO.- *Concernant la rénovation des cimetières, nous avons tout de même certains caveaux, surtout dans le cimetière ancien, qui sont très abîmés. Est-il prévu quelque chose ou pas ?*

M. LE MAIRE.- *Madame Utrago, nous sommes d'accord avec vous. Nous l'avons constaté. Je vous remercie d'attirer notre attention sur le sujet. Je l'ai moi-même vu. Les réparations ont déjà commencé, je ne sais pas si vous avez vu sur la chapelle que l'on voit de l'extérieur, le toit était troué. C'est du bricolage parce que cela ne nous appartient pas. Nous avons commencé à rectifier le tir justement. Nous allons continuer. La remarque de Mme Utrago est tout à fait bienvenue. Madame la Directrice générale, je souhaite qu'effectivement – on a du mal à joindre certaines familles, certaines ont disparu, on n'arrive pas – on engage des procédures de déclassement pour récupérer plutôt que d'avoir quelque chose qui peut s'avérer dangereux si cela se détériore davantage.*

En effet, on a réparé mais cela ne nous appartient pas, c'est un peu limite, mais on le fait parce qu'il vaut mieux ça que d'avoir un trou. Pour autant, cela ne me satisfait pas sur le plan des principes, donc on répare parce qu'il y a une urgence, j'allais dire, mais il y a quantité de tombes – Mme Utrago l'a vu, je l'ai vu – où l'on fait des efforts, on intervient. Je demande que l'on déclenche les procédures légales, elles vont prendre des années. Avant de pouvoir dire qu'une

tombe n'a plus de responsable, ce sont des enquêtes y compris par les notaires et tout, cela va nous prendre des années, mais je préfère que l'on engage cette procédure plutôt que d'avoir des tombes qui se détériorent petit à petit, progressivement, et sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir légal d'intervenir officiellement. Merci pour votre remarque.

9. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le comptable de la commune n'a pu procéder au recouvrement d'un certain nombre de produits ou taxes communaux (droits de voirie, taxe locale de publicité, fourrières, etc.). Il nous présente donc une demande d'admission en non-valeur.

103 dossiers pour un total de 38 960,46 € sont présentés. Il s'agit de dossiers pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis (règlement ou liquidation judiciaire, particuliers insolvable ou disparus, clôture pour insuffisance d'actif, etc.).

Ces dossiers se décomposent comme suit :

Nature des produits	Nombre de dossiers	Montant par nature
Fourrières	32	5 692,34€
Taxes sur la publicité	6	288,68€
Droits de voirie	24	13 660,29€
Loyers	30	17 388,51€
Jugements	2	1 225,00€
Divers (crèche)	4	65,14€
Taxes funéraires	5	640,50€
Total	103	38 960,46€

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur la liste des titres irrécouvrables pour un montant total de 38 960,46 €, suivant la proposition du comptable de la commune.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION HARPEGES - LES ACCORDS SOLIDAIRES

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

L'association « Harpèges – Les accords solidaires », implantée sur le territoire des Alpes-Maritimes, conduit un projet qui vise à lutter contre toute forme d'exclusion. Elle propose des lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, d'éducation, de prévention, de soin et d'expression citoyenne.

Concernant la ville de Cagnes-sur-Mer, afin de permettre une aide et un accompagnement global et cohérent des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales et de leurs enfants, Harpèges envisage la

création d'un espace qui leur est dédié regroupant plusieurs services et des hébergements d'urgence en structure collective, avec une mise à l'abri immédiate 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

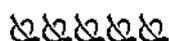
Il s'agit de créer un lieu d'accueil unique afin de proposer aux femmes victimes de violences et à leurs enfants un accompagnement global, juridique, psychologique et social sur un même site. Une équipe pluridisciplinaire formée à l'aide aux victimes interviendra au quotidien pour l'accueil.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 500 € à l'association Harpèges – Les accords solidaires,
- d'approuver le projet de convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Je préfère sortir compte tenu des relations que l'on a avec l'association Harpèges, dont le procureur de la République nous a dit qu'il fallait faire un partenariat. Je préfère que les choses soient bien claires. Le partenariat va se faire puisque c'est le procureur qui le demande, mais je sors.*

[M. le Maire quitte la salle.]

Mme PALAZZETTI. - *Il faut savoir qu'en 2022, le conseil régional, dans son plan de lutte contre les violences intrafamiliales, notamment les violences faites aux femmes, avait proposé la création de ces maisons régionales des femmes qui aujourd'hui sont au nombre de sept dans la région Provence-Alpes Côte d'Azur. J'avais proposé à M. le Maire, en ma qualité de conseillère régionale, de lui proposer ce dossier via cette association Harpèges parce que, comme l'a dit M. le Maire, l'association Harpèges a été choisie par les procureurs du ressort de Grasse dont nous faisons partie. Montjoye dépend du ressort de Nice. Ce sont deux associations d'aides aux victimes qui sont fléchées.*

Pourquoi une association pour porter l'ouverture de ces maisons régionales des femmes ? Parce qu'il faut mieux confier le suivi de cette question à des spécialistes qu'est Harpèges. Qu'est-ce qu'une maison régionale des femmes ? C'est un lieu d'écoute, un lieu unique, où les femmes seront reçues, elles pourront déposer leur plainte, elles auront des juristes, des psychologues. Nous sommes allées visiter avec mes collègues, Aurélie et Chantal Germain ainsi que Laurence Trastour, la maison régionale des femmes qui est ouverte à La Seyne-sur-Mer, et nous avons vu l'importance d'avoir dans cette commune une maison régionale qui pourrait être ce lieu unique afin que les femmes qui sont aujourd'hui victimes de violence, qui sont souvent perdues et un peu orientées d'un service à l'autre d'un commissariat, d'une association. Là, le lieu sera unique et ce sera en une seule voix et en une seule fois qu'elle pourra avoir un suivi.

En attendant cette ouverture de maison régionale des femmes, le CCAS a, depuis le 28 mai dernier puisque nous avons annoncé en présence du procureur qui est venu sur la commune, M. le Maire a annoncé donc la création également par le CCAS d'un Point femme qui sera un des partenaires de cette maison régionale des femmes. Le fait qu'elle soit labellisée veut dire, pour Cagnes-sur-Mer,

qu'un label sera reconnu dans tout le ressort, puisque nous serons prêts à aider les femmes qui y habitent.

Comme l'a dit M. le Maire, les paroles, c'est une chose, les actes aujourd'hui sont dans cette délibération.

La délibération propose à la commune d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 36 500 € à l'association Harpèges. Il est précisé également dans cette convention que l'attribution sera soumise, bien sûr, à l'ouverture de ce bureau. Ce sera un service ou un bureau qui sera dédié à Cagnes-sur-Mer à cette maison régionale des femmes.

M. CONSTANT.- Avez-vous des questions à poser ? [Pas de question.] Merci, Noëlle.

Je mets au vote.

C'est avec une belle unanimité que cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

Monsieur le maire peut rentrer.

[M. le Maire revient dans la salle.]

Arrivée d'Alain GAGGERO à 18h52

QUORUM : 34 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE CDC HABITAT SOCIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 22 CHEMIN DES PRESSES

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un programme situé 22 chemin des Presses, comportant 75 logements, la société CDC HABITAT SOCIAL va procéder à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 23 logements sociaux soit :

- 16 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 7 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Afin d'équilibrer le financement de cette acquisition, la société CDC HABITAT SOCIAL a sollicité de la commune une subvention foncière de 244 000 €, qui sera déductible du prélèvement prévu par l'article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation dit « pénalité SRU ».

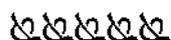
Au titre de la subvention, la commune sera attributaire d'un contingent de 3 logements, auxquels il faut ajouter 5 logements réservés au titre de la garantie d'emprunt, soit 8 logements dans l'ensemble du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 244 000 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société CDC HABITAT SOCIAL, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

Mme PALAZZETTI.- Comme vous le savez, depuis maintenant quelque temps que l'on vous explique, nous faisons un travail de partenariat avec les différents réservataires pour pouvoir attribuer le maximum de logements sociaux. Cela a été le cas pour ce projet, pour le prochain également puisque nous avons réussi à obtenir plus de 60 % d'attribution à des Cagnois.

Je voudrais préciser, Monsieur le Maire, les personnes qui arrivent à Cagnes-sur-Mer et qui n'habitent pas la commune, vous savez – on vous l'a déjà expliqué pour ceux qui participent à la commission municipale du logement – que je reçois toutes les nouvelles personnes, toutes les nouvelles familles qui arrivent à Cagnes-sur-Mer. D'abord pour leur souhaiter la bienvenue, ensuite pour leur expliquer les règles de vie en communauté ; comme l'a précisé M. le Maire, le bien vivre et le respect des autres passent aussi par l'environnement dans lequel on habite. Je me fais fort de leur expliquer qu'ils sont les bienvenus à Cagnes-sur-Mer et qu'il faudra respecter des règles. Bien évidemment, le CCAS est là aussi pour les aider, les services sociaux, la mairie, tous les services sont à leur disposition, quel que soit leur lieu d'origine, leur vie d'origine, on leur souhaite la bienvenue et je les reçois individuellement. C'est à nous de savoir prendre un peu de temps pour éviter qu'il puisse y avoir des problèmes dans le futur.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des observations ?

Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Merci, Monsieur le Maire. Lors de l'avant-dernière commission d'attribution des logements sociaux, pas la dernière, mais l'avant-dernière, non seulement nous avons eu des chiffres à la place des noms comme d'habitude, mais les chiffres n'étaient pas les mêmes entre vos documents et les nôtres, même la majorité vous l'a fait remarquer. Si bien que nous avons attribué des logements sans pouvoir intervenir, sans savoir à qui l'on donne. Nous, opposition, nous avons l'impression de ne servir à rien dans ces conditions. Aussi, nous avons décidé de boycotter ces commissions.

En effet, il y a quelques mois, je suis venu vous voir à votre bureau, Madame Palazzetti, et ma présence était de m'investir davantage dans l'attribution de logements sociaux. Chose que vous m'avez refusée sous prétexte que cela était réservé à la majorité, ce que je comprends très bien. Lors de l'avant-dernière commission, je vous ai demandé de venir vous accompagner lors des visites des différents locataires dans les parcs de logements sociaux. Encore une fois, un refus. Donc, pour toutes ces raisons, nous avons décidé de ne plus participer à cette commission.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez, vous faites ce que vous devez faire, ce que vous croyez devoir faire. Nous, nous ne changerons pas la loi pour vous faire plaisir, c'est une loi qui fait que l'on anonymise. Moi non plus, je ne sais pas, si vous nous reprochez de ne pas savoir, je vais vous dire que Louis Nègre non plus. Si mon directeur de cabinet me pose une question là-dessus, je vais répondre que je n'en sais rien.

On compatit à votre engagement naturel et bienfaisant, finalement vous êtes parti d'un bon sentiment, mais à l'arrivée, vous n'êtes pas satisfait du système. J'ai vu que vous n'étiez pas satisfait de beaucoup de choses...

M. PEREZ.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- Il y a des choses sur lesquelles on peut se rejoindre. En fin de conseil municipal, vous nous avez proposé une motion donc on va s'arrêter sur la motion que vous proposez, mais vous ne me ferez pas dévier de la route qui est la nôtre, c'est-à-dire l'application du droit même quand le droit ne nous convient pas et il ne nous convient pas toujours.

M. PEREZ.- Sur les numéros qui ne sont pas les mêmes chez vous et chez nous...

M. LE MAIRE.- Attendez, Monsieur Perez, il y a peut-être une réponse que je ne connais pas.

Mme PALAZZETTI.- Je vous l'ai déjà expliqué, quand on extrait les noms du service national d'enregistrement, il y a des décalages qui sont faits et l'on retravaille. C'est très compliqué, les listes ne sont pas idem, c'est difficile à retravailler. Il peut y avoir, en sautant des lignes sur un tableau Excel si l'on a un peu l'habitude, effectivement des décalages, mais on retrouve toujours les situations.

Monsieur le Maire, si vous me permettez, je voudrais ajouter juste un mot. Monsieur Perez, vous dites que vous ne servez à rien. Je vous dis systématiquement et à chaque fois que vous avez les situations, tous les éléments, tous ; tous les membres de la commission les ont. Vous avez des tableaux avec des colonnes qui sont issues d'un logiciel national, ce n'est pas nous qui les fabriquons, dans certaines colonnes sont portées des annotations inscrites par le demandeur lui-même, qui nous permettent à nous, à nous tous, d'évaluer le risque, le danger et la priorité. Vous avez, pour vous aider, la cotation en dernière colonne. Ça, c'est un indicateur. C'est du travail. On vous envoie des listes, je pense que vous les avez déjà reçues pour la prochaine commission du mercredi.

M. PEREZ.- [Hors micro] Je n'irai pas.

Mme PALAZZETTI.- C'est du travail. Quand vous me disiez, Monsieur Perez, que vous regrettez de ne pas avoir les noms, je peux le comprendre, j'entends, mais que vous me disiez que vous ne servez à rien, c'est parce que vous souhaitez ne pas aller jusqu'au bout du travail qu'il y a à faire...

M. PEREZ.- Vous savez très bien que ce n'est pas vrai.

Mme PALAZZETTI.- Si, c'est vrai.

M. PEREZ.- Non, ce n'est pas vrai.

Mme PALAZZETTI.- Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, Monsieur Perez, c'est que vous savez, vous et mes collègues, que quand la commission est passée au bailleur, vous avez une liste nominative, donc vous savez qui a un logement social. Ce que l'on vous a expliqué et ce que l'on a expliqué depuis le début, c'est que nous ne pouvons pas, comment dire, désigner des candidats avec des noms. La loi RGPD ne nous l'autorise pas en séance, c'est pour cela que l'on a créé un CCAS parce qu'il y a des questions au CCAS que l'on ne peut pas débattre en lieu public comme au conseil municipal. Voilà la raison pour laquelle vous n'avez pas les noms, cela ne change rien, vous auriez les noms, il faudrait quand même analyser les situations.

Que vous n'alliez pas aux commissions, comme le dit M. le Maire, c'est vous qui voyez, mais ce que l'on applique à Cagnes-sur-Mer est juste.

M. PEREZ.- [Hors micro] Ce n'est pas vrai, ce n'est pas juste. Quand vous prenez la parole, vous nous dites directement : « On va commencer par le dossier numéro 9, après on a le 13 ». Vous ne nous laissez même pas parler...

Mme PALAZZETTI.- Monsieur, il y a des services. Si, vous pouvez parler, mes collègues sont témoins...

M. PEREZ.- [Hors micro] ... on dit oui ou l'on dit non. Vos collègues sont témoins, bien sûr [Inaudible]

Mme PALAZZETTI.- ... à chaque fois je vous dis : « est-ce que vous avez une proposition à faire, des remarques à faire ».

M. PEREZ.- [Hors micro] Oui, bien sûr, ça ne sert à rien.

Mme PALAZZETTI.- Mais si, ça sert. À chaque fois je le note. Je vous dis : « vous n'avez pas proposé de candidat. » Donc, je le redis et je continuerai telle que la loi nous l'autorise et nous le permet aujourd'hui, nous appliquons, comme vous a dit Monsieur le Maire, la règle et la façon de faire. Vous avez une chance à Cagnes-sur-Mer, nous avons une chance, c'est d'avoir une commission où il y a des élus qui peuvent s'exprimer. Vous ne vous exprimez pas parce qu'il faut travailler, il faut prendre les listes, il faut examiner les situations...

M. PEREZ.- [Hors micro] On n'est pas d'accord. [Inaudible]

Mme PALAZZETTI.- Pas une fois, l'un de vous a dit, le numéro 28 ou le numéro 45.

M. PEREZ.- [Hors micro] [Inaudible]

[Discussion générale.]

On ne sert strictement à rien et l'on perd notre temps dans ces commissions, donc nous ne viendrons plus.

Mme PALAZZETTI.- C'est vous qui voyez.

Mme PIRET.- Si vous voulez, on reçoit des personnes dans nos permanences et l'on est un peu désespéré de ne pas leur donner de réponse. On ne sait pas pourquoi elles n'ont pas le logement même si cela fait trois ou quatre ans. Il faut voir les personnes que l'on reçoit, des Cagnois, qui attendent un logement depuis des années et que l'on ne peut rien leur dire puisque l'on n'a pas de dossier et l'on n'a pas de nom. Il faut nous comprendre aussi.

M. PEREZ.- Je ne veux pas qu'un jour ou l'autre, elles nous disent : « il y avait Perez, il y avait Piret, et ils ont accepté. » Non, ça, pas question !

M. LE MAIRE.- Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Monsieur Touzeau-Menoni va se joindre à M. Perez et à Mme Piret, parce qu'il est un petit peu moins bien en ce moment. Même s'il évoque régulièrement la confiance qu'il a dans le personnel du CCAS, qui travaille très bien, la commission est opaque ; découvrir parfois six mois, neuf mois après, qui sont les attributaires, se rendre sur place et confirmer ces surprises, c'est embêtant. Je vous ai dit aussi une fois, j'ai vu une photo dans un bureau du responsable de logement pour mémoriser le nom d'un site qui permettait de savoir s'il y avait de l'humidité dans les logements. J'ai fait une photo et je grossis cette photo. Derrière, il y avait un petit dossier avec « dossier intervention du cabinet du maire ». J'en ai marre. Très franchement, je suis comme Jean-Paul, j'ai l'impression que je ne sers à rien et c'est vrai, même avec vos explications que j'entends, je me demande quand même comment on nous mène là où l'on veut aller. J'ai ce sentiment et pourtant vous savez que je suis attaché au CCAS et à cette commission, mais je ne viendrais plus. Je suis d'accord, cet anonymat est pesant, et ces interventions existent, j'en suis certain, ce dossier, j'ai une belle photo si vous la voulez, donc effectivement il y a des actions extérieures, sincèrement.

M. PEREZ.- Je vous en ai parlé, il y a des interventions extérieures, elles existent.

M. LE MAIRE.- Il y a une demande de parole. Aurélie.

Mme ARNAUDO-GUIRADO.- Je ne comprends pas trop parce que je fais partie de cette commission et l'on peut intervenir tous au même titre, que ce soit Mme Germain, M. Touzeau-Menoni ou M. Perez, si l'on a quelque chose à dire. C'est normal, on fait confiance quand même au service, aux responsables qui connaissent bien les situations et de fait priorisent en disant : « ça, c'est urgent ; c'est une femme victime de violence conjugale justement, il faudrait que l'on puisse passer de manière prioritaire cette maman... » Ensuite, on dit oui ou non. On a le tableau, certes on n'a pas les noms parce qu'il y a l'anonymat, sinon cela serait l'ami d'un tel... Je rejoins ma collègue Noëlle Palazzetti.

Mme PALAZZETTI.- Merci, Aurélie.

M. LE MAIRE.- Il y a une chose que je peux retenir, lorsque vous me dites, Monsieur Perez, que l'on a des numéros qui ne correspondent pas à ceux que l'administration a, c'est vrai que cela me laisse songeur. Tout à l'heure, Noëlle a expliqué le pourquoi du comment. Je vais demander de veiller à ce que les numéros soient concordants. On doit y arriver.

Mme PALAZZETTI.- Oui. C'est arrivé une fois.

M. LE MAIRE.- Une fois que l'on a dit que les numéros sont concordants, j'entends aussi ce que tu dis, Aurélie, qui participe à cette commission, et que ce n'est pas l'avis que vous donnez. Il est bien possible que je vienne un jour à cette commission voir comment elle fonctionne de près. Si l'opposition est là, j'en serais honoré, si elle n'est pas là, c'est dommage, mais je viendrai. Comme ça, vous ne pourrez pas me raconter d'histoire, je verrai. Je vous suggère à une prochaine commission des logements que je puisse venir, on verra avec mon agenda. Je vous inviterai, Monsieur Perez, à venir ce jour-là, pour que je comprenne quelles sont vos remarques et vos objections qui m'échappent un peu, et pour lesquelles Aurélie ou Noëlle disent qu'elles ont du mal à suivre. Moi non plus, je ne comprends pas très bien. Comme vous le savez, je suis quelqu'un de simple et concret, quand on me fait une remarque, j'écoute, mais je ne comprends pas. A priori, quand aura lieu la prochaine ?

Mme PALAZZETTI.- Mercredi 26.

Mme GERMAIN.- Par rapport à cette commission, on reçoit au préalable les tableaux et en effet il y a le chiffrage avec en dernière colonne la cotation. Le travail, en tout cas en ce qui me concerne quand je reçois ces tableaux, c'est de surligner sur mon tableau Excel papier la colonne des personnes qui ont une cotation importante. À chaque fois, on tombe sur des situations, en effet, qui sont attribuées en première demande, qui ont des situations d'urgence. C'est un travail préalable à faire : regarder ces tableaux et les analyser parce qu'ils ne sont pas là uniquement pour être donnés et être lus au dernier moment. C'est vraiment un travail qui est à faire au préalable.

M. LE MAIRE.- Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Autre chose qui me dérange un peu, je suis attaché à la présence physique. Quand on est en commission permanente pour étudier les dossiers et attribuer des aides, des prêts et des dons, on est autour d'une table. Là, on est en visio, on est tous à distance, très franchement, je n'aime pas beaucoup. J'ai déjà demandé si l'on pouvait venir, et on me dit non. Pourquoi je ne pourrais pas venir ? Quand vous allez venir, Monsieur Nègre, vous n'allez pas vous mettre en visio, vous serez présent autour de la table à côté de Mme Palazzetti, à côté de la responsable du service logement, à côté de Mme Lazaro et vous aurez accès à ces fameux dossiers. Je préfère être autour d'une table, toucher physiquement comme on le fait en effet aux commissions permanentes, avoir la chance qu'il y ait un peu plus d'humain, on va dire ça comme ça. Je maintiens quand même ce que j'ai dit sur les attributions et l'intervention du cabinet du maire et l'opacité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Madame Palazzetti, rappelez-vous quand je suis venue vous voir, je vous ai parlé d'un certain Rachid. Est-ce que vous vous souvenez ? Demandez à Mme Utrago ce qu'elle sait sur ce monsieur.

Mme PALAZZETTI.- On n'est pas là pour évoquer des situations...

M. PEREZ.- Ce n'est pas une situation. Si elle ne veut pas parler, je vais parler.

Mme UTRAGO.- Non, cela ne me dérange pas. J'en ai parlé à Noëlle. J'étais venue te dire qu'il y avait quelqu'un qui a attribué des logements. Tu te souviens ? Je t'ai dit que je connaissais un Tunisien qui avait obtenu un 4 pièces justement par l'intermédiaire de ce monsieur, je n'arrive pas encore à avoir le nom parce que le but, c'est d'avoir le nom de la personne qui magouille un petit peu en amont, mais cela n'a rien à voir avec le CCAS et Madame Palazzetti, soyons clairs, je précise.

M. LE MAIRE.- Oui, soyons clairs.

Mme UTRAGO. - C'est quelque chose que j'ai porté à l'attention de Noëlle et nous continuons notre enquête. Je n'ai pas l'habitude de parler pour ne rien dire, donc j'ai le nom de la personne qui a eu le logement, maintenant il me faut le nom de la personne qui le lui a attribué moyennant 1 500 €. C'est grave.

M. LE MAIRE. - Tout à fait d'accord.

Mme UTRAGO. - Quand j'aurai le nom, j'irai voir Noëlle comme je le disais.

M. PEREZ. - On pourrait savoir qui est ce monsieur qui a eu le 4 pièces, s'il a eu sur commission ? On peut le rechercher à partir de là.

Mme UTRAGO. - J'ai le nom de la personne qui a obtenu le logement. Il faut savoir qui est à l'origine.

M. LE MAIRE. - Deux choses, la première, j'invite de nouveau Monsieur Perez à venir. J'y serai, peut-être pas ce mercredi compte tenu de mon agenda, je ne suis pas sûr d'être là mercredi, mais nous le faisons dans un état d'esprit ouvert. Je pense même que l'on est une des seules commissions, si j'ai bien compris, à travailler ainsi. J'écoute, ce n'est peut-être pas parfait, on peut se tromper ; on rectifie si l'on s'est trompé de numéros, ce sont des choses qui peuvent nous arriver, mais l'intention n'est pas celle-là. À partir du moment où l'intention n'est pas de balader, de tromper, moi, je suis prêt à venir un jour voir comment cela fonctionne et puis vous écouter, voir ce qui ne vous convient pas. A priori, tout ce que nous faisons est légal, dans un cadre légal, nous y veillons. Je suis le premier à souhaiter que tout soit le plus propre possible.

M. PEREZ. - [Hors micro] Il faut venir à l'improviste, Monsieur le Maire, non le dire à l'avance.

Mme PALAZZETTI. - Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. PEREZ. - Pour être objectif, il vaut mieux venir à l'improviste, c'est tout. Cela veut dire ce que ça veut dire en bon français.

M. LE MAIRE. - Je pense que je viendrais puis vous viendrez. Je vous écouterai et je regarderai ce qui ne vous convient pas et ce qui coince. À l'évidence, il y a quelque chose qui m'échappe. D'un côté, on a une commission qui, me semble-t-il, est très performante et qui est quasiment unique. D'un autre côté, vous me dites : « Nous, on n'est pas content. » Je vous dis, je peux admettre qu'il y a une erreur de numéros, le reste me laisse un peu songeur. Peut-être pas ce mercredi, mais la prochaine fois que je peux venir à une commission, je vous le dirai et vous viendrez. Comme ça, on regardera. Merci beaucoup.

[M. le Maire procède au vote.]

12. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'HLM POSTE HABITAT PROVENCE POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE DENOMMÉE "CAHNA MARE", SITUÉE 5 AVENUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un immeuble situé 5 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, réalisé par la société RIVAPRIM HABITAT et comportant 27 logements, la société POSTE HABITAT PROVENCE a procédé à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sociaux, répartis comme suit :

- 5 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 3 relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 2 logements relevant du prêt locatif social (PLS).

A ce titre, POSTE HABITAT PROVENCE sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 1 178 444 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition des 10 logements.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, POSTE HABITAT PROVENCE consent à la commune, sur les 10 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, 2 logements réservés dans ce programme au titre de la garantie, qui viennent s'ajouter aux 2 logements déjà acquis au titre de la subvention, soit 4 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 178 444 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156828 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 178 444 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

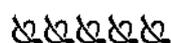
Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société d'HLM POSTE HABITAT PROVENCE à hauteur de 100 % de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156828, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

Mme PALAZZETTI. - Je précise qu'un logement préfecture a été attribué à un Cagnois, de même que deux contingents Poste, puisque Poste Habitat a un contingent de réservations et a désigné deux

facteurs cagnois ; ce qui nous fait au total 7 logements sur 10 pour des personnes de Cagnes-sur-Mer. Dans les quatre logements, ce sont des personnes qui sont passées à notre commission municipale du logement.

M. LE MAIRE.- *S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix.*

[M. le Maire procède au vote.]

Arrivée de Loïc TOSCANO à 19h11

QUORUM : 35 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

13. AVENANT N°1 AU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET LA CAISSE DES ÉCOLES EN VUE DE LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

Rapporteur : Madame GERMANO Rosette

La convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Cagnes-sur-Mer, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles, approuvée par délibération en date du 14 décembre 2023, dans son article 1, précise les marchés pour lesquels le groupement d'achat est utilisé. Il s'agit des marchés et accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires.

Afin de prendre en compte les besoins nouveaux communs entre les trois entités, il est nécessaire d'élargir les domaines pour lesquels le recours aux achats groupés est autorisé. Il s'agit des marchés et accords-cadres :

- de fourniture de services de communication électronique.

Il y a donc lieu de procéder à la passation d'une modification de la convention constitutive du groupement, afin de permettre l'introduction de ces nouvelles dispositions.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la passation de cette modification par avenant n°1 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

14. ACCORD DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX NECESSAIRES A L'INSTALLATION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE MOBILE SUR LE SITE DE L'HIPPODROME

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le 2 octobre 2023, le Président de la République confirmait la création d'une brigade mobile de gendarmerie (poste à cheval) sur la commune de Cagnes-sur-Mer, répondant ainsi à une volonté politique locale forte de

sécurité, de lutte contre la délinquance, mais aussi de renforcement des liens de proximité entre la population et les forces de l'ordre.

La police ou gendarmerie montée à cheval bénéficie en effet d'un capital sympathie certain, ce qui facilite les missions de prévention et de surveillance, mais aussi les relations avec les administrés.

La nouvelle brigade de Cagnes-sur-Mer accueillera ainsi au plus tard en 2027 six à huit sous-officiers dans un bâtiment situé sur l'hippodrome, en continuité de l'accueil saisonnier en place pour la Garde Républicaine depuis plusieurs années, qui est un succès unanime.

Les études sont en cours par les services techniques de la ville, en étroite collaboration avec l'Association des Courses de la Côte d'Azur et le groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, pour aménager les locaux de service et techniques de la future brigade.

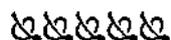
Conformément au décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 qui fixe les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent porter une opération immobilière au profit de la gendarmerie nationale et bénéficier à ce titre de la subvention de l'État et à la circulaire du premier ministre du 28 janvier 1993, la commune est identifiée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'installation de la brigade mobile. Elle ne peut pas transférer cette maîtrise d'ouvrage.

La commune assurera donc l'aménagement des locaux, conformément au référentiel des besoins qui sera transmis par la Gendarmerie. A sa livraison, le bien sera loué à l'Etat selon un contrat de 9 ans dont les modalités sont prévues par les textes précités et dépendent du projet immobilier en cours de définition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord ferme et sans réserve pour porter la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'installation d'une brigade de gendarmerie mobile sur le site de l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Le 2 octobre 2023, le Président de la République nous a confirmé que nous obtenions ce que nous souhaitions depuis des années et des années, plus de 10 ans. Une brigade de la Garde républicaine, le régiment par excellence de la République, venait tous les étés à l'hippodrome. Cela a été particulièrement bénéfique. Les Cagnois en étaient très heureux. J'avais demandé que l'on puisse pérenniser cette brigade à l'hippodrome. On a eu la bonne nouvelle, on a été soutenu par les collègues et l'on a eu la bonne nouvelle d'entendre donc le 2 octobre 2023 le Président nous l'annoncer. Comme Cagnes-sur-Mer, selon BFM et Le Parisien, est la ville la plus sûre, on aura à terme, en 2027, une brigade de gendarmerie très particulière, et ce dans une zone de police, puisque c'est une brigade montée à cheval. Le cheval produit des effets, c'est utilisé aux États-Unis, en Angleterre, chez nous, non. Le cheval, c'est une masse de 500-600 kg minimum qui permet de voir à 150 m quand vous êtes sur le cheval, en même temps on vous voit et donc vous dissuadez.*

Voilà pourquoi avoir des gendarmes à cheval à Cagnes est quelque chose auquel nous tenions, donc nous l'avons obtenu. Maintenant, nous sommes entrés en discussion pour être les maîtres d'ouvrage, assurer la maîtrise d'ouvrage, il faut donc que le conseil municipal donne un accord ferme et sans réserve pour porter la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'installation de ce poste de gendarmerie à l'hippodrome.

Y a-t-il des questions ?

M. TOUZEAU-MENONI.- *Avez-vous une idée du coût de la maîtrise d'ouvrage ?*

M. LE MAIRE.- *Pas d'autres questions ?* [Pas d'autre question.]

[M. le Maire procède au vote.]

Départ d'Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à 19h15

QUORUM : 34 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

15. CESSIION DU TERRAIN DE L'ANCIEN CAMPING DES CARAÏBES, 69-71 CHEMIN DES SALLES, A ERILIA POUR LA REALISATION DE 46 UNITES DE LOGEMENTS AUTONOMES EN PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION (PLAI) ADAPTE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Les intempéries des 2 et 3 novembre 2019 ayant provoqué un glissement de terrain sur le site de l'ancien camping des Caraïbes sis chemin des Salles, la commune, propriétaire, a procédé à l'évacuation des 46 familles issues de la communauté des gens du voyage, sédentarisées.

Relogées dans l'urgence dans le gymnase du stade Pierre Sauvaigo, les 46 familles ont été réinstallées sur un terrain réquisitionné par la commune, situé chemin du Val de Cagne.

En 2020, la Métropole Nice Côte d'Azur, compétente en matière d'accueil des gens du voyage, a engagé les études techniques en vue de la sécurisation du terrain et missionné la société ERILIA pour élaborer un projet permettant à nouveau l'accueil des familles évacuées.

Après sécurisation du terrain et réalisation notamment des études de sols, le Conseil municipal, par délibération du 14 octobre 2021, a autorisé ERILIA à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme concernant le site de l'ancien terrain de camping des Caraïbes.

Après plus de 18 mois de procédure, avec recours gracieux, référé suspension (rejeté par le tribunal administratif faute de moyens propres à créer un doute sérieux sur la légalité du permis d'aménager), recours contentieux (également rejeté par le tribunal administratif pour défaut d'intérêt à agir du requérant), les permis d'aménager ont été définitivement purgés de tout recours fin 2023.

En conséquence, la cession du terrain peut désormais intervenir afin de permettre l'aménagement par ERILIA des 46 unités de logements autonomes (branchements individuels en eau, électricité et assainissement) de type T1, sur des lots prévus pour le stationnement d'une caravane et deux automobiles, qui relèveront du prêt locatif aidé d'intégration adapté.

Le terrain des voies de desserte intérieures fera l'objet d'un traitement naturel perméable et 46 arbres de hautes tiges seront plantés, afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur en été.

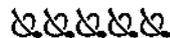
S'agissant d'une opération 100 % sociale, le terrain, estimé par France Domaine à 864 000 €, composé des parcelles cadastrées section CY n° 101, 102, 104 et 105 pour une surface totale de 23 134 m², sera cédé à l'euro symbolique à ERILIA, dans le cadre des articles L.302-7 et R.302-16 - 3° du code de la construction et de l'habitation. La moins-value de cession sera ainsi déductible du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation, dit pénalité SRU.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession à ERILIA des parcelles cadastrées section CY n° 101, 102, 104 et 105 d'une surface totale de 23 134 m² à l'euro symbolique, dans le cadre des articles L.302-7 et R.302-16 - 3° du code de la construction et de l'habitation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Là aussi, c'est un long parcours semé d'embûches, mais on y arrive. Depuis novembre 2019, où il y a eu un glissement de terrain, on a évacué les 46 familles d'abord dans un gymnase, puis on a réquisitionné un terrain et là on a eu 18 mois de procédures. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu des recours. Certains ne veulent pas, ils veulent laisser ces gens-là sur le terrain réquisitionné dans des conditions que je qualifierais de « pas normales » du tout. Ils ont attaqué, ils ont fait des recours et ils ont perdu, comme d'habitude. Ceux qui m'attaquent en général perdent.*

Premièrement, les permis d'aménager ont été définitivement purgés de tout recours. Nous avons présenté avec Roland ce projet à la population. Il y avait une cinquantaine de personnes, il y avait le Val de Cagne mais bien au-delà du Val de Cagne. 46 unités de logement autonomes seront donc installées pour le stationnement d'une caravane et de deux automobiles. On plantera 46 arbres de haute tige.

Il s'agit d'une opération 100 % sociale, le terrain sera donc mis à disposition d'Erilia et la moins-value de cession sera déductible du prélèvement prévu par la pénalité SRU. On relogera dans des conditions décentes, j'allais dire humaines, des êtres humains. Je suis outré, mais cela ne m'étonne pas quand j'entends certaines questions ou certaines remarques. Je suis outré de ces recours qui ont eu lieu contre des gens dont personne n'aurait envie d'être à leur place. On veut les laisser dans leur boue.

Deuxièmement, toutes les normes d'hygiène et de salubrité s'appliqueront. On est en 2024, donc on applique toute la réglementation nécessaire.

Troisièmement, il y a 46 caravaniers, il y en aura 46 et pas 47.

Nous sommes prêts à faire ces efforts-là. Les gens du voyage ont compris le message. L'État et la préfecture donc nous suivent dans ce dossier qui est un dossier exemplaire à la fois par l'humanité que nous montrons en tant que commune de Cagnes-sur-Mer et par la rigueur qui est la nôtre. Qui que vous soyez, la règle est la même et elle s'applique aussi pour les gens du voyage, a priori ils l'ont compris donc tout va bien.

Madame Piret a demandé la parole.

Mme PIRET.- *C'est simplement pour renseignement : ces personnes vont payer un loyer à Erilia et la Ville a donné le terrain gratuitement à Erilia.*

M. LE MAIRE.- *Oui. Le prix du terrain vient en déduction de la pénalité, c'est quelque part une opération blanche.*

Mme PIRET.- Ces personnes payeront un loyer à Erilia.

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme PIRET.- L'eau, l'électricité...

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Si elles ne la payent pas ?

M. LE MAIRE.- À ce moment-là, ils seront expulsés. Chez nous, la règle est simple.

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, il y a 29 ans exactement que nous entendons parler des Caraïbes. Je suis heureux que cela soit fini cette fois-ci parce que c'est vrai que ces gens ont besoin d'être logés décentement, d'avoir de l'eau, de l'électricité et de vivre normalement comme les autres.

M. LE MAIRE.- Vous avez vu, Monsieur Perez, que je n'ai fait aucune remarque contre vous. Je n'ai pas dit que c'était vous qui aviez fait le recours.

M. PEREZ.- [Hors micro] Je n'ai jamais fait de recours.

M. LE MAIRE.- J'arrive à faire la différence entre vous qui ne faites pas de recours et qui reconnaissez qu'il faut loger des gens, et d'autres qui ont fait des recours pour empêcher le projet et les laisser dans la boue. Quand on a ce degré d'humanité, vous avez bien compris que c'est quelque chose qui me renforce dans mes valeurs et dans mes convictions. On a des gens, malheureusement, qui ne nous tirent pas vers le haut, je vais le dire gentiment comme ça.

[M. le Maire procède au vote.]

16. VENTE D'UN DELAISSE DE VOIRIE COMMUNALE, 28 CHEMIN DES CANEBIERS

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune est propriétaire d'un chemin piéton tombé en désuétude depuis la création du chemin des Canebiers, situé aujourd'hui physiquement dans l'enceinte d'une propriété au n°28 du chemin des Canebiers, cadastrée section BW n° 56.

Cette parcelle bâtie vient d'être acquise pour la réalisation d'une miellerie. Les acquéreurs ont sollicité la commune pour acquérir l'emprise de l'ancien chemin piéton d'une superficie de 29 m² et régulariser cette situation de fait.

Après avis rendu par France Domaine, les parties ont convenu d'un prix de vente à 3 625 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de vendre une bande de terrain de 29 m² situé 28, chemin des Canebiers, au prix de 3 625 € (cf. plan joint),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

17. CANDIDATURE DE LA COMMUNE A L'ACQUISITION DES PARCELLES SITUEES DANS LE VAL DE CAGNE, CADASTREES SECTION CI N° 6 A N° 13

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément aux dispositions de la convention d'intervention foncière du 4 février 2003, la SAFER a informé la commune de la vente des parcelles cadastrées section CI n° 6 à n° 13, au niveau du 198, chemin des Salles (cf. plan joint), pour une superficie de 4 066 m² au prix de 120 000 euros.

Conformément à sa politique d'investissement public initiée il y a plus de 20 ans dans le Val de Cagne pour préserver la destination agricole du site, la commune souhaite se porter candidate à l'achat de ces terrains, situés dans le périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) et en zone AC au PLUm, pour y installer un ou plusieurs agriculteurs.

La commune, dans le cadre de cette acquisition, sollicitera des subventions auprès du Département et de la Métropole au taux maximum, étant ici précisé que la commune peut espérer une aide minimum de 25 % du prix d'achat et qu'en contrepartie elle s'engage, conformément aux conditions exigées par les deux collectivités susvisées, à conserver la destination agricole du site pour une durée de 25 ans et à conserver le bien dans son patrimoine pendant une durée de 10 ans. Sur ce point, il est précisé que l'instauration du PPEANP a pour vocation de pérenniser la destination agricole du Val de Cagne bien au-delà de cette durée.

Afin d'aménager et d'équiper le site (branchement en eau et en électricité, pose de clôture) pour faciliter l'installation des agriculteurs, la commune sollicitera des subventions auprès de la Région qui peuvent atteindre 40 % HT des travaux éligibles.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de présenter la candidature de la commune à l'acquisition des parcelles cadastrées section CI n° 6 à n° 13, au prix de 120 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint aux Finances à déposer toute demande de subventions auprès du Département, de la Métropole et de la Région, étant précisé que le bien acquis sera conservé à minima pour une durée de 10 ans dans le patrimoine communal et que la destination agricole devra être conservée pour une durée minimum de 25 ans, conformément aux conditions de délivrance des aides des collectivités susvisées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

~~~~~

### **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.*** - *Il s'agit de poursuivre notre politique qui est une politique qui remonte, comme vous l'avez dit, Monsieur Perez, à 29 ans ; elle n'a pas changé d'une virgule. Nous sommes la seule commune dans les Alpes-Maritimes, et je m'en flatte, j'en suis fier, à avoir une politique constante dans ce domaine d'achats successifs, année après année, avec l'argent communal, d'achats de terrains pour nous permettre de disposer de terres agricoles dépendantes de la commune directement.*

*Cela permet justement de remettre en culture ces terres, ensuite de passer un contrat avec les paysans qui sont en place, mis en place grâce à nos soins. Je voudrais tout simplement vous*

rappeler que l'on a commencé en 1997 en faisant des PV pour les détournements de procédure ou d'occupation de terrain. Pour être très honnête avec vous, la justice dans la plupart des cas ne nous a pas suivis. Je le regrette profondément. Pourquoi ? Parce qu'il y avait infraction, on l'a constaté, ce n'est pas Louis Nègre, mais les services assermentés de la commune qui ont constaté les infractions. Nous avons relevé 210 PV. Qui a fait ça ailleurs pour protéger la zone agricole ? Sinon, rappelez-vous, la zone agricole partait en lambeaux avec des usages détournés des terrains de la zone agricole, comme on a pu le voir dans d'autres vallées du département des Alpes-Maritimes.

Il y a donc une volonté constante de sauver cette zone agricole. Il y a près de 30 ans, on n'en était pas au calcul du pourcentage d'alimentation que l'on pouvait avoir par les terres qui entourent les métropoles. Aujourd'hui, on calcule et dans les Alpes-Maritimes, on tiendra un jour. Un jour ! L'armée tient trois jours, en combat de haute intensité, c'est mieux. Mais vous imaginez au bout d'un jour, il n'y a plus rien à manger. Donc le fait de protéger la zone agricole depuis 29 ans, le fait de poursuivre, avec des hauts et des bas malheureusement, parce que la justice n'a pas toujours été à la hauteur de sa mission, font que nous combattons.

En 2003, on a été, je crois, la première commune à demander un droit de préemption avec la Safer qui nous permet de préempter les terrains. Aujourd'hui, la Métropole s'en est inspirée et cela a été transposé au niveau de la Métropole. Depuis 2006, nous avons acquis 17 unités foncières d'une superficie de 5 hectares pour 1,5 M€ d'argent communal. Vous voyez la volonté politique qu'il faut ? Vous voyez l'orientation constante ? Qui a fait ça ailleurs hormis Mouans-Sartoux ? On a augmenté de plus de 20 hectares de zone agricole en 2011. On a créé trois sites de jardins familiaux pour les Cagnois : 6 000 m<sup>2</sup> de jardins familiaux sont entretenus, 70 parcelles qui permettent de répondre à une demande de 70 familles. La demande est telle qu'il y a une liste d'attente. Voilà ce que nous faisons à Cagnes-sur-Mer. Je vous invite à aller visiter ces parcelles. Elles sont tenues, avec Corinne et les services, au cordeau, c'est calme. Un jardin familial à Cagnes est propre. Il y a un règlement, si le jardin n'est pas entretenu, on le dit à la personne qui n'entretient pas son jardin. On lui dit une fois, deux fois, mais la troisième fois, c'est terminé.

Nous avons fait une pré-étude avec la chambre d'agriculture en 2019 qui met en valeur la haute valeur agronomique du Val de Cagne, ce qui nous confirme que l'on ne s'est pas trompé en essayant de protéger cette zone. Depuis 2019, nous avons l'installation de jeunes agriculteurs (Coupechoux, À la fût, les Potageurs, Massi, Bonasse) et nous passons si possible des contrats avec eux. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons inaugurer la houblonnière le 27 juillet. Vous êtes tous invités pour visiter la houblonnière, on va faire du houblon à Cagnes-sur-Mer, ce qui permettra de faire de la bière, Monsieur Lebon, mais elle ne sera pas distribuée dans nos écoles, malgré le circuit court.

[Rires.]

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Au conseil municipal, oui.

[Rires.]

**M. LE MAIRE.**- On a élaboré le schéma directeur de la Cagne, on a acquis des terrains pour l'installation de deux jeunes agriculteurs, Aymeric Branda 9 500 m<sup>2</sup>, et le terrain mis à disposition d'Ugo Massi 6 700 m<sup>2</sup>. On est les premiers dans les Alpes-Maritimes à lancer un PPEANP pour lequel le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. On a acquis le terrain Pastorino de 4 000 m<sup>2</sup>. En plus, on aide à l'installation des clôtures et des branchements d'eau. On développe les circuits courts entre les maraîchers, les commerçants, les habitants et l'on identifie des sites à enjeux prioritaires pour que la commune, là aussi, s'engage et voit avec les propriétaires fonciers s'ils sont prêts, s'ils ne sont pas intéressés eux-mêmes pour cultiver, pour que nous puissions acheter et mettre en culture ensuite.

Nous avons en cours la réunion des parcelles cadastrées pour créer une surface cultivable en bord de Cagne de plus de 5 000 m<sup>2</sup>. Nous avons fait l'acquisition au Chemin des salles de la propriété Campaner de 4 000 m<sup>2</sup>. Nous avons les travaux, je l'ai dit, de la houblonnière qui sera inaugurée le 27 juillet. Vous avez la première plantation de maraîchage de M. et Mme Bonasse qui sont des paysans privés sur terrain privé (ils ont acheté le terrain) ; en septembre 2024, je vous le dis déjà,

vous serez invités, ils vont nous présenter leur culture avec les chefs étoilés avec qui ils travaillent en direct. Ils ont acheté 2,7 hectares, ils ont une serre de 4 500 m<sup>2</sup>, c'est beaucoup. Nous continuons, je vous l'ai dit, nos achats de terrain. En fin d'année 2024, nous aurons la signature de la donation des terrains Zerbone. Vu l'action que nous menons, Mme Zerbone nous donne 3 760 m<sup>2</sup> qu'elle possède dans le Val de Cagne, elle a dit : « J'habite en Italie, je ne viendrais pas cultiver, mais vous vous en occupez, cela me convient, donc je vous donne mon terrain. » Quelque part il y a une morale dans cette affaire, c'est que ce travail paye, il faut du temps, mais il paye.

Je ne suis pas sûr que beaucoup de communes des Alpes-Maritimes (il y en a 163) en fassent autant pour sauver la zone agricole, la mettre en culture pour avoir ensuite des circuits courts. Un jour, je vous expliquerai, là aussi, cela m'est resté à travers de la gorge. Un jour, je vous expliquerai qu'entre le discours que nous livrent les uns et les autres au niveau national, et les textes que nous sommes tenus d'appliquer, il y a un différentiel monstre ! J'ai découvert cela par hasard. Je ne peux pas parler ce soir, mais un jour, oui. Je n'aime pas que l'on me balade. Entre les discours officiels où il faut faire les circuits courts, etc., et le code des marchés, il y a une différence énorme. Donc, je saisis le préfet des Alpes-Maritimes pour qu'il m'explique si je dois écouter les grands politiques qui me disent de viser le circuit court ou si je dois appliquer le code des marchés français. Vous avez le début. J'irai jusqu'au bout parce que je trouve qu'il y a une telle différence. On est de braves gens, on essaye de faire des choses et l'on se heurte à des obstacles administratifs majeurs.

Voilà le travail que nous menons dans ce domaine et je vous remercie les uns et les autres de le soutenir, parce que c'est vraiment quelque chose d'important pour nous et nos successeurs. C'est un travail pour le moyen et long terme, ce travail me paraît important. Je vous propose de présenter la candidature de la commune à l'acquisition des parcelles cadastrées CI n°6 à n°13 au prix de 120 000 € et de nous autoriser à les acheter, pour continuer dans cette politique constante qui n'a pas varié.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- Merci, Monsieur le Maire. Vous avez évoqué les contrats entre les maraîchers qui viendraient s'installer et j'imagine la commune, quel est le type de contrat ?

**M. LE MAIRE.**- C'est un contrat d'achats de biens qu'ils peuvent nous fournir sous réserve que l'on puisse les acheter. Si par exemple ils font du houblon, non, mais dès qu'ils font des salades, des radis, des carottes, des tomates, j'achète. J'achète au prix du marché.

**M. DOLCIANI.**- Au prix du marché, cela veut dire que le contrat peut être lié au bail de location.

**M. LE MAIRE.**- Oui. Quand on va passer le bail, on dit à celui à qui l'on a trouvé le terrain qu'on l'aide, je vous l'ai expliqué. Au niveau des prix, c'est le prix du marché, on le connaît, il n'y a pas de problème. On lui achète au prix du marché sa production. Il a l'assurance d'avoir un débouché en continu, mais pas durant l'été, parce que l'on n'a pas beaucoup de cantines en été. On a 400 000 repas dans l'année. Si l'agriculteur s'adapte à la période pendant laquelle on a 400 000 repas, il peut avoir quelque chose d'intéressant.

**M. DOLCIANI.**- C'est une très bonne mesure incitative. Quelques communes tentent de le faire, elles ont du terrain, mais personne ne vient.

**M. LE MAIRE.**- C'est une des difficultés.

**M. DOLCIANI.**- Ce genre de mesures, c'est bien. Bravo !

**M. LE MAIRE.**- C'est pour cela que l'on se décarcasse autant et que la collectivité publique fait, pour ces gens qui s'installent, un effort. C'est clair, on ne fait pas ça pour tout le monde, mais pour eux, oui, compte tenu des conditions générales, ce n'est pas facile.

Je reviens sur la 17.

[M. le Maire procède au vote.]

C'est donc à l'unanimité, je vous remercie.

## **18. ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILLITE DES RESIDENTS DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La municipalité conduit une politique volontariste de production de logements locatifs sociaux dans des programmes neufs ou via la réhabilitation de bâtiments. Cette politique s'appuie sur des axes forts de qualité des logements, d'intégration urbaine, de respect de l'environnement et d'agréabilité de vie.

Le droit de jouir d'un logement tranquille et sûr, dans lequel l'espace privé, comme les parties communes, permettent à chacun le plein exercice de ses libertés individuelles, est une dimension essentielle du vivre ensemble, qu'il est nécessaire de protéger.

Afin de veiller à l'effectivité de cette tranquillité, la commune a créé plusieurs dispositifs, notamment des réunions spécifiques « Qualité-Tranquillité », des visites régulières des résidences et enfin l'invitation de tout nouveau locataire du parc social à un entretien personnalisé, au cours duquel lui est remis un exemplaire, signé de sa part, de la « Charte du Locataire Cagnois ».

Dans ce contexte, la ville de Cagnes-sur-Mer, ainsi que les bailleurs sociaux propriétaires sur notre commune souhaitent compléter ces actions par un dispositif de partenariat consistant dans le renforcement des échanges entre les autorités judiciaires, les bailleurs et la commune.

Ainsi, le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Grasse peut transmettre une copie de la décision pénale définitive constatant les troubles causés par un locataire ou un occupant (jugement, ordonnance ou décision de composition pénale) à la demande du bailleur social, afin que ce dernier puisse étayer son assignation aux fins de résiliation judiciaire du bail pour trouble de jouissance.

Ce partenariat permet au procureur de la République, au Préfet, au Directeur Départemental de la Sécurité Publique, au Maire de la commune et aux bailleurs sociaux d'établir, par anticipation, un plan d'actions en vertu duquel ils s'engagent, dans le cadre de leurs responsabilités respectives, pour agir de manière coordonnée, afin d'apporter les réponses adaptées à toutes situations mettant en cause la tranquillité et la sécurité publiques des habitants.

Eu égard à ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la convention relative au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents du parc de logements sociaux de la ville de Cagnes-sur-Mer, jointe au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette convention.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

~~~~~

DISCUSSION

M. LE MAIRE. - Je l'ai expliqué tout à l'heure, on explique à nos jeunes cagnois comment il faut tenir le couteau à la cantine, la politesse tout simplement et les codes sociaux qu'il faut conserver. Parallèlement, je le disais également tout à l'heure, ceux qui viennent à Cagnes, et notamment des locataires, bénéficient d'un accueil personnalisé. Ce n'est pas moi qui le fais, c'est Noëlle qui reçoit. On est la seule commune, Monsieur Perez, qui reçoit tous les nouveaux locataires qui viennent s'installer à Cagnes. Mme Palazzetti les reçoit un par un, elle leur souhaite la bienvenue et leur présente la charte de Cagnes.

M. PEREZ. - C'est pour cela que je me suis proposé de venir également, de l'accompagner.

M. LE MAIRE. - On regarde. Voilà le travail que nous faisons. Le droit de jouir d'un logement tranquille et sûr est une dimension essentielle, selon nous, à Cagnes pour vivre ensemble. Nous pensons que, compte tenu de ce que nous voyons dans ce pays, il faut bouger, je vous l'ai dit tout à l'heure – nous n'entendons pas rester inertes –, dans un cadre 100 % légal. On est des Républicains jusqu'au bout des doigts, donc on applique la loi, rien que la loi, et toute la loi. Non seulement on a un discours, mais pour veiller à l'application du discours, on a mis en place plusieurs dispositifs avec des réunions sous l'égide de Noëlle Palazzetti, des réunions spécifiques que l'on appelle « qualité et tranquillité », des visites régulières des résidences et l'invitation, je l'ai dit tout à l'heure, à tout nouveau locataire à un entretien personnalisé, auquel cas on lui remet un exemplaire, qu'il va signer, de la charte du locataire cagnois. Cagnes est seule à faire ça.

Vous comprenez pourquoi au bout de 29 ans de martèlement du même discours « vous êtes les bienvenus, à condition de respecter les règles de vie en société et notamment la charte du locataire cagnois ou le passeport citoyen pour les enfants », on fait passer ce message, on remplace ce que la société devrait faire passer comme message. On remplace. Il n'est pas normal que cela soit nous qui le faisons, que nous soyons obligés de mettre des couvre-feux, mais je préfère agir plutôt que de rester inerte. Avec le procureur de la République qui a accepté, pour étayer éventuellement une assignation aux fins de résiliation judiciaire du bail pour trouble de jouissance, de transmettre au bailleur social une copie de la décision pénale constatant les troubles causés par le locataire. On, ne l'avait pas avant. Ça y est, grâce à la convention, donc le bailleur va venir devant le juge avec la copie, cela va nous aider bien sûr à appliquer de manière coordonnée – c'est pour cela qu'il y a une convention –, d'apporter les réponses adaptées à toute situation mettant en cause la tranquillité et la sécurité publique des habitants.

Noëlle, tu veux rajouter un mot.

Mme PALAZZETTI. - Monsieur le Maire, vous avez écrit cette convention à l'identique, pour que nous puissions aujourd'hui attribuer des logements sociaux, parce que les propositions que nous faisons sont toujours nécessaires et correspondent à une situation qui est souvent dramatique, c'est le travail des services justement de préparer les propositions d'attribution. Cette convention va nous permettre de rassurer des personnes qui seraient inquiètes des troubles de jouissance. C'est le cas, à travers des réunions de qualité, on se rend compte que quelques personnes oublient qu'elles vivent en collectivité, donc on leur rappelle et on les convoque, on les invite à nous rencontrer et on leur rappelle que l'on n'est pas tout seul dans une résidence et qu'il ne faut pas faire de bruit et qu'il y a certaines règles à respecter. C'est une belle avancée pour les logements sociaux, la convention va permettre, je pense, de rassurer, de pouvoir identifier rapidement les troubles qui pourraient être dus à des troubles de voisinage ou à un non-respect de la règle, de la loi, de manière générale.

M. LE MAIRE. - Parfait. Merci beaucoup. Madame Hartmann.

Mme HARTMANN. - Merci. Cette convention a été signée au mois de mai 2023, elle est passée au conseil municipal, il me semble, deux fois. La dernière fois, elle a été rejetée, pour quelle raison ?

M. LE MAIRE. - Parce qu'elle a été modifiée sur des virgules, notamment par rapport à la 2023, si vous regardez, vous verrez apparaître : « Les phénomènes d'incivilité, de nuisance, de voisinage et de délinquance dans la société actuelle... » (c'est du Louis Nègre, ce n'était pas écrit comme cela

avant) « conduisent le maire, le procureur, et [...] à agir ». Cela confirme la volonté qui est la nôtre d'agir et de ne pas fermer les yeux ou de tourner la tête. Voilà ce que cela veut dire.

Mme HARTMANN.- Au préalable, c'était bien cela dans la convention. En 2023, c'était convenu dans cette convention.

M. LE MAIRE.- Oui, mais ce n'était pas écrit de cette manière-là. Regardez la différence, vous comprendrez tout de suite et vous découvrirez également l'article 4 qui n'était pas dans la convention de 2023. Je vous invite à lire les conventions, quand vous faites ce type de remarque, lisez la convention 2023 et la convention 2024. Quand vous les mettez en face, vous verrez pourquoi je dis : « On fait la convention 2024 à Cagnes. »

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix.

[M. le Maire procède au vote.]

Départ d'Annie ROSELIA à 19h45

QUORUM : 33 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

**19. ECOQUARTIER CANEBIERS-VILLETTE – DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE
DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SITUEE DANS LE PERIMETRE DE LA ZONE
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ ET CESSIION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
(SPL) COTE D'AZUR AMENAGEMENT**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre de l'aménagement de l'EcoQuartier Canebiers-Villette et de la mise en œuvre des permis de construire accordés à la société Bouygues Immobilier, l'aménagement de l'ilot A nécessite la cession à la SPL Côte d'Azur Aménagement d'une emprise complémentaire de 5 m², cadastrée section BK n° 420.

Constituée aujourd'hui d'une surlargeur de trottoir desservant anciennement le parcours pédagogique vélo, cette emprise sera incluse dans un espace vert dans l'aménagement futur, lequel maintient la continuité du trottoir le long du chemin des Petits Plans.

Dépendant du domaine public, la désaffectation de cette emprise a été constatée suivant acte de la SCP Morand Fontaine & Associés, le 19 juin 2024. Son déclassement peut intervenir sans enquête publique, dès lors que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, en application de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

Estimée par France Domaine à 2 400 €, cette emprise complémentaire qui représente 0,02 % de l'emprise cédée à la SPL Côte d'Azur Aménagement d'une surface de 23 606 m², suivant acte authentique du 26 mars 2024, interviendra sans modification des conditions financières de ladite cession, régularisée au prix de 11 415 562 €.

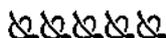
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de prononcer le déclassement de l'emprise de 5 m², cadastrée section BK n° 420, désaffectée de tout usage public ainsi qu'il résulte du constat dressé par la SCP Morand Fontaine & Associés, le 19 juin 2024 ;

- de passer outre l'avis de France Domaine au regard de sa surface et d'approuver sa cession à la SPL Côte d'Azur Aménagement, sans modification des conditions financières de l'acte de cession régularisée le 26 mars 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le premier Adjoint à signer l'acte complémentaire à la cession régularisée le 26 mars 2024.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Il s'agit d'un bout de trottoir, d'une sur-largeur de trottoir. Quand on a balayé tous les actes (très nombreux), on s'est rendu compte qu'une sur-largeur de trottoir avait été oubliée. On déplace l'emprise de 5 m².*

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI. - *Merci, Monsieur le Maire. Je profite de cette délibération pour reparler du prix de vente du terrain à la SPL qui est de 11 415 562 €. Je reviens sur la question du dernier conseil municipal concernant le prix de vente de ce même terrain à Bouygues Immobilier pour la modique somme 36,6 M€, soit un différentiel de 25 M€ environ. À la lecture du document présent dans le dossier de réalisation – je vous en ai déjà parlé mais je n'ai pas eu de réponse, je suis un peu persévérant et donc je continue tant que je n'ai pas mes réponses –, il apparaît qu'un certain nombre de travaux vont être pris en charge par la SPL en lieu et place de la Métropole alors que ces travaux sont normalement rattachés aux prérogatives de la Métropole.*

Ma question et mon inquiétude sont relativement simples, je pensais que la SPL était quelque chose de très cagnois, en fait je me suis aperçu que sur les 265 parts, la Ville et la Métropole avaient de mémoire quelque chose comme 225 parts. J'ai quand même l'impression, et ma crainte, que la ville de Cagnes-sur-Mer va perdre 25 M€ dans l'affaire. J'attends des réponses, parce que je n'ai pas assez de documents pour me faire une idée complète, mais j'aurais tendance à penser que face au manque de moyens de la Métropole, celle-ci va un peu puiser partout y compris dans les bijoux de famille de notre ville. Donc, ces 25 M€ commencent à être une belle somme et cela concerne les travaux qui sont hors périmètre de la ZAC, je ne fais que lire le document Cagnes-sur-Mer/Métropole. La voie du 11 novembre est hors périmètre de la ZAC, Dr Féraud pareil, Petits Plans une partie, allée des tilleuls une partie. Assainissement, pareil. Eau potable, pareil. Génie civil des ouvrages de communication électroniques, pareil. Le document que j'ai devant moi stipule que le bénéficiaire de l'ouvrage est la Métropole.

J'ai un doute sur ces 25 M€, Monsieur le Maire, et j'aurais vraiment souhaité que vous nous rassuriez, le conseil municipal et les Cagnois, quant à la teneur de ces 25 M€.

M. LE MAIRE. - *J'ai compris la question. Les 25 M€ n'ont pas disparu.*

M. DOLCIANI. - [Hors micro] *Il n'y a pas de problème.*

M. LE MAIRE. - *Ils ne se sont même pas évaporés.*

M. DOLCIANI. - [Hors micro] *Nous non plus.*

M. LE MAIRE. - *Quand vous avez posé la question la dernière fois, j'ai demandé aux services et les services m'ont expliqué qu'il n'y avait rien d'anormal là-dedans. Je vous demande, mais je l'ai maintenant avec vos questions qui ont été notées, je sais ce que vous voulez. J'ai compris. Je vais*

donc demander au directeur général de la SPL de bien vouloir faire une réponse à vos questions. Mieux que cela, je ne peux pas faire.

M. DOLCIANI.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Il n'y a aucun problème, s'agissant de l'argent public, on a tous intérêt à être très conscients, moi le premier, je tiens à vous donner toutes les réponses là-dessus.

M. DOLCIANI.- On est d'accord, je ne parle pas de malversation ou quoi que ce soit. La question n'est pas là.

M. LE MAIRE.- Vous, vous n'êtes pas votre voisin. J'arrive à faire la différence. Vous posez des questions que je qualifierais d'intéressantes et pertinentes. Vous méritez une réponse.

Monsieur Touzeau-Menoni demande la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je parlais d'un même constat, le tarif est relativement bas, vous semblez rassurer Lionel sur le bon cheminement que va prendre le règlement. J'ai une question, si la Ville de Cagnes a bien transféré, cédé à la SPL ce terrain, que la Ville n'est pas aujourd'hui réglée, je ne vois pas comment Bouygues, même avec ses permis, qu'ils soient à construire ou à aménager, pourrait commencer à construire un quartier sur un terrain qui ne lui appartient pas. Je n'ai pas la réponse, notamment à un prix qui est quand même fixé. Vous allez me dire que ce n'est pas définitif, qu'il y a des procédures, mais en attendant il n'y a rien de certain dans ce prix-là. Vu les aléas, on n'est pas sûr d'aller au bout dans de bonnes conditions. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus ? Comment se fait-il que l'on puisse construire sur un terrain qui n'a pas encore été payé, qu'il soit payé à la SPL ou à la Ville.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je vous remercie de vos non-réponses depuis le début du conseil municipal. Je suis [Inaudible] C'est « merveilleux », mais les Cagnois n'ont pas de réponse.

M. LE MAIRE.- D'autres questions ? C'est tout, terminé.

Madame Piret.

Mme PIRET.- On aimerait bien avoir la réponse à M. Dolciani, parce que l'on s'était posé les mêmes questions.

M. LE MAIRE.- Pas de problème, vous aurez la même. Je demanderai une copie pour vous, Madame, il n'y a pas de problème.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

[M. le Maire procède au vote.]

Départs d'André RIHAN et Corinne GUIDON à 19h48

QUORUM : 31 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

20. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT "FERAUD" AVEC LES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm)

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le lotissement « Féraud » se situe dans le quartier du centre-ville. Il est délimité :

- A l'ouest, par l'allée des Platanes ;
- Au nord, par la rue Soutine ;

- A l'est, par la rue Modigliani ;
- Au sud, par l'avenue Auguste Renoir (cf. plan de situation joint en annexe).

Le cahier des charges de ce lotissement a été approuvé le 15 mai 1923, puis modifié le 8 juin 1925.

Suite à la loi du 6 janvier 1986 relative à la réforme sur les lotissements, les colotis de ce lotissement n'ont pas demandé le maintien de ses règles.

Au regard du PLUm, ce lotissement est entièrement situé en zone UBe, zone de quartier dense continu permettant des constructions d'une hauteur de 15 mètres, (soit R+4) avec un attique limité à une hauteur de 3 mètres (villa sur le toit).

Le périmètre du lotissement « Féraud » est composé, le long de l'allée des Platanes, d'un bâti hétéroclite et limitrophe au tracé de la ligne T4 du tramway.

Aujourd'hui, le cahier des charges du lotissement qui a pour principal objet de régler les rapports entre colotis, contient des dispositions d'urbanisme devenues incompatibles avec l'évolution envisagée de notre cœur de ville où la ligne T4 du Tram passera.

Ce cahier des charges (datant de 1923) stipule que ne pourront être édifiées sur chaque lot que des constructions dont la hauteur ne pourra excéder 6 mètres entre le sol naturel et la corniche, alors que coexistent déjà à l'intérieur de ce lotissement, des immeubles d'une hauteur variant de 12 à 18 mètres (de R+3 à R+5).

De plus, la mise en concordance de ce cahier des charges permettra la réalisation d'un projet immobilier à forte dimension sociale dénommé « Les Platanes », situé à l'angle de l'Avenue Auguste Renoir et de l'Allée des Platanes.

Ce projet accueillera une partie des logements consacrés à la Maison Régionale des Femmes et permettra de relocaliser la Croix Rouge cagnoise dans un espace plus adapté, situé dans les anciens locaux des Restos du Cœur au 25 Rue de la Pinède.

La situation juridique est donc paradoxale : si le cahier des charges du lotissement reste inopposable à l'administration qui n'a pas à en tenir compte lors de l'instruction d'un permis de construire, il continue à s'appliquer entre colotis et peut être invoqué devant le juge judiciaire.

La solution pour assurer une stabilité juridique à la construction ayant fait l'objet d'un permis de construire est donc de mettre en œuvre la procédure spécifique de mise en concordance du cahier des charges du lotissement avec les dispositions du PLUm, procédure prévue à l'article L.442-11 du code de l'urbanisme.

Cette mise en concordance a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 15 février au 16 mars 2024.

Cette enquête qui peut être caractérisée par une activité modérée n'a fait l'objet d'aucune observation défavorable.

Le commissaire-enquêteur a émis, le 26 mars 2024, un avis favorable sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Féraud » avec le PLUm.

La mise en concordance du cahier des charges du lotissement est donc prête à être approuvée et il est proposé au Conseil municipal :

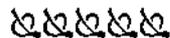
- d'émettre un avis favorable sur cette procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Féraud » avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm),

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal mettant en concordance le cahier des charges du lotissement « Féraud » avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Le dossier de mise en concordance ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur peuvent être consultés au service Droit des Sols et Habitat, situé au 2 avenue de Grasse.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *C'est là où se trouve la Croix Rouge actuellement, c'est une mise en concordance. Le cahier des charges date de 2023, les colotis du lotissement n'ont pas demandé le maintien des règles. Chez eux, les immeubles varient de 12 à 18 m quand le lotissement, lui, n'avait prévu que des choses de beaucoup plus basses. On a un PLUm qui s'applique et en même temps un règlement de lotissement qui ne concorde pas. Il faut mettre les deux en concordance, il y a eu une enquête publique, aucune observation défavorable, le commissaire enquêteur a même émis un avis favorable. Il faut donc proposer au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur cette procédure.*

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Perez.

M. PEREZ. - *Savez-vous si l'on va construire du R+4 ou du R+5 à cet endroit ?*

M. LE MAIRE. - *À côté on a du R +6, on se raccrochera au R +6, c'est dans le PLUm. C'est moi qui l'ai mis pour éviter les façades aveugles. Je mets aux voix.*

[M. le Maire procède au vote.]

21. SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUDALPARC

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 18 janvier 2001, le Conseil municipal de Cagnes-sur-Mer a approuvé le dossier de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Sudalparc, plus connue sous le nom de « Polygone Riviera ».

Par cette même délibération, la réalisation des équipements publics visés dans les dossiers de création et réalisation de la ZAC a été confiée à la SEMDAC au terme d'une concession d'aménagement.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil municipal a clôturé cette concession d'aménagement, l'ensemble des équipements publics étant achevés et la SEMDAC ayant procédé aux rétrocessions de ces ouvrages à la commune par des actes des 2 février, 10 et 14 mars, 11 et 22 mai et 14 juin 2017.

Dans la mesure où l'ensemble des équipements publics visés dans le dossier de création et de réalisation de la ZAC ont été complètement achevés et que la concession d'aménagement a pris fin, il est proposé au Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation relatif à la suppression de la ZAC Sudalparc :

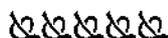
- d'approuver le rapport de présentation de suppression de la ZAC Sudalparc,

- d'autoriser la suppression de la ZAC Sudalparc,
- de prendre acte que cette suppression a pour effet de rétablir le régime de droit commun relatif à la perception de la taxe d'aménagement sur son périmètre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans un journal du département conformément aux articles R 311-12 et R 311-5 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *La ZAC a été créée le 18 janvier 2001. On a clôturé en 2017 la concession d'aménagement. L'ensemble des équipements publics a été achevé, la SEMDAC a procédé aux rétrocessions de ces ouvrages par différents actes. Dans la mesure où l'ensemble des équipements publics ont été complètement achevés et que la concession d'aménagement a pris fin, il est proposé au conseil d'approuver le rapport de présentation désormais de suppression de la ZAC Sudalparc.*

Monsieur Dolciani a la parole.

M. DOLCIANI.- *Merci, Monsieur le Maire. Juste une question concernant la perte de 4 658 000 €, elle a déjà été actée dans les comptes 2017 ou est-ce qu'il faudra l'intégrer dans les comptes 2024 ?*

M. LE MAIRE.- *Je me retourne vers qui de droit.*

[Discussion générale.]

M. DOLCIANI.- *Pardon, perçu, excusez-moi, je n'ai pas mes lunettes, c'est perçu et non pas perdu. Je vous ai mis le doute quand même. [Rires.]*

M. LE MAIRE.- *Quand tu poses une question, toi, je sais que tu as regardé le dossier et que tu essayes de le faire de manière constructive.*

M. DOLCIANI.- *Je l'ai regardé sans lunettes dimanche.*

M. LE MAIRE.- *On est toujours susceptible de commettre une erreur, moi, le premier. C'est pour ça que je suis à l'écoute de l'opposition, c'est « mon job ». Donc, il n'y a plus de question, merci. Je mets aux voix.*

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

22. CASINO : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Les casinos contribuant à l'animation touristique des communes classées stations thermales, balnéaires ou climatiques, ont été reconnus par le Conseil d'Etat comme des concessions de service public.

L'exploitant du casino de jeux, délégataire d'un service public, transmet chaque année son rapport d'activité conformément aux dispositions de L.3131-5 du code de la commande publique.

La convention de délégation de service public signée avec la société Cagnes-sur-Mer Loisirs S.A.S dépendant du Groupe Tranchant est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012, pour une durée de 20 ans.

Le Casino Terrazur est désormais situé au sein du centre commercial Polygone Riviera inauguré fin octobre 2015, ce qui constitue un concept assez inédit en France et unique sur la Côte d'Azur.

Il poursuit son objectif de capter une clientèle plus importante et variée grâce aux multiples possibilités procurées par sa situation géographique particulière et par la polyvalence de son bâtiment.

Cet établissement offre un outil performant en termes de jeux, avec 170 machines à sous, un salon des grands jeux de 384 m², deux bars, un restaurant, et emploie 57 personnes.

Au premier étage, une grande salle de spectacle de 750 m² comportant notamment une scène de 72 m², des loges, une régie et des vestiaires offre un espace modulable pouvant accueillir des concerts, spectacles et dîners.

Le deuxième étage comporte une terrasse d'été de 400 m², des bureaux, des salles de réunion, des salles pour le personnel et des locaux techniques.

Dans le cadre du service public spécifique au casino, l'établissement délégataire est tenu de développer trois activités distinctes contribuant au développement touristique de la commune : le jeu, la restauration et les animations.

L'exercice faisant l'objet du présent rapport d'activité couvre la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Il s'agit du premier exercice sans aucune restriction depuis la crise sanitaire. Le Casino a retrouvé un niveau d'activité semblable à celui de l'exercice 2018/2019 et enregistre une de ses meilleures performances sur les dix dernières années.

En ce qui concerne les jeux :

Pour l'exercice 2023, le produit brut des jeux s'élève à 22 063 000 € et a ainsi enregistré une hausse de 8,27 %.

	Produit brut des jeux	Progression/N-1 (%)
2012	16 825 244,01 €	+ 1,60 %
2013	17 795 388,02 €	+ 5,77 %
2014	18 209 944,24 €	+ 2,33 %
2015	17 772 169,70 €	- 2,44 %
2016	18 943 987,06 €	+ 6,59 %
2017	18 664 034,82 €	- 1,48 %
2018	19 112 601,54 €	+ 2,40 %
2019	20 521 172,44 €	+ 7,37 %
2020	15 200 561,39 €	- 25,93 %
2021	8 967 000,00 €	- 41,01 %
2022	20 377 628,12 €	+127,26 %
2023	22 063 000,00 €	+ 8,27 %

Le produit brut des jeux se répartit comme suit :

Produits des jeux de table et jeux électroniques	2 573 000 €
Produits des machines à sous	19 490 000 €
Total	22 063 000 €

Machines à sous :

Le parc des machines à sous du Casino de Cagnes-sur-Mer comprend 170 machines.

Les mises minimums sont comprises entre 0,01 € et 2 €.

Les grands jeux :

Le salon des grands jeux d'une surface de 384 m² se compose de :

- 4 tables de black jack,
- 3 tables de roulette anglaise,
- 3 tables de roulette électronique anglaise,
- 2 tables de black jack électronique.

La fréquentation des machines à sous et des grands jeux est en hausse : 232 015 personnes sont venues jouer en 2023 contre 221 551 en 2022.

En matière de restauration :

- un bar, dans la salle des machines à sous (rez-de-chaussée),
- un snacking, entre la salle des machines à sous et le salon des grands jeux (rez-de-chaussée),
- un restaurant ainsi qu'une terrasse dite « lounge », en face de la salle de spectacle (1^{er} étage).

Le restaurant situé au premier étage avec sa terrasse de style lounge dispose d'une capacité de 100 places assises à l'intérieur et de 100 places assises à l'extérieur.

Il propose un menu pause shopping à 15 € et des produits à la carte : entrée (14 € à 21 €), plat (16 € à 36 €), dessert à 8 €.

La fréquentation du restaurant est de 12 765 personnes contre 11 916 personnes en 2022, et son chiffre d'affaires s'établit à 1 080 451 € contre 748 282,85 € en 2022.

Dans le domaine des actions d'animation culturelle

L'établissement dispose d'une salle de spectacle de 750 m² disposant d'une scène modulable de 72 m². La salle peut accueillir 400 personnes en cocktail dînatoire, 300 personnes en repas assis, 566 personnes en conférence et 600 personnes en concert debout.

Il dispose également d'une terrasse d'été attenante au 2^{ème} étage de 400 m² pouvant accueillir 250 personnes en cocktail dînatoire.

Pour l'exercice 2023, le Casino a organisé 14 animations, concert et spectacles, dont les prix pour les concerts et spectacles s'établissent entre 18 à 42 €.

La salle de spectacle est mise à la disposition de la commune pour organiser 40 manifestations au cours de l'année.

Chiffre d'affaires

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Chiffre d'affaires	2022/2023	2021/2022	Variation
Produit net des jeux	10 669 479,01 €	9 973 346,07 €	+ 6,98 %
Restaurant et bars	1 080 451,68 €	748 292,85 €	+ 44,39 %
Autre et divers	171 998,87 €	178 345,78 €	- 3,56 %
Total en €	11 921 929,56 €	10 899 984,70 €	+ 9,38 %

Résultats financiers

Cette année, le résultat net après impôt est bénéficiaire de 1 897 507,06 € contre 1 580 049,42 € en 2022, soit une hausse de 20,09 %.

Ce résultat s'explique principalement par la hausse des produits d'exploitation (+1 032 000 €) liée à une plus importante fréquentation du Casino.

Investissement

Durant cet exercice, le Casino a réalisé 944 247 € d'investissement.

	Investissement
2018	2 555 071 €
2019	1 389 155 €
2020	1 542 211 €
2021	236 000 €
2022	677 512 €
2023	944 247 €

Les investissements ont porté principalement sur le parc de machines à sous à hauteur de 758 000 € dont l'acquisition de 15 nouvelles machines à sous.

Prélèvement communal

Le prélèvement communal s'établit à 2 087 329 € dont 75 880 € dans le cadre de la participation au développement artistique et touristique de la commune, contre 1 840 985 € en 2022.

	Prélèvement communal
2012	1 359 895 €
2013	1 507 271 €
2014	1 511 578 €
2015	1 504 316 €
2016	1 602 007 €
2017	1 627 344 €
2018	1 686 168 €
2019	1 852 645 €
2020	1 279 397 €
2021	750 214 €
2022	1 840 985 €
2023	2 087 329 €

Perspectives

L'établissement s'est donné comme objectif en 2024 de consolider les résultats obtenus et de capter une clientèle plus importante en continuant sa politique d'investissement en offrant de nouvelles machines à sous, en adaptant son offre de restauration et en attirant plus de personnes par l'organisation de spectacles de qualité. Ces perspectives s'inscrivent dans un contexte de forte concurrence des autres casinos de la Côte d'Azur et de Monaco.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public le 13 juin 2024, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal prend acte.

23. CHAMBRE FUNERAIRE : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis le 1^{er} août 2018, un contrat de délégation de service public (DSP) de neuf ans a été signé avec la société FUNECAP SUD-EST, prévoyant des travaux de réaménagement, la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire.

Les installations : Le site de la chambre funéraire de Cagnes-sur-Mer a fait l'objet d'une rénovation totale comme prévu à la DSP :

- Extension de la surface de plancher de 65 m², passant de 486 m² à 551 m² ;
- Réfection totale de la salle de cérémonie avec augmentation de la capacité d'accueil de 70 à 100 personnes ;
- Création d'une chambre froide de délestage d'une capacité de 12 défunts ;
- Remplacement des cellules réfrigérées et augmentation de la capacité d'admission à 22 cases (9 auparavant) ;
- Réaménagement des extérieurs.

Pour rappel : les travaux de rénovation et de réaménagement ainsi que les charges d'exploitation ont été supportés en totalité par le délégataire et le montant total de l'investissement s'est élevé à 391 000 € (2019).

L'accueil de l'athanée s'effectue comme suit :

- **du lundi au samedi de 8 h à 18 h sans interruption ;**
- **le dimanche et les jours fériés de 8 h à 13 h et de 14 h à 18 h ;**
- **une permanence téléphonique est assurée 24 h/24 et 7 jours/7** pour répondre aux familles, aux opérateurs et pour assurer les admissions en chambre funéraire en permanence.

Il est assuré par 3 personnes à temps plein.

En 2023, 1 392 admissions ont été enregistrées, elles s'élevaient à 1 399 en 2022.

Parmi ces 1 392 admissions, environ 32,4 % des défunts ont été présentés en salon individuel.

Sur le plan économique : l'activité 2023 s'établit comme suit au vu du compte de résultat :

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction des tarifs en vigueur.

Total du chiffre d'affaires : **318 000 €** (339 000 € en 2022)

Les charges d'exploitation retracent les frais de personnel, la maintenance des cases réfrigérées, le nettoyage et l'entretien des locaux, le nettoyage et l'entretien des espaces verts, l'assurance, les fournitures d'exploitation, le téléphone et les frais d'affranchissement, les frais de gestion, les impôts, les frais financiers et les dotations aux amortissements.

Total charges d'exploitation : **201 000 €** (142 000 € en 2022). L'augmentation est à imputer essentiellement à la hausse des fluides (électricité, gaz...).

Le résultat d'exploitation de l'année 2023 est positif et s'élève à **117 000 €** et à **77 000 €** après prélèvements de la dotation aux amortissements et de l'impôt sur les sociétés.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal prend acte.

24. FOURRIERE DE VEHICULES : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Une délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile municipale a été conclue le 30 juillet 2019, pour une durée de 5 ans, avec la Société TSTV représentée par Monsieur Alexandre WURGER, dûment agréé comme gérant de fourrière par les services préfectoraux.

Comme le prévoit l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire a adressé son rapport d'activité pour l'exercice 2023.

Sur le plan du service rendu :

- Le délégataire a reçu **1 047** prescriptions de mise en fourrière, dont **910** par la police municipale et **137** par la police nationale et la gendarmerie.
- **1 047** véhicules ont ainsi été enlevés et mis en fourrière, 832 ont été restitués après notification au propriétaire.
- Sur ce total de véhicules mis en fourrière, 195 ont été détruits, et 4 ont été vendus par le service des domaines.

En conséquence, l'activité globale enregistre une baisse, soit **1 047** réquisitions en 2023, contre **1 179** réquisitions en 2022.

Le service rendu, suite notamment aux sollicitations des administrés gênés par des véhicules en infraction, a répondu à l'attente de nos concitoyens.

Le délai moyen d'intervention pour l'enlèvement des véhicules est de 17 minutes et 29 secondes (en dessous des 30 minutes maximum prévues dans le contrat).

La société TSTV assure les opérations de mise en fourrière à toute heure de la journée ou de la nuit, 365 jours par an y compris les week-ends et les jours fériés.

Dans le cadre du développement de son activité, la société TSTV est en cours d'acquisition d'une surface foncière à destination d'une installation fourrière supplémentaire.

Sur le plan économique :

Le bilan de l'activité pour Cagnes-sur-Mer s'établit comme suit :

Chiffre d'affaires 2023 : **111 853,74 €**

Chiffre d'affaires 2022 : **128 051 €**

Le délégataire a étendu son activité d'un point de vue géographique (DSP avec Villeneuve-Loubet, prestations de service conclues avec La Colle-sur-Loup, Vence, Saint-Paul de Vence, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Saint-Laurent-du-Var). Cagnes-sur-Mer représente néanmoins 31,1 % de son activité.

Le résultat d'exploitation de la société en 2023 est excédentaire (23 699,92 €), même pour Cagnes-sur-Mer (7 359,26 €).

L'excédent global de la société résulte de la diversification d'activité de l'entreprise.

En application de la clause 10.5 de la convention, 1 % du chiffre d'affaires annuel est reversé à la commune, dans la mesure où celui-ci dépasse les **200 000 €**, ce qui n'est pas le cas pour 2023.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal prend acte.

25. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La délégation de service public du stationnement payant sur voirie a été confiée à la société INDIGO par délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2017, pour une période de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Comme le prévoit l'article L3131-5 du Code de la commande publique, la société INDIGO a envoyé son rapport d'activité pour l'exercice 2023.

La gestion globale de stationnement permet d'améliorer les conditions de stationnement dans divers quartiers de la ville, d'assurer la rotation des véhicules à proximité des commerces et des services et de garantir ainsi une meilleure disponibilité de places pour les usagers.

De plus, de nouveaux services ont été mis en place grâce à la gestion globale :

- Des abonnements sur voirie (résident, actif, infirmier(ère)),
- Une diversité des modes de paiement (par smartphone, carte bancaire ou carte « Bonjour Cagnes »),
- 30 minutes gratuites une fois par jour toute l'année, 2 h gratuites durant les 3 semaines de fêtes de fin d'année.

Sur le plan économique : Les recettes globales du stationnement en 2023 s'élèvent à 2 314 885,10 € contre 2 263 725,62 € en 2022.

La rémunération du délégataire pour 2023 s'élève à 1 069 148,23 € TTC selon la formule prévue dans l'avenant N°2.

En € H.T.	2023	2022
Total Produits d'exploitation	933 806	841 741
Total charges d'exploitation	-732 309	-809 617
Résultat d'exploitation	201 497	32 127
Total charges non courantes	-165 019	-154 022
Total frais financiers	-13 213	-23 526
Résultat net	23 265	-145 421

Le compte de résultat du délégataire du service public de stationnement au 31 décembre 2023 présente un chiffre d'affaires de 933 806 € et un résultat positif de 23 265 €.

Sur le plan des conditions du stationnement :

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat était de 3 643 places réparties sur trois zones tarifaires :

Zone rouge : 926 places

Zone orange : 2 521 places

Zone jaune : 196 places

Le stationnement saisonnier, du 15 juin au 15 septembre, compte 363 places.

Le parc d'horodateurs est composé de 172 horodateurs.

Le taux de respect moyen en 2023 s'élève à 88,39 % en zone jaune, 91,91 % en zone orange et 82,55 % en zone rouge.

La rotation dans les zones rouge et orange est dynamique, les 30 minutes gratuites sont plébiscitées par les usagers avec 47 % du nombre de tickets gratuits sur la totalité des tickets délivrés en 2023.

Les modifications entreprises en 2023 :

- Déploiement des horodateurs virtuels, une première en France ;
- Enregistrement en boutique des plaques de véhicules électriques et de véhicules de personnes à mobilité réduite ;

- Elargissement des horaires d'ouverture au public de la boutique INDIGO (10 h supplémentaires d'ouverture par semaine).

L'Observatoire de stationnement :

Ce service s'appuie sur les enquêtes de rotation et définit les actions en matière de stationnement sur voirie. En 2023, l'Observatoire du stationnement s'est réuni le 13 novembre pour établir, dans un premier temps, le bilan de la deuxième tranche de zone jaune (Val Fleuri, rue Maurice Donat) et dans un deuxième temps, pour examiner les résultats d'enquête de stationnement dans les secteurs pressentis à l'extension du stationnement payant, rues Jean Bouin et Jules Ladoumègue.

Sur le plan du service rendu :

Trois personnes sont affectées sur le site de Cagnes-sur-Mer pour la gestion et la maintenance des horodateurs et de la signalétique (1 technicien et 2 agents d'exploitation) et dix personnes pour le contrôle du stationnement et la gestion des contestations (2 encadrants et 8 agents). La parité hommes/femmes est respectée. Leur présence est assurée 6 jours sur 7.

Un véhicule équipé en système de contrôle LAPI (lecture automatisée de plaques d'immatriculation) est également affecté au site de Cagnes-sur-Mer.

Des renforts systématiques sont mis en place lors des périodes d'augmentation d'activité ainsi que pour les enquêtes d'occupation, de taux de respect et de rotation.

Le personnel assure l'ensemble des tâches d'exploitation : maintenance des horodateurs, propreté du matériel, signalétique, accueil des clients, gestion des abonnements, contrôle du stationnement et émission des Forfaits Post Stationnement (FPS).

Le délégataire assure également le traitement des recours des usagers (gestion des RAPO).

1933 interventions ont été effectuées sur les horodateurs en 2023, à savoir 7 interventions par jour.

Les réparations et interventions de maintenance ont été faites dans les délais contractuels limitant le dysfonctionnement du service.

L'accueil et l'information :

Le délégataire se charge de l'information des clients, de la vente des abonnements et des recours.

L'agence INDIGO est située au 6, avenue F. Mistral.

Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 15h et le samedi de 10 h à 12 h.

Les abonnements :

A la fin de l'année 2023, près de 1 333 abonnements ont été souscrits, dont 635 pour les actifs et 38 pour les infirmier(ère)s.

Il n'y a pas eu de délai d'attente pour la souscription d'un abonnement dans toutes les catégories d'abonnement.

Globalement, sur le plan de service rendu, l'exploitation du service public est satisfaisante.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public le 13 juin 2024, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal prend acte.

26. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) CONCERNANT LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre de la réforme de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, issue de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la commune de Cagnes-sur-Mer a fait le choix de confier la gestion du stationnement payant sur voirie à la société INDIGO, dans le cadre d'une délégation de service public.

Une des missions du délégataire consiste à gérer les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Dans le but d'assurer la transparence des décisions relatives à ces RAPO, la loi prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel de la gestion de ces recours.

Aussi, conformément à l'article R2333-120-15 du code général des collectivités territoriales, la société INDIGO a établi un rapport annuel de gestion des RAPO.

Il ressort de ce rapport que le taux de respect moyen pour l'année 2023 s'élève à 87,62 %.

Durant l'année 2023, sur les 71 825 forfaits post stationnement (FPS) établis, 1 878 RAPO ont été déposés. Le taux de contestation s'élève donc à 2,61 % (contre 3,34 % en 2022).

Sur les 1 878 recours déposés, 1 003 ont été admis, les autres recours ayant été jugés irrecevables ou rejetés après examen des motifs évoqués.

Ainsi, seuls 1,39 % des FPS émis et contestés ont été acceptés en phase RAPO.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport annuel de gestion des recours administratifs préalables obligatoires présenté en annexe.

Le Conseil municipal prend acte.

27. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°3

Rapporteur : Monsieur ALLEMANT Romain

Dans le cadre de la réforme de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, la commune de Cagnes-sur-Mer a confié la gestion du stationnement payant sur voirie à la société INDIGO dans le cadre d'une délégation de service public, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 7 ans.

L'avenant n° 1 a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021 et a pris en compte les conséquences de la mise en œuvre du tarif jaune, ainsi que les compensations dues au titre des diverses mesures prises durant la période de la pandémie.

Par la suite, la commune a souhaité faire évoluer les périmètres des différentes zones de stationnement payant avec la tranche 2 de zone jaune, afin de mieux répondre à la demande croissante de places et suivre les préconisations de l'Observatoire du stationnement.

Ces modifications ont donné lieu à la signature de l'avenant n° 2, approuvé en Conseil municipal du 15 décembre 2022, modifiant notamment les modalités de rémunération définies à l'article 35 de la convention.

En mars 2024, après six ans de fonctionnement de la délégation de service public, le périmètre de stationnement payant a été modifié par la désaffectation du parking de la Villette, dans le cadre des travaux de l'EcoQuartier.

Il convient donc de régler par voie d'avenant n°3 les conséquences de cette modification.

Le calcul par les parties du manque à gagner suit le même principe que celui de l'avenant n°2.

Pour l'exercice 2024, la part variable annuelle R2 constituant la rémunération du délégataire sera la suivante :

- 100 % des recettes comprises entre 1 007 611 € et 2 100 000 €
- 79 % des recettes comprises entre 2 100 000 € et 2 600 000 €
- 30 % des recettes au-delà de 2 600 000 €

Conformément à l'article L 1411-6 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public prévue par l'article L 1411-5 du même code a donné un avis favorable à l'avenant ainsi établi.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du stationnement payant sur voirie et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1.

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Lionel DOLCIANI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Il faut approuver cet avenant numéro 3 qui tient compte de ce manque à gagner pour le délégataire.*

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- *Merci, Monsieur le Maire. J'ai étudié attentivement, cette fois avec les lunettes, les conditions de rémunération avant/après l'avenant numéro 3. Les 505 places plus ou moins égalent 505 en moins, pas de souci. J'ai fait de petits calculs, sur la seule base que j'ai, c'est-à-dire une baisse de 15 % d'environ du nombre de places de parking du délégataire. Cela nous donne un*

résultat. La rémunération du délégataire est autour de 960 000 €, je peux me tromper, mais Romain me corrigera à la volée parce qu'il doit tout avoir devant lui.

J'ai aussi recalculé la part de la mairie qui passerait de 1 245 000 € à 1 007 000 €, soit une perte de revenus et non pas une compensation financière, on est d'accord là-dessus, de 238 000 €. Une fois que l'on a dit ça, et si je me trompe à quelques virgules près et même à quelques milliers d'euros près, cela ne change pas le fond de ma question : Monsieur le Maire, pourquoi est-ce que l'on a sorti ce terrain si tôt alors que vous venez de nous dire en préambule que les travaux ne démarreront qu'en janvier 2024 ? Cela veut dire qu'aujourd'hui la commune perd 238 000 €, Romain me corrigera sans doute, mais ça, ça doit être à la marge, pour au final rien, enfin pour rien... outre les délais légaux. Vous allez me répondre, je n'en doute pas.

M. LE MAIRE. - Je sens que tu poses des questions non innocentes.

M. DOLCIANI. - Monsieur le Maire, on perd ces recettes et en plus les Cagnois vont vous le dire quand ils vous croisent dans la rue. S'ils nous les posent à nous, ils vous poseront les mêmes questions à vous. Tout le monde voit ce fond de parking vide, tout le monde passe en se disant que l'on ne peut pas se garer, les commerçants aussi. On se pose des questions, je ne sais pas s'il y a une réponse, j'espère qu'il y en a une, ce serait intéressant que vous nous la donniez. On a fait donc ce déclassement grosso modo huit mois trop tôt.

M. LE MAIRE. - Romain a la parole.

M. ALLEMANT. - Merci, Monsieur le Maire. En effet, cet avenant numéro 3 vient du périmètre de la DSP des places de La Villette, nous l'avons dit. Je rappelle que c'était prévu initialement dans le contrat de délégation de service public. Aujourd'hui, il s'agit d'adapter la formule de calcul de la rémunération du délégataire à cette réalité.

Sur le fond, je n'ai pas de boule de cristal, je ne sais pas ce qui va se passer. Vous avancez, cher collègue, un chiffre, je suis incapable de vous dire, à l'heure où l'on parle, comment il va évoluer. Je ne sais pas. C'est pour cela que nous avons choisi de modifier cette formule pour nous adapter à cette réalité de changement de périmètre.

M. LE MAIRE. - M. Dolciani te pose une question un peu plus complexe, il la pose même en direct : « Pourquoi si tôt ? » Je lui réponds tout simplement parce que c'est la date du déclassement qui s'impose à nous. À partir du moment où cette date s'impose, on est obligé, sinon tu annules tout. Ceci explique cela.

M. DOLCIANI. - C'était le maximum que vous pouvez déclasser, c'est ça ?

M. LE MAIRE. - Oui. Tout à l'heure j'ai effleuré sur un dossier le code des marchés, tu t'aperçois que l'on te met des bâtons dans les roues – je ne parle pas des recours par exemple de gens bien intentionnés, il n'y en a pas eu, donc c'est formidable –, mais franchement pour sortir un dossier - tu es bien placé, tu es chef d'entreprise –, on n'aide pas ceux qui essaient d'avancer, ceux qui essaient de développer des choses. Tu vois, tout à l'heure, on a désaffecté 5 m², on le fait, mais c'est fou la difficulté de sortir aujourd'hui en France un dossier de qualité. Si l'on faisait des choses épouvantables, mais non, on essaye d'améliorer, on essaye d'amener de la qualité de vie à notre ville et l'on se heurte à des difficultés. Voilà pourquoi malheureusement les dates sont des dates obligatoires pour nous et elles s'imposent à nous, ensuite cela décale dans le temps, je suis d'accord avec toi. Si l'on avait pu, on aurait fait différemment.

Oui, Monsieur Touzeau-Menoni, vous avez la parole.

M. TOUZEAU-MENONI. - Merci beaucoup. Je n'ai pas la réponse mais j'ai la parole, c'est déjà ça.

C'est vrai que l'on déclasse et puis, hop, on perd Indigo et Streeteo dans le contrôle, et hop, on récupère derrière la société Q-Park qui fait la même chose. Est-ce que vous trouvez ça logique et normal ? Est-ce que vous trouvez normal qu'un exploitant qui va être amené soit par la SPL et par Bouygues travaille et gagne de l'argent, sur un terrain communal qui n'a pas été payé ? Je ne trouve pas cela normal, Monsieur le Maire, surtout que pendant tout le mois de mai ce terrain a

été surveillé par un agent de la SPL, il n'y avait même pas d'agent Q-Park. Vous imaginez ? Ça ne vous dérange pas, mais moi, ça me dérange. Quant au calcul qui a été fait, je ne suis pas très loin, je suis même en dessous, pour une fois je suis gentil. Vous parlez en effet de délai et de contraintes, ce que je comprends parfaitement. Ce que je ne comprends pas tout de même, c'est que cela a été de l'improvisation. Vous improvisez un coût qui est monstrueux pour la commune.

Pendant que j'y suis, qu'est-ce que vous faites du côté du port ? Vous allez poser, autoriser, des horodateurs qui sont sur un terrain qui ne vous appartient pas ! Le terrain à côté du port, la petite allée Vial, ça ne nous appartient pas, ce n'est pas à nous ce terrain et pourtant on a des horodateurs. Vous n'avez pas pris une petite facture impayée de la part de la FI.

Vous ne me répondez pas de toute façon, mais c'est dit.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autre question ? [Pas de question.]

Je mets la 27 aux voix.

[M. le Maire procède au vote.]

Départ de Josiane PIRET à 20h05

QUORUM : 30 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

28. MOBILIER URBAIN : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

A la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la ville de Cagnes-sur-Mer a notifié le 7 août 2006 à la Société JCDecaux Mobilier Urbain, devenue JCDecaux France depuis le 1^{er} janvier 2012 par changement de dénomination sociale, le marché public n° AO 06 0014 relatif à l'installation, l'entretien et la maintenance de mobilier urbain d'affichage et d'information.

Ce marché est arrivé à échéance le 14 novembre 2020.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la ville de Cagnes-sur-Mer a notifié, le 12 octobre 2020 à la société JCDECAUX FRANCE, un contrat de concession portant sur l'installation, l'entretien et la maintenance de mobilier urbain d'affichage et d'information.

Ce contrat, conclu pour une durée de douze ans, a pris effet le 15 novembre 2020.

Dans le cadre de ce contrat de concession, le concessionnaire s'est engagé à mettre à la disposition de la ville :

- 59 mobiliers d'information « petit format » (environ 2 m²) double face monopied scellés au sol ;
- 1 colonne d'information publicitaire culturelle ;
- 18 mobiliers d'information numérique ;
- 7 journaux électroniques d'information.

Or, l'installation de ces mobiliers urbains neufs, dans les conditions initialement prévues par le contrat de concession, n'a pas encore pu être réalisée, notamment du fait de l'adoption tardive du Règlement Local de Publicité Métropolitain.

Dès lors, afin d'assurer une continuité de service indispensable aux usagers et à la demande de la ville, les mobiliers installés au titre du marché public n° AO 06 0014 sont restés en place jusqu'à leur dépose définitive concomitante à la pose des mobiliers neufs dans le cadre du contrat de concession susmentionné, ce qui a été formalisé dans le cadre d'un avenant.

Fin 2023, une grande partie des panneaux ont pu être posés soit 57 mobiliers d'information « petit format », une colonne d'information publicitaire culturelle et deux mobiliers d'information numérique.

Deux rapports d'activité ont donc été fournis, un concernant la gestion des anciens mobiliers et un concernant la gestion des nouveaux mobiliers.

Concernant les anciens mobiliers, le chiffre d'affaires sur l'année 2023 est de 414 878 €.

Les charges totales s'élèvent à 247 317 € dont 62 851 € de redevance.

Le résultat net est de 124 280 €.

Concernant les nouveaux mobiliers installés en fin d'année, les chiffres sont peu représentatifs. Le chiffre d'affaires sur l'année 2023 est de 4 735,22 €.

Les charges totales s'élèvent à 23 073,96 €.

Le résultat d'exploitation est de -18 337,05 €

Le résultat net est de -26 335,76 € (après prise en compte des amortissements, des intérêts et charges financières).

Un agent est intervenu pour l'entretien, l'exploitation et l'affichage des mobiliers. Un acte de vandalisme a été constaté.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal prend acte.

DEVELOPPEMENT DURABLE

29. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT HANDIPLAGE 2024-2028

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L'engagement de la ville de Cagnes-sur-Mer pour l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap a été largement salué, notamment par le « Prix Accessibilité » de l'APF France Handicap et la labellisation « Tourisme et Handicap ».

Depuis 25 ans, Handiplage œuvre pour favoriser l'accès à la plage aux personnes handicapées, en autonomie.

L'association a attribué à la commune la labellisation niveau 4 de son site handiplage du Port du Cros. Les différents dispositifs et le personnel d'encadrement y permettent l'accueil en toute sécurité du public atteint de toute forme de handicap, mais aussi des personnes âgées et des personnes en rééducation ou subissant un handicap temporaire.

La proximité du poste de secours des sapeurs-pompiers assure la surveillance de la baignade. Des dispositifs spécifiques aux différents types de handicap sont mis à disposition sur le site (rampe d'accès, tiralos, dispositif de guidage audio plage, vestiaire et toilettes adaptés).

Un coin repos apaisant et aménagé permet de profiter du cadre et d'échanger en toute convivialité avec le public et l'équipe d'accueil ; 4 places de stationnement PMR sont réservées au droit de la structure.

La convention atteste de l'engagement la commune de Cagnes-sur-Mer à assurer l'accessibilité gratuitement aux personnes en situation de handicap et un accueil sécurisé de bonne qualité sur le site de la plage du Port du Cros en :

- Garantissant un accueil et une disponibilité optimale, durable et conforme des équipements des espaces adaptés
- Fournissant sur simple demande une information descriptive objective, fiable et complète des caractéristiques du site HANDIPLAGE
- Favorisant et maintenant la qualité de l'accueil, par des actions de formation et de sensibilisation destinées aux personnels employés sur le site HANDIPLAGE
- Maintenant par un entretien régulier les équipements et services ayant permis l'obtention du label et informant chaque année l'association HANDIPLAGE des mises à jour, de la fréquentation, des modalités et horaires de fonctionnement du site
- Œuvrant pour une bonne accessibilité autour du site (voirie, transports et zone accueil handicapés, accès aux parkings, ajout places de stationnement P.M.R)
- Entretien de l'affichage des panneaux HANDIPLAGE

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat handiplage pour la période 2024-2028,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Nous avons obtenu les plus hauts niveaux, le label Handiplage niveau 4. Cela fait 25 ans. On a la rampe d'accès, le tir à l'eau, le dispositif de guidage handiplage, les vestiaires, des toilettes adaptées, les places de stationnement. Bref, on essaye de faire le maximum dans ce domaine.*

Une question, Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI. - *Petite question rapide en deux temps. D'abord, si l'on fait appel à l'avis des personnes qui sont intéressées, elles préféreraient que la pente parte des terrains de boules, la pente est plus faible, tandis que là, elles ont beaucoup de mal à descendre, il faut qu'elles se fassent aider. Une petite remarque aussi, vous aviez décidé de détruire les terrains de boules, Monsieur le Maire, en tant que président délégué de la Métropole, et le maire de Cagnes veut les maintenir, expliquez-moi comment dans votre tête vous êtes deux ?*

M. LE MAIRE. - *Sur le renouvellement de la convention de partenariat, s'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix.*

EDUCATION

31. DEROGATIONS SCOLAIRES - ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LES COMMUNES D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ET DE CAGNES-SUR-MER

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune d'Antibes Juan-les-Pins propose à la ville de Cagnes-sur-Mer de passer une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, comme elle le pratique depuis quelques années.

Le montant de la participation financière par élève est fixé à 851 € (année scolaire 2023/2024).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

32. RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE AU "BAFA CITOYEN" 2024-2025

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer souhaite aider les jeunes qui veulent acquérir une formation professionnelle, à travers notamment un travail saisonnier, en obtenant le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Ainsi, 18 postulants ont pu bénéficier de l'aide au « BAFA citoyen » en 2024 et sont inscrits dans les équipes d'encadrement de la commune pour l'été à venir. Grâce à cette démarche, la ville a pu développer de nouvelles compétences et susciter des vocations chez les jeunes, tout en complétant ses équipes.

Cette aide repose sur une démarche volontaire :

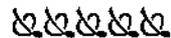
- du bénéficiaire qui s'engage à réaliser une mission d'engagement citoyen volontaire de 48 h 45, équivalent à 1 semaine de stage pratique au sein d'un Accueil Collectif de Mineur (ACM) de Cagnes-sur-Mer et à suivre assidument la formation théorique au BAFA ;
- de la commune et de la Caisse des Ecoles qui octroient une aide financière et suivront attentivement les contreparties réalisées par le bénéficiaire ;
- du prestataire qui s'engage à assurer la formation du bénéficiaire visant l'obtention du stage théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Fort de succès rencontré, la ville souhaite reconduire ce dispositif en 2024-2025, en l'élargissant à 20 postulants âgés de 16 à 25 ans, sachant que le coût par stagiaire est de 320 €, soit 6 400 € pour 20 stagiaires.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Chantal, reconduction du dispositif d'aide au BAFA citoyen pour permettre d'avoir des diplômés de BAFA.*

Mme GERMAIN.- *On a eu pendant quelque temps des difficultés pour recruter des animateurs. On essaye de relancer cette filière de travail et on l'a donc mise en place cette année. Vous avez voté l'année dernière cette convention d'aide au BAFA Citoyen, cette année, on a formé 15 animateurs et l'on vous propose de former 20 animateurs pour l'automne 2024 et 2025 à concurrence de 320 € par stagiaire qui vont nous être remboursés à terme par la Caisse d'allocations familiales puisqu'il y a une convention.*

M. LE MAIRE.- *Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?*

M. DOLCIANI.- *A-t-on réussi à garder les 15 de l'année dernière ?*

Mme GERMAIN.- *On essaye de relancer cette filière et de donner des vocations, en sachant que ce sont des jeunes à partir de 15 ans. On a maintenant une équipe d'animateurs qui est assez stable, on a réussi à recruter nos animateurs, ce qui nous permet d'avoir des animateurs pendant l'été.*

M. DOLCIANI.- *C'est bien cela, l'objectif.*

M. LE MAIRE.- *Donc nous les gardons. Cela aussi s'inscrit dans une politique de la jeunesse dans laquelle nous l'avons déjà fait pour les sapeurs-pompiers, pour les plages. Cela avait bien marché. On renouvelle l'opération cette fois-ci avec les BAFA. Ce sont de jeunes Cagnois de préférence à qui l'on va aider à la formation. Nous, cela nous permet d'avoir ces cadres-là qui nous manquent.*

Je mets aux voix.

[M. le Maire procède au vote.]

AFFAIRES CULTURELLES

33. MUSÉES : ACQUISITION DE DEUX ŒUVRES REPRESENTANT SUZY SOLIDOR

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le service des musées municipaux a récemment pu acquérir deux œuvres relatives à Suzy Solidor dont le château-musée Grimaldi conserve depuis 1973 une collection riche de plus d'une cinquantaine de portraits donnés par la chanteuse ou acquis par la ville. En 2023, la commune a fêté le cinquantième anniversaire de la donation et publié un nouveau catalogue de la collection, augmenté des nouvelles œuvres.

La première œuvre est une huile sur toile mesurant 100 cm x 65 cm, représentant Suzy Solidor en figure de proue d'un navire et exécutée par Alexandre Zinoviev (1889-1977), peintre, dessinateur, illustrateur et décorateur russe.

La seconde œuvre qui mesure 44 cm x 51 cm a été réalisée au crayon, à la gouache et avec quelques collages sur papier par Henri Calmels, un artiste dont la vie et l'œuvre sont peu documentées. Suzy Solidor y est

représentée en sirène posant devant une barre de gouvernail dans un décor marin. Au second plan, une pieuvre géante s'attaque à un navire. Une légende précise : « Elle dit pour le matelot la chanson du vent et du flot. Dans le danger qui le menace, il résiste dur et tenace au souvenir de la voix d'or de Suzy Solidor ».

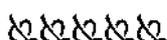
Ces deux artistes inscrivent leurs représentations de Suzy Solidor dans la veine marine, celle qui identifie la chanteuse à ses origines malouines et à sa passion revendiquée pour l'océan.

Au regard de leur intérêt pour la mémoire de Suzy Solidor, il est proposé au Conseil municipal :

- d'inscrire ces œuvres sur le registre du patrimoine communal.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Cela reste moins cher que 300 000 €.*

M. CONSTANT.- *1,2 M€.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Ce n'est pas la même chose. Avec les subventions, cela vous donne trois fois...*

M. CONSTANT.- *On n'a pas les subventions quand on achète.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Il fallait nous le dire, nous l'aurions demandé.*

M. LE MAIRE.- *Si vous me trouvez... Je vois M. Dolciani qui se penche, il vous regarde d'un air gourmand et il se dit...*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Je fais partie d'une association, Les amis du musée Renoir.*

M. CONSTANT.- *Ils s'entendent très bien avec nous, avec qui on n'a pas de problème et ils nous achètent des lettres très intéressantes. On suit ça dans notre budget, dans notre fonctionnement. On est bien d'accord. Je viens de faire un rapide calcul, ces deux œuvres que l'on a achetées, c'est exactement 430 fois moins cher que le tableau de Renoir. Imaginons que l'on en achète deux par an, il nous faudrait 200 ans pour les amortir, cela fait exactement 33,3 mandats d'élu. On n'est pas dans les mêmes sphères, c'est tout ce que j'essaye de vous faire comprendre. J'aimerais bien acheter un Renoir, on aimerait tous acheter un Renoir.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Personnellement, non ; à titre privé, non, mais pour la commune, oui.*

[M. le Maire procède au vote.]

[Discussion générale.]

34. APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE MEDIATION CULTURELLE DANS LES LOCAUX DE L'ECOLE DU VIEUX-BOURG

Rapporteur : Madame GERMAIN Chantal

L'agrandissement et la rénovation de l'école du Vieux-Bourg ainsi que sa proximité avec le château-musée Grimaldi sont des atouts que la ville souhaite articuler et mettre en valeur pour tous les élèves de Cagnes-sur-Mer.

Aussi, a-t-il été aménagé au 2^o étage de l'école du Vieux-Bourg une salle de médiation culturelle, confortable et adaptée aux besoins du jeune public. Dans cet espace équipé de tables, sièges et de matériel pédagogique spécifique de qualité, les enfants de toutes les écoles de la ville seront accueillis par le personnel des musées, pour des ateliers ou des projets pédagogiques de plus grande ampleur, visant à les sensibiliser au patrimoine cagnois culturel au sens large, de manière ludique et créative.

Les élèves commenceront la séance par une visite générale ou thématique du château, de ses collections ou bien encore d'une exposition temporaire puis, après avoir traversé la place Maurel à pied, poursuivront leur découverte dans la salle de médiation, en expérimentant une technique artistique classique ou d'autres modes d'expression.

La création de cette salle de médiation dépendant des musées s'inscrit dans la politique d'éducation artistique et culturelle que souhaite développer la ville.

Afin de régir les conditions d'accès de l'établissement au personnel du service des musées et de préciser les règles d'utilisation des espaces communs, une convention a été rédigée en partenariat avec la Direction de l'école et l'Inspection de circonscription.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

Mme GERMAIN.- *Au deuxième étage a été installée une salle de médiation dans laquelle les enfants de Cagnes pourront aller, un peu comme au musée Fernand Léger : une demi-classe va dans cet atelier de médiation, les ateliers ont été prévus pour les élèves de petites sections jusqu'au CM2, ils pourront participer à des ateliers culturels avec cette médiatrice pendant que l'autre demi-classe fera des ateliers au château, visitera le château ou le Haut-de-Cagnes. Cela dépendra des musées compétents puisque les demandes doivent être faites au service culturel.*

M. LE MAIRE.- *Là encore, vous avez un troisième cas concret de réalisation en faveur des jeunes. C'est une politique en faveur des jeunes pour aborder l'art concrètement, non par un discours, mais par des actes. Vous verrez, la salle est magnifique, elle est adaptée pour recevoir des classes qui viendront de toutes les écoles pour cette médiation culturelle.*

[M. le Maire procède au vote.]

35. PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL 2024-2030

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

L'actualisation du projet d'établissement du Conservatoire de la ville de Cagnes-sur-Mer pour la période 2024-2030 vise à répondre aux différents enjeux du rayonnement de cette structure culturelle grâce à une adaptation des offres et des organisations, tout en renforçant les dispositifs éducatifs de qualité existants.

Il s'agit également, dans le cadre de l'ouverture du nouveau conservatoire, de présenter le projet en vue du renouvellement de l'agrément d'école classée à rayonnement communal auprès du Ministère de la Culture.

Pour mémoire, l'école de musique a ouvert ses portes en 1977 avec deux classes d'éveil musical et depuis ce jour, son activité n'a cessé de croître.

Aujourd'hui, le conservatoire emploie 33 enseignants. Il accueille 508 élèves : bien que la priorité soit donnée aux enfants, 135 adultes (18-59 ans) et 67 seniors (60 ans et plus) en font partie ; 52 scolaires sont inscrits dans le cadre des orchestres à l'école et 12 élèves dans le champ du handicap.

Le premier orchestre à l'école a été créé dès 2010 et fut le premier du département. Actuellement, la ville en compte deux. Les interventions en milieu scolaire touchent 1 080 élèves avec des activités autour du chant, du rythme et de l'expression corporelle.

De nombreuses représentations publiques sont organisées par les élèves et les professeurs dans la commune, tous les ans, démontrant une ouverture et un rayonnement des apprentissages et des savoir-faire du conservatoire.

Enfin, de nouveaux locaux très attendus vont être investis dès le mois de septembre dans le quartier du Val Fleuri qui sera désormais doté d'un équipement public. Les cours se dérouleront dans des locaux neufs de plus de 900 m² répartis en 20 salles de classe, 1 auditorium, 1 accueil spacieux, face à un parc arboré de 2 000 m².

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le nouveau projet d'établissement du Conservatoire municipal pour la période 2024-2030.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Il sera inauguré le 14 septembre. Notez-le. On reviendra sans doute, il mérite mieux qu'une fin à 20 h.*

M. CONSTANT.- *Juste un petit mot, on va continuer les interventions du conservatoire dans nos écoles : ce sont 1 080 enfants qui sont touchés chaque année. L'orchestre à l'école, c'est une nouveauté qui remonte déjà à 10 ans. Ils se produiront dimanche 23, après-demain, à l'hippodrome avec des ensembles de cuivres. Cela s'appelle rencontre Cuivres Ensemble où près de 300 personnes vont jouer, plus de 17 conservatoires qui regroupent les Alpes-Maritimes et le Var, avec un orchestre de Big Bang professionnel qui va animer tout cela. Nos jeunes de l'orchestre à l'école seront là au premier rang avec leurs petits instruments. Cela sera très sympathique, je trouve, surtout ce nouveau partenariat pour les enfants en situation de handicap, on a aussi créé une classe de piano adaptée pour les enfants atteints d'autisme. C'est une nouveauté du conservatoire importante à signaler, surtout actuellement dans notre société.*

M. LE MAIRE.- *On reviendra sur ce projet d'établissement qui mérite en effet que l'on s'arrête, c'est tout de même pour nous un établissement très valorisant. Vous l'avez vu, de la même façon que le premier établissement public que j'ai créé, c'est le CCAS, je l'ai mis à la gare. Il y a une volonté d'aménagement du territoire communal. À l'époque, le quartier de la gare n'était pas comme ça, il se portait au plus mal. Donc le premier établissement public que je créais, je le mets là-bas. Aujourd'hui, le conservatoire, on aurait pu le laisser là où il est, on va le mettre au Val Fleuri. Pourquoi ? Parce que ce sont des quartiers, le Val Fleuri est un grand quartier de Cagnes où, en*

discutant avec le comité de quartier, il nous a demandé un établissement public valorisant. On installe le conservatoire, il n'y a rien de plus valorisant qu'un conservatoire de musique dans une commune au Val fleuri avec devant un petit parc public de 1 000 m². On fait quelque chose pour justement le Val Fleuri et les Tuilières dont les travaux devraient attaquer à l'automne.

On aura là aussi rempli la mission d'alimenter les Tuilières par deux projets, les deux sont très attendus de toute manière. On reviendra sur ce projet d'établissement, quand on développe le nouveau conservatoire, je ne sais pas si vous avez vu, mais c'est 100 % plus grand. On fait des efforts financiers très importants, on aurait pu refaire les 400 m² dans des Algeco. Finalement, il tourne, l'opposition vous n'avez pas de pétition ? Il tourne. Quand on fait quelque chose à Cagnes, j'ai dit de la qualité. Roland vous expliquera la boîte dans la boîte. Vous verrez, cela vaut vraiment la peine. On fait quelque chose de bien donc on reviendra dessus. Ce soir, compte tenu de l'heure, je vous demande d'adopter le nouveau projet d'établissement.

[M. le Maire procède au vote.]

PERSONNEL

36. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES PREVOYANCE ET SANTE DES AGENTS - CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion des Alpes-Maritimes a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance et de santé, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans cette perspective, le Centre de gestion des Alpes-Maritimes s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la protection sociale complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion des Alpes-Maritimes pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion des Alpes-Maritimes figure parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Ainsi,

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 7 avril 2024,

il est proposé au Conseil municipal :

- de donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- de donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance ;

- de donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

37. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ENQUÊTE FAMILLES DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Tous les dix ans environ, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) associe au recensement de la population une enquête sur le thème des familles. La dernière édition de l'enquête a eu lieu en 2011. La prochaine aura lieu en 2025.

L'enquête Familles vise à mieux comprendre la diversité des situations familiales (familles recomposées, familles monoparentales, veuvage...) et les modes de vie des familles (lieu de résidence des enfants de parents séparés, solidarités familiales entre générations ou encore transmission familiale des langues parlées).

Elle prend la forme d'un questionnaire assez court et pour lequel les règles de sécurité et de confidentialité appliquées sont identiques à celles du recensement.

Cette enquête, reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), requiert la participation de la commune de Cagnes-sur-Mer lors du recensement de 2025.

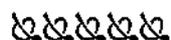
Comme le prévoit l'article 30 du décret 2015-1678, afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire complémentaire à celle du recensement sera versée à la commune.

Les engagements mutuels de l'Insee et de la commune sont formalisés dans une convention annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la convention pour l'Enquête Familles 2025, établie en partenariat avec l'Insee ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Nous arrivons à plusieurs choses.*

Première chose, Madame Utrago a demandé la parole. Je la lui donne.

Mme UTRAGO.- *Je voulais signaler à ce conseil que je suis LR depuis très longtemps et j'ai voté pour M. Ciotti pour qu'il soit président. Par contre, j'ai vu tellement de choses écœurantes chez les LR, à savoir tous ces LR qui se sont vendus à Macron, ensuite quand Éric Ciotti a donné des*

consignes de vote et de soutien pour le Rassemblement National, il y a eu évidemment toutes ces « vieilles barbes », comme il les appelle si bien, qui ont commencé à crier.

Entre les uns qui cherchaient les postes et les autres qui étaient mécontents, cela a fini de m'écoeurer. J'ai donc déchiré ma carte. En revanche, j'ai suivi les consignes d'Éric Ciotti, j'ai continué à soutenir le candidat RN, Bryan Masson. Par contre, quand j'ai été sur les marchés et que j'ai pu voir l'enthousiasme et l'accueil qu'on lui réservait, je me suis dit que c'est tout de même totalement anormal que ce parti qui est majoritaire dans toutes les communes pratiquement de France n'ait aucun représentant à Cagnes-sur-Mer.

Donc, sachez, Monsieur le Maire, que dorénavant le Rassemblement National aura une représentante puisque je l'ai rejoint pour être le porte-parole de ces personnes. Je vous invite tous à rejoindre ce qu'a demandé M. Ciotti de faire front pour pouvoir rejeter cette menace terrible que nous apporterait M. Mélenchon s'il venait à être élu. Imaginez, un petit peu ! J'aurais aimé que Carine Papy et que Pierrette Alberici nous disent quelles sont leurs positions actuellement. Monsieur le Maire, je vous demande quel est le candidat que vous soutenez alors qu'il y a 15 jours, vous étiez avec Éric Ciotti au Cannet pour soutenir la liste de M. Bellamy. Quel candidat ? Vous ne pouvez pas logiquement soutenir Mme Trastour avec M. Berettoni, parce que cela voudrait dire que vous prenez le camp de M. Macron. M. Berettoni est un candidat Horizons et vous le savez très bien. Donc vous avez été élu, soutenu par Éric Ciotti, allez-vous le suivre ?

M. LE MAIRE. - Merci, Madame. Qu'est-ce qu'il en pense à côté, Reconquête ! ? Il n'en pense rien.

[Discussion générale.]

Vous, vous étiez porte-parole de Reconquête ! Vous l'êtes toujours ?

M. PEREZ. - Oui.

Mme UTRAGO. - [Hors micro] Je n'ai jamais été Reconquête !

M. LE MAIRE. - Vous étiez, je ne sais pas quoi avant...

Mme UTRAGO. - [Hors micro] LR.

M. LE MAIRE. - ... vous êtes maintenant, je ne sais pas quoi. Si vous devenez le porte-parole du RN... Je donne la parole très largement, je n'ai aucun problème avec ça et je vous la donne très largement, vous vous exprimez tant que vous voulez, vous posez toutes les questions que vous voulez. Ceci étant, je ne sais pas qui vous êtes. Vous feriez bien à ce moment-là de vous adresser aux instances du nouveau parti auquel vous appartenez, pour qu'ils valident le fait que vous devenez son porte-parole. Cela ne me dérange pas, mais j'aimerais que les choses soient faites dans l'ordre, Madame. On ne s'attribue pas le titre de porte-parole d'un parti. On devient porte-parole quand le parti vous a nommé porte-parole, donc vous aurez l'amabilité avec moi, de respecter les règles, les formes et vous serez la bienvenue. Pour l'instant, je ne sais pas à qui j'ai affaire. Jusquelà, vous avez été LR, vous ne l'êtes plus, très bien. Vous n'êtes pas la première à changer d'avis, il y en a d'autres. Dans ce tourbillon actuel, vous devenez, me dites-vous, RN, c'est parfait. Faites-vous à ce moment-là mandater officiellement, j'attends de voir la lettre, par Bryan Masson.

Mme UTRAGO. - [Hors micro] Je vous la transmettrai, Monsieur.

M. LE MAIRE. - A priori, il faut une autorisation supérieure, une fois que vous serez mandatée officiellement pour représenter RN. Tant que vous représentez Isabelle Utrago, tout va bien, mais le jour où vous m'annoncez que vous représentez le Rassemblement National, pourquoi pas, chacun fait ce qu'il veut, mais à condition que - lorsque vous représentez un parti - le parti vous ait adoubée. Je suis un être simple.

Mme UTRAGO. - Je vous ferais passer un courrier de M. Masson.

M. LE MAIRE. - Faites-moi passer, très bien. Merci beaucoup.

Deuxième chose, Monsieur Perez, je vous donne la parole pour votre motion.

M. PEREZ.- [Hors micro] *Je ne l'ai pas portée. Je vous l'ai envoyée, je pensais que vous alliez le lire.*

M. LE MAIRE.- *Je l'ai. Il faut que je fasse tout ici. Je vais « défendre » la motion de Perez maintenant, on aura tout eu !*

« Monsieur le Maire » (c'est moi).

Perez, c'est vous ?

M. PEREZ.- [Hors micro] *Jusqu'à preuve du contraire, oui.*

M. SONGY.- [Hors micro] *C'est le maire « islamo-gauchiste » qui défend le Front National, on est perdu...*

[Rires.]

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- *Me dit M. Perez : « Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir soumettre à l'ensemble du conseil du 20 juin 2024 la motion ci-jointe, déjà votée par différentes communes des Alpes-Maritimes, concernant la loi scélérate SRU qui nous pénalise sérieusement.*

Cordialement,

Jean-Paul Perez

Conseiller municipal,

Conseiller métropolitain,

Président du groupe Alliance des Droites »

Père de famille, bon citoyen et... [Rires.]

M. SONGY.- [Hors micro] *Deux chiens, trois chats.*

M. CONSTANT.- *Et il aime sa femme.*

[Rires.]

M. LE MAIRE.- *Monsieur Perez, vous êtes là encore...*

M. CONSTANT.- *En retard.*

M. LE MAIRE.- *Vous me rappelez un peu les carabiniers. Qu'est-ce qu'ils ont les carabiniers ? Ils arrivent après. Votre geste part d'un bon sentiment, il est daté du 15 juin. Le 18 juin, j'aurais dit « Tiens, il y a De Gaulle, peut-être », mais De Gaulle, je sais qu'il y a une difficulté. Vous avez daté votre missive du 15 juin pour me dire « Y'a qu'à faut qu'on, vous devez faire approuver la motion des maires des Alpes-Maritimes des communes de plus de 3 500 habitants ». Quand a-t-elle été approuvée, cher collègue ? Cette motion a été approuvée le 11 mars 2024 et elle est signée par Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer. Le 11 mars, moi, je signais cette lettre contre la loi SRU, la motion des maires. J'ai eu tort peut-être de ne pas en parler dans les nouvelles municipales. Moi aussi, vous me faites devenir taquin.*

M. PEREZ.- *Vous ne nous avez pas présenté cette motion.*

M. LE MAIRE.- *Vous vous réveillez bien tard. Pourquoi ? Parce que si vous lisiez le journal local...*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Non.*

[Discussion générale.]

Il ne l'a surtout pas communiqué.

M. LE MAIRE.- *Dans le journal local, dans BFM et dans les autres médias le 21 février 2024 (je remonte dans le temps), un mois avant la motion des maires des Alpes-Maritimes, qu'est-ce qui se passait autour de Christian Estrosi ? Et voilà. Un homme politique local me fait des remarques, des leçons, alors que moi, le 21 février, je soutenais l'action menée...*

M. PEREZ. - C'est bien.

M. LE MAIRE. - Merci, c'est dans la presse partout, écoutez bien : « Logement social, Christian Estrosi et 80 maires demandent une adaptation de la loi SRU aux spécificités du territoire ». Ça date du mois de février. Écoutez, vous êtes le bienvenu le 15 juin, mais la prochaine fois il faudra vous tenir au courant un peu de l'actualité politique heureuse de la loi SRU...

M. PEREZ. - [Hors micro] La motion Estrosi n'était pas la même.

M. LE MAIRE. - ...et si Laurence Trastour avait été là, elle vous aurait dit, Monsieur Perez : « Moi, quand j'étais députée de la nation, j'avais réuni à l'époque tous les maires... »

M. PEREZ. - [Hors micro] Député et sénateur.

Les élus. - On parlait de Mme Trastour. Il n'écoute pas.

M. LE MAIRE. - Je m'aperçois que même moi, il ne m'écoute pas, Monsieur Perez. Laurence Trastour, quand elle était députée, elle a réuni les maires de la circonscription, tous autour d'elle, dans sa permanence en plus, et l'on a tous voté la motion à l'époque pour lutter contre la loi SRU. Le problème, on en est bien conscient et cela me permet d'évoquer pour la énième fois aux endormis, aux démagogues et aux bonimenteurs dont j'espère que vous ne faites pas partie, que la loi SRU, jusqu'à preuve du contraire, s'applique parce que c'est la loi en France et que l'on doit l'appliquer. J'ai beau le répéter, certains ne veulent pas l'entendre ici alors je vais le répéter encore plus fort, certains endormis ou sourds d'oreilles ou autistes continuent à dire : « Mais non, mais non, mais non ». Et moi je dis : « Mais si ». Parce qu'aujourd'hui aucun (je dis bien aucun) maire ne peut ne pas appliquer la loi SRU parce qu'ils ont été tous rattrapés par la patrouille, comme nous d'ailleurs, on nous reproche de ne pas en avoir fait assez. On a tous des carences, on a tous des amendes telles que plus aucun maire... Je vous suggère, Monsieur Perez, si vous êtes honnête intellectuellement, de vous rendre dans les communes voisines et de regarder ce qui est en train de se construire, même à Cannes. Il y a plus de grues de l'autre côté de la commune qu'ici à Cagnes actuellement.

Dire et faire passer le message aux citoyens disant « mais non, on peut ne pas appliquer la loi SRU », c'est vraiment mentir aux gens, c'est les mépriser parce qu'on doit dire la vérité aux citoyens. On est tous d'accord, Monsieur Perez, tous autour de cette table, pour être contre cette loi qui s'applique et qui est appliquée mécaniquement, de manière aveugle, quelle que soit la température extérieure. Nous avons un taux d'effort important, on prend ça en pleine figure, les autres, c'est pire. Nous ne sommes qu'à 90 % quand les autres sont à 300 %-400 % d'amendes. Ils ne tiennent pas, personne.

Donc, aller raconter, je le répète, aux Cagnois que l'on peut faire différemment, c'est de les mépriser. Voilà ce que je pense profondément de ceux qui répandent ce type de fake news. Je le dis, j'espère que Nice Matin l'aura entendu, parce que c'est vraiment du mépris que de considérer que l'on peut échapper à la loi SRU alors que l'on ne peut pas.

Donc, écoutez-moi, si je suis un corrompu, il faut déposer plainte et j'attends que celui qui m'a traité de corrompu dépose plainte. Voilà comment je fonctionne. J'attends que le premier d'entre vous qui dit que l'on peut ne pas appliquer la loi SRU, qu'il me donne un seul exemple dans le département des Alpes-Maritimes où l'on n'applique pas la loi SRU. J'attends, sinon fermez-la !

C'était ma conclusion. Sur ce, je vous souhaite une bonne soirée en vous annonçant tout de même les réjouissances. Voilà la liste des manifestations.

[Projection.]

M. CONSTANT. - Demain soir, Jazz au château, fête de la Musique dans le Haut-de-Cagnes, ce sera la même chose, grosso modo, c'est-à-dire que l'on a choisi un programme qui est à la fois de la musique pop connue de tout le monde, mais revisitée par un groupe qui vient de Londres, Jazz Domino, qui est superbe.

Promenade en fête.

Nocturne de piano, 3e édition, un énorme festival, plus de 43 nations représentées, des dizaines d'enfants qui ont fait une petite démonstration l'autre jour de manière très sympathique, de petits génies de 6 ans qui jouent au piano.

Le Triathlon a été avancé d'un jour.

Hippodrome en fête, c'est chaque année la même chose.

Une très belle affiche de Gérard Taride, un grand artiste qui va venir investir le Château musée dont le vernissage aura lieu, non ce vendredi, mais l'autre.

La nouvelle affiche d'Un soir chez Renoir, du 16 au 18 juillet, quatre concerts, un pour les amateurs de classiques (Vivaldi, Les 4 saisons), un d'Indochine, un de Johnny Halliday, et pour la quatrième soirée des musiques de film jouées par un orchestre, dans le cadre d'Un soir chez Renoir, pour faire hommage aussi à Jean Renoir, le cinéaste.

Fête de la Saint-Pierre, décalée aussi, mais toujours présente.

Boules carrées, ça n'a pas changé.

Nouvelle affiche du Jardin de Renoir, c'est un beau jardin et c'est une belle photo.

Vide ta Chambre (ce n'est pas moi !)

Pour une ville qui bouge, pour cet été il y a du pain sur la planche et cela commence demain. [Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Bonne soirée à vous tous.

L'ordre du jour est épuisé, je lève la séance.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 32.

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.